



Rapport

du

Département du développement territorial
et de l'environnement

Exercice 2017

DÉPARTEMENT DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET DE L'ENVIRONNEMENT

2017 EN BREF

Secrétariat général

Le secrétariat général (SDTE) présente des comptes 2017 conformes au budget. Au niveau des effectifs du personnel, ceux-ci ont diminué de 0.1 EPT, représentant au 31.12.2017 un total de 5.4 toujours répartis entre six collaboratrices et collaborateurs.

L'année 2017 a été marquée par la réélection in corpore du Conseil d'État et un début de nouvelle législature sous la présidence du chef du DDTE. À ce titre, le SDTE a fourni un effort supplémentaire dès le mois de mai pour soutenir le chef de département dans cette fonction. Il a notamment appuyé les travaux du Conseil d'État concernant la rédaction de son programme de législature.

Le soutien administratif du SDTE aux services du DDTE dans les tâches financières et de gestion des ressources humaines a été important en 2017. Des efforts particuliers ont été fournis dans les différents cadres liés au programme de réduction des effectifs, à l'introduction aux nouvelles structures financières et analytiques dans l'élaboration du budget 2018 et du PFT 2019-21 ou à celui de l'implémentation du programme SIGE. Le SDTE a été également actif sur plusieurs dossiers tels que les travaux de lobbying à Berne en faveur de l'inscription de la H20 dans le réseau des routes nationales et du financement du RER neuchâtelois, les révisions de différentes législations cantonales (LCAT, LRVP, LCEN) ou encore la question des communautés nomades.

En matière de développement durable, le SDTE a coordonné les travaux en vue de l'établissement par l'OFS du relevé 2017 du Cercle Indicateurs. Les résultats du canton de Neuchâtel sont disponibles sur le site de l'OFS. Sous l'impulsion du SDTE, le canton a également participé pour la première fois en 2017 à l'action nationale *bike to work* dont l'objectif est de promouvoir le vélo et la santé au sein des entreprises.

Service de l'aménagement du territoire

L'année sous revue a été marquée par les travaux de révision de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire et ceux en lien avec l'adaptation du plan directeur cantonal. Alors qu'en 2016 le service a adapté le plan directeur cantonal en tenant compte à la fois du dispositif fédéral entré en vigueur le 1^{er} mai 2014 et du contenu des documents directeurs proposés par les communes, l'année 2017 a été consacrée à l'organisation de la consultation, aux actions de communication l'accompagnant avec présentation de l'exposition « Les enjeux de la densification », puis à la valorisation des remarques formulées. La consultation a porté tant sur le plan directeur que sur la révision de la LCAT.

En matière d'instruments de planification, il convient également de mentionner la finalisation du plan directeur des rives du lac de Neuchâtel qui a été salué par une distinction octroyée par le « Flâneur d'Or » qui relève l'aspect novateur de cette planification. Le plan directeur des rives est mené à chef alors que le dernier tronçon du chemin du lac à la Musinière sur la commune de Saint-Blaise a pu être terminé en 2017. Le projet avait débuté en 1996. Le plan directeur de la mobilité cyclable et la loi sur la mobilité douce ainsi que la loi sur les mines et carrières sont également des dossiers qui ont impliqué l'engagement du service durant l'année sous revue. Il convient d'être complet en mentionnant aussi la mise à l'enquête de la première phase de la révision du plan d'affectation cantonal viticole.

2016 a été la première année durant laquelle l'application SATAC 2 a été en production sur l'ensemble du territoire du canton. Un premier bilan intermédiaire des dossiers traités sur SATAC 2 a été réalisé en juin pour la période du 1^{er} mai 2016 au 30 avril 2017. Sur 644 demandes traitées par notre service (716 pour la période 2017), 554 faisaient l'objet d'une synthèse favorable. Le délai de traitement des 81 dossiers complets, conformes et sans opposition (14%) était de 37 jours ouvrables, l'objectif étant de 35. 10% des dossiers avaient suscité des oppositions portant leur délai de traitement moyen à 122 jours ouvrables. En outre, 10% des demandes étaient incomplètes et avaient été retournées au demandeur avant la consultation des services et 51% des dossiers avaient fait l'objet d'au moins une demande de compléments de la part d'un service.

Service des transports

Le suivi de l'horaire 2016 a permis de constater la stabilité des horaires de la cadence à la demi-heure entre Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds – Le Locle. Dès le changement d'horaire de décembre 2017, les correspondances entre le RE en provenance ou en direction de Berne et les ICN en provenance ou en direction de l'Arc lémanique auront lieu sur le même quai.

Les négociations avec les entreprises de transport pour les indemnités 2018/2019 ont été lancées courant 2017. Les conditions financières envoyées demandent une réduction de -1% par année pour le trafic régional voyageurs (TRV) et de -2% par année pour le trafic urbain (TU).

En juillet 2017, en lien à la situation de surendettement de la société LNM mais aussi des dysfonctionnements constatés, un second audit de la LNM et de Cap Gourmand a été mandaté par les cantons de Neuchâtel, Vaud et Fribourg. À l'issue de cette expertise, les cantons ont demandé que des mesures d'assainissement soient mises en œuvre. Depuis la tenue de l'assemblée générale extraordinaire de décembre 2017, elles sont mises en vigueur par le nouveau Conseil d'administration de la LNM.

Finalement, les deux lignes de bus 21.130 et 21.131 de l'Entre-deux-Lacs ont été fusionnées afin de garantir un bon taux de couverture. Cette nouvelle offre a été mise en œuvre à l'horaire 2018.

Service des ponts et chaussées

Le service s'attache à déterminer et planifier au plus juste les diverses sollicitations de moyens lui permettant d'assumer les missions qui lui incombent. Ainsi, l'entretien, l'aménagement et l'assainissement des routes, des ouvrages d'art et des cours d'eau continueront de nécessiter, ces prochaines années, des moyens financiers importants pour lesquels des crédits devront être demandés.

Par ailleurs, les projets et chantiers à venir les plus importants sont :

- H20, contournements du Locle et de La Chaux-de-Fonds : les divers projets détaillés du tunnel des Brenets et du contournement du Locle, tunnel et ouvrages d'accès, doivent encore être finalisés pour pouvoir être remis à la Confédération dès le transfert de cet axe dans le réseau des routes nationales en 2020.
- Le projet du contournement est de La Chaux-de-Fonds par la route principale H18 doit maintenant être développé dans le détail et son coût de réalisation chiffré, avant d'être mis à l'enquête publique. Si des acquisitions de biens-fonds utiles à la réalisation du projet peuvent être conclues, les crédits sont à disposition et seront utilisés dans la mesure de besoins avérés.
- Les projets et travaux en lien avec les conventions-programmes liant le canton à la Confédération en matière d'assainissement du bruit routier, de protection des biens et des personnes aux abords des cours d'eau et de revitalisation des cours d'eau restent une tâche permanente du service, en coordination étroite avec les communes concernées.
- La suite de la réalisation des douze projets, répartis dans l'entier du canton, qui composent le crédit-cadre de la 12^{ème} étape de rénovation et d'aménagement des routes cantonales et qui consistent en diverses améliorations sectorielles des aménagements routiers, visant avant tout à sécuriser tous les types d'usagers.
- La poursuite de l'entretien constructif des routes cantonales.

- Les projets d'assainissement du tunnel de La Clusette, qui n'a pratiquement fait l'objet d'aucune intervention sérieuse depuis sa mise en service en 1975, et de remplacement du Grand-Pont de La Chaux-de-Fonds, dont l'assainissement s'avèrerait économiquement inintéressant et très compliqué à réaliser.

Les objectifs spécifiques principaux de l'année 2017 peuvent être séparés en deux catégories : les objectifs internes et externes.

Objectifs externes

- Achever définitivement les aménagements extérieurs du tunnel de Serrières et remettre en état toutes les zones modifiées ou temporairement utilisées durant les travaux. À l'exception d'une surface agricole aux Tolayes, à Cortaillod, les remises en état se sont achevées en 2017 par les plantations réalisées du côté de Serrières. Objectif atteint.
- Avancer au mieux dans le développement du projet de détail du contournement du Locle par la route principale H20, de manière à ce qu'il soit terminé au moment du transfert de la H20 dans le réseau des routes nationales. L'essentiel du projet est achevé et se prolonge par les projets détaillés des portails et autres ouvrages situés de part et d'autre du tunnel. Objectif atteint.
- Mener à bien la campagne de réfection des routes cantonales, en particulier dans les zones complexes où des travaux communaux conduits et menés de concert avec des travaux planifiés par le service, ou auxquels le service participe. Objectif atteint, à l'exception de la traversée de Travers, dont le projet de réaménagement a induit un report de l'exécution en 2017.
- Conduire et réaliser les divers projets inclus dans la douzième étape de rénovation et d'aménagement des routes cantonales. En l'état, il s'agit du réaménagement d'un tronçon de la RC169 dans le village des Brenets, le réaménagement d'un tronçon de la RC1003 à l'aval du village du Pâquier, l'achèvement du tronçon Vilars-Bayerel et du giratoire du Pont-des-Chèvres. Les travaux ont avancé à satisfaction. Objectif atteint.
- Mettre en œuvre les conventions-programmes relatives à l'assainissement du bruit routier, la revitalisation des cours d'eau et la protection contre les crues. Malgré la grande diversité des intervenants (plusieurs services cantonaux, diverses communes, Confédération, tiers), les projets avancent bon train et les engagements pris envers la Confédération sont globalement tenus. Objectif atteint.

Objectifs internes

- Procéder à une dernière phase d'assainissement de la route principale H20, pour ce qui concerne le canton, compte tenu du réel besoin d'entretien de cette infrastructure vieille de plus de 20 ans. Objectif atteint.
- Finaliser le système qualité laissé à l'abandon depuis 2003. Suite à la décision prise de ne pas procéder à une nouvelle certification, eu égard à l'important investissement que représenterait un suivi tel qu'exigé par les normes. Cet objectif est en voie d'achèvement.
- Achever la révision de la loi sur les routes et voies publiques (LRVP). La rédaction finale du projet de loi est terminée, les consultations pourront être lancées au printemps 2018. Objectif atteint.

Les besoins en assainissement et en adaptation du réseau des routes cantonales et de ses ouvrages aux exigences de notre époque génèrent un travail important que le service doit assurer. À ce titre, les cas de la H20 et de la H10 sont symptomatiques. Une route utilisée intensivement nécessite des opérations d'entretien et d'adaptation périodiques. Le fait que la première nommée soit appelée à être transférée à la Confédération début 2020 va obliger plusieurs collaborateurs du service à investir un temps conséquent durant les 2 prochaines années pour la préparation des dossiers à transférer à l'OFROU.

Dans un environnement en perpétuelle évolution, la planification des projets, des travaux et des diverses activités du service, tant au niveau technique que financier, constitue le sujet prépondérant nécessitant une anticipation et un suivi de tous les instants.

L'intensité de l'engagement du service ne montre donc aucun signe d'affaiblissement, même si les difficultés conjoncturelles rencontrées par les collectivités publiques et certaines branches de l'économie privée inquiètent les bureaux d'études et entreprises de construction en termes d'occupation pour les années à venir, dans l'attente que plusieurs grands chantiers ne soient lancés, probablement à l'horizon 2021-2022.

Service de l'énergie et de l'environnement

En 2017, l'énergie et l'environnement sont restés au cœur des débats et des intérêts de la politique, de la population et des médias, notamment en lien à la stratégie énergétique 2050 de la Confédération. Au niveau cantonal, les nouvelles conception directrice de l'énergie et loi sur l'approvisionnement en électricité ont été approuvées par le Grand Conseil en début 2017. Elles permettent la poursuite d'une politique énergétique et climatique ambitieuse mais réaliste. Elles misent notamment sur le développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, en particulier dans le domaine du bâtiment. La stimulation de la rénovation énergétique du parc bâtiment neuchâtelois est visée par la pérennisation du Programme bâtiment.

Le programme de subventions pour l'assainissement énergétique des bâtiments (Le Programme Bâtiments) continue de rencontrer un franc succès dans le canton, notamment avec les CECB® Plus. Le SENE a accordé 909 promesses de subventions pour un montant total de 7'265'000 francs. S'agissant des versements, le fonds cantonal de l'énergie a été sollicité pour un montant global de 1'230'000 francs. En plus, dans le cadre du Programme Bâtiments en vigueur jusqu'à fin 2016, un montant de 2'036'835 francs a été versé aux propriétaires neuchâtelois en 2017 pour des mesures d'isolation thermique.

L'arrêté relatif aux subventions dans ce domaine a été adapté et servira de base légale pour « Le Programme Bâtiments NE 2017 ».

De son côté, le fonds des eaux a été sollicité à hauteur de 3'960'000 francs pour 46 projets subventionnés.

Dans le domaine environnemental, la qualité des eaux du Doubs et la gestion des débits sur ce dernier restent une priorité. Les travaux entre les autorités françaises, fédérales et cantonales ont abouti à la signature d'un nouveau règlement d'eau pour les usines hydroélectriques du Doubs franco-suisse.

Le bilan du système de taxes causales pour la gestion des déchets urbains montre que les objectifs ont été atteints. Après quatre ans d'application du système, le taux de valorisation des déchets urbains a augmenté et la production globale de déchets urbains a diminué. Ainsi, le coût par habitant a diminué de 10%, sauf dans les communes avec le système plus onéreux de la taxe au poids.

Les contrôles réguliers des rejets de toutes natures des entreprises, le contrôle de la gestion des déchets et les mesures de la qualité de l'air en général monopolisent passablement de ressources. Sur ce dernier point, le SENE a participé, avec les cantons du Jura et de Berne, à la publication de la deuxième édition d'un rapport annuel sur « la qualité de l'air dans l'Arc Jurassien ».

Les dossiers relatifs aux grands projets de construction (permis de construire, études d'impacts, etc.) et ceux relatifs à la gestion du territoire nécessitent eux aussi beaucoup de ressources.

L'activité des places officielles d'élimination des véhicules, bateaux et remorques reste élevée, avec 600 tonnes de ferraille et 1'920 tonnes de pneus évacuées. Le tri des matières recyclables ou ayant une valeur marchande a permis de valoriser batteries, catalyseurs et plus de 190 tonnes de métaux (aluminium, cuivre, acier, etc.).

Le SENE a poursuivi les investigations et la surveillance hydrogéologique d'une vingtaine d'anciennes décharges. Il a examiné et suivi une vingtaine d'investigations engagées par les détenteurs de sites pollués liés à l'activité d'entreprises. Enfin, le SENE a pu autoriser la vente de 41 biens immobiliers sis sur des sites pollués.

Au plan législatif, le SENE a dû se prononcer sur treize consultations relatives à des révisions de textes légaux fédéraux touchant l'eau, l'énergie, l'air, l'électricité, les émoluments et taxes, le climat et l'environnement.

Le service de la faune, des forêts et de la nature

Les objectifs 2017 ont généralement été atteints avec comme points forts une régulation record de la population de sangliers, des contributions remarquées aux efforts de promotion de la forêt et du bois suisse ainsi que la mise à l'enquête du plan d'affectation cantonal du Haut Plateau du Creux du Van.

De manière générale, le budget a été très bien respecté et les charges maîtrisées dans la mesure du possible (les dégâts aux cultures occasionnés par les sangliers ont nécessité un crédit supplémentaire, moins important qu'en 2016). Sur le plan des recettes, les revenus moindres provenant des permis de chasse et de pêche ainsi que des prestations de service ont été compensés par des recettes issues notamment du patrimoine administratif et des subventions acquises.

Les travaux courants de gestion forestière ainsi que de promotion de la biodiversité en zones rurales et protégées se sont déroulés de manière très satisfaisante. Un crédit d'investissement a été lancé dans le cadre de la planification et de la concrétisation d'un réseau écologique cantonal.

L'année 2018 sera une année de consolidation. Les priorités du service, inscrites dans le mandat de prestations passé entre le département et le SFFN, porteront en particulier sur les domaines suivants :

- Renforcement de la régulation de la population de sangliers.
- Élaboration d'une directive pour la promotion du bois dans les projets de l'État.
- Réponse coordonnée avec le canton de Vaud aux oppositions au plan d'affectation cantonal du Haut Plateau du Creux du Van.
- Rapport politique relatif aux loisirs individuels dans les espaces naturels.
- Planification du réseau écologique cantonal.

Service de l'agriculture

L'année 2017 a été marquée par la préparation de SIGE, avec de nombreuses implications en perspective dans les différents domaines d'activité.

Par ailleurs, l'application de la politique agricole PA 2014-2017 en matière de paiements directs et les modifications envisagées pour la politique agricole 22+ ont passablement occupé le service.

Les nouveaux programmes volontaires découlant de la politique agricole fédérale ont impliqué d'importants travaux, car ils sont en perpétuelle évolution.

Dans le cadre des améliorations structurelles agricoles, au-delà de la construction de nouveaux ruraux répondant à des standards élevés en matière de protection des animaux, il est à noter la concrétisation des projets de rénovation des fromageries du Bémont, de La Brévine et de La Sagne permettant à la transformation de lait en Gruyère AOP de bénéficier d'infrastructures performantes pour l'avenir.

Le montant des subventions versées par la Confédération au canton de Neuchâtel au titre des paiements directs s'élève à 78,43 millions de francs en 2017, une somme équivalente à 2016.

L'activité sociale d'Evologia reste importante et non moins de 130 personnes ont effectué un séjour plus ou moins long au sein de l'institution. Une vingtaine d'entre elles ont retrouvé un travail, alors que les autres ont acquis des compétences et un équilibre social.

Dans le cadre du programme d'assainissement des finances 2017-2019, une réflexion quant à l'organisation du service de l'agriculture a été menée et des propositions d'économies faites. Le Conseil d'État a validé le projet de réorganisation du service de l'agriculture en juin 2016. Le nombre d'offices a passé de six à quatre et l'effectif du personnel a été réduit de 1,2 EPT. La mise en œuvre s'est faite courant 2017 et sera définitive dès 2018. À noter que cette réduction fait suite à plusieurs départs à la retraite partiellement remplacés.

En matière d'animation et de culture, la Grange aux Concerts a été utilisée tout au long de l'année à la satisfaction générale et une vingtaine de manifestations s'y sont déroulées. Le Mycorama,

rattaché au SAGR dès l'automne 2016, a été utilisé pendant toute la saison estivale dans le cadre d'une exposition consacrée aux dinosaures. De plus, un atelier de réinsertion AI lui a été progressivement intégré. Le bâtiment garde principalement sa vocation culturelle et différentes manifestations permettent de l'animer.

Service de la consommation et des affaires vétérinaires

Le 1er mai 2017 est entrée en vigueur la nouvelle législation fédérale sur les denrées alimentaires et les objets usuels. Le service a dû modifier ses méthodes de travail, notamment son logiciel de gestion Limsophy, pour s'adapter aux nouvelles dispositions.

Le 10 avril 2017, un incendie intentionnel a entièrement détruit le centre collecteur de sous-produits animaux de Montmollin, ainsi que le centre forestier adjacent. Malgré d'importantes difficultés pratiques, la collecte des cadavres d'animaux a été maintenue en tout temps. Une structure provisoire, financée par l'assurance, garantit un ramassage conforme aux exigences légales, dans l'attente de la reconstruction du centre.

En police du commerce, la mise en conformité des établissements publics à la nouvelle législation s'est poursuivie. Ainsi, 471 autorisations ont été délivrées, de même que 378 permis pour propriétaires d'immeubles. 448 examens de concepts d'autocontrôle d'hygiène ont été effectués. Au 31 décembre, 1'098 établissements publics, dont 330 hébergeurs, étaient actifs dans le canton.

En tenant compte au mieux des expériences faites lors des deux premières années de mise en œuvre, la réglementation en matière de police du commerce a entièrement été revue afin de soulager les petites entités de charges financières trop importantes et de simplifier les démarches administratives.

Service de la géomatique et du registre foncier

Le 10 mars 2017, le DDTE, en tant que mandant, et le SGRF, en tant que mandataire, ont conclu un accord sur les objectifs et les prestations couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017.

Face à la pénurie de spécialistes en géomatique, une initiative a été lancée au niveau national pour créer un laboratoire mobile, le SwissGeoLab, destiné à promouvoir les métiers de la géomatique auprès des étudiants et du tout public. Il a été inauguré par une visite du chef de département et une présentation à la presse le 14 février. Le container didactique SwissGeoLab a séjourné dans le canton de Neuchâtel de mi-février à fin juin 2017 avec un grand succès de fréquentation totalisant près de 50 sessions de visites sur les 2 sites de Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds.

Le SITN en 2017, c'est 50 applications de cartographie interactive touchant l'ensemble des départements et de très nombreux domaines ; il est devenu un système d'information stratégique et est interconnecté avec les autres systèmes d'information du canton. Le relevé LIDAR réalisé en 2016 a fourni près de 30 milliards de points. De nombreux traitements ont été réalisés pour valoriser cette impressionnante base de données et générer de nombreux produits dérivés. Des développements ont aussi été faits afin de les intégrer pour différents domaines d'application : agriculture (paiements directs), forêts (inventaire forestier), routes, cartographie des dangers, etc. Les données ont pu être utilisées pour de nombreuses analyses. Les développements relatifs à la cartographie pour les domaines des routes, de la gestion forestière, de l'énergie et de l'environnement, de l'aménagement du territoire, de la gestion du patrimoine, de la police et de la santé se sont poursuivis ou ont été finalisés en 2017. Suite à la volonté du service d'informatiser les dossiers des archives « vivantes » du registre foncier, le projet de numérisation des pièces les plus utiles s'est poursuivi en 2017 et a ainsi permis la création de plus de 530'000 fichiers ; la numérisation par scannage des 2'000 dossiers des propriétés par étages (PPE) s'est également poursuivie ; 1'522 dossiers sont scannés à fin 2017 et plus de 470 de dossiers sont consultables sur le géoportail intranet. Le projet de publication des données du cadastre souterrain (selon LCGéo) s'est poursuivi de manière significative avec la signature de conventions avec de nouveaux gestionnaires de réseaux et la consultation de plus de 10'000 km de conduites sur une plateforme unique.

Le système d'information pour la mensuration officielle (SIMO) est l'application informatique stratégique du domaine de la mensuration gérant l'ensemble du cadastre du canton ; elle a monopolisé de nombreuses ressources en 2017 ; de nombreuses opérations et processus ont été développés et améliorés autour de cet environnement de plus en plus complexe et exigeant ; tous ces efforts ont été récompensés en réussissant à remettre en œuvre une solution avec une stabilité et des performances correspondant aux attentes des utilisateurs.

Dans le domaine de la mensuration officielle et du cadastre RDPPF, les conventions-programme 2016-2019 entre la Confédération et le canton ont entraîné le versement par la Confédération au canton d'un montant de 375'000 francs dans le cadre des travaux de renouvellement du cadastre et du cadastre RDPPF. Une surface supérieure à 5'500 ha de données numériques de la mensuration officielle a pu être approuvée et reconnue par la Confédération en 2017, portant la surface approuvée du canton à plus de 66%. L'évolution du cadastre RDPPF s'est poursuivie par la numérisation des alignements des routes cantonales et communales en collaboration avec le SPCH. Différents travaux d'homogénéisation et de coordination des données de la mensuration officielle avec les autres services, entre autres pour le cadastre viticole, les paiements directs ou la définition des limites statiques de forêt ont été effectués.

Malgré les problèmes de performance de l'outil métier au premier semestre, la production des documents de mutation suite à la demande des clients et la mise à jour du serveur cadastral ont été réalisées de manière suivie et à satisfaction des demandeurs.

Suite au regroupement des offices du registre foncier en octobre 2015, l'uniformisation et la simplification des processus principaux se sont poursuivies ; cela s'est également concrétisé par la poursuite du développement d'un guichet métier RF qui permet depuis un seul point d'entrée d'accéder à l'ensemble des informations et processus nécessaires au traitement des dossiers. La conjoncture favorable du marché immobilier et les mesures prises suite à la réorganisation du registre foncier ainsi qu'à la stabilisation des délais de restitution des actes notariés ont entraîné des recettes dépassant 5,7 millions de francs, soit un montant de plus de 680'000 francs par rapport à 2015, année du regroupement des offices du registre foncier

1. SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

1.1. Missions

Le secrétariat général du Département du développement territorial et de l'environnement (SDTE) est chargé des tâches de coordination, de planification, de conseil et d'information.

Le SDTE effectue notamment les prestations suivantes :

- conseiller et assister le chef de département en lui assurant un soutien appuyé, rapide et décisif dans l'exécution des tâches départementales, gouvernementales et parlementaires ;
- assurer une interface efficace entre les services et le chef de département ;
- gérer et administrer le secrétariat général du chef de département en assurant un fonctionnement optimal et en engageant au mieux les ressources à disposition ;
- assurer la coordination des activités internes au département en garantissant de manière efficace le rôle de relais entre la direction du département et les services ;
- assurer la coordination interdépartementale ;
- piloter le domaine financier du département, notamment en coordonnant, en contrôlant et en donnant les instructions en matière de procédures financières ;
- assumer les tâches lui incombant en matière de ressources humaines pour le département ;
- veiller à la communication et à l'information interne et externe.

1.2. Objectifs annuels

Les objectifs annuels sont présentés sous le chapitre 1.5. *Activités/Réalisations*. Les éventuels objectifs n'ayant pas été réalisés y figurent également.

1.3. Ressources (personnel, finances)

Ressources humaines

Situation EPT		
Situation début 2017	Situation fin 2017	Différence +/-
5.5	5.4	-0.1

Dans le suivi des baisses d'effectifs déjà consenties en 2014 et 2015, le SDTE a réduit encore sa dotation de 0.1 EPT, passant de 5.5 à 5.4 EPT. En effet, une secrétaire a passé de 100 à 90% dès le 1^{er} décembre 2017, suite à une redéfinition des tâches administratives du secrétariat général.

Une collaboratrice a suivi avec succès une formation sur six mois auprès du CEFCO et obtenu le certificat fédéral d'assistante en gestion du personnel.

Finances

Les comptes 2017 du SDTE bouclent avec un excédent de recettes très légèrement supérieur aux prévisions de quelque 60'000 francs et sont donc conformes au budget. Cette amélioration est due, d'une part, aux dépenses en Biens, services et marchandises (BSM) inférieures au budget et, d'autre part, à la part au bénéfice du SCAN. Le produit de la taxe sur les véhicules automobiles affiche une légère diminution de 120'000 francs, compensée toutefois par une augmentation équivalente des recettes liées à la taxe de navigation.

En vue de l'entrée en vigueur de SIGE au 1^{er} janvier 2018, le personnel d'encadrement et comptable du SDTE a participé à des formations et mis en place une série de tests pour l'intégration du nouvel outil SAP.

1.4. Événements principaux

- 24 et 25 janvier : adoption par le Grand Conseil respectivement de la conception directrice de l'énergie et de la loi sur l'approvisionnement en électricité (LAEL).
- 12 février : adoption du fonds FORTA par le peuple suisse, avec un oui à 77% de la population neuchâteloise, soutenant ainsi massivement la stratégie Neuchâtel Mobilité 2030 qui permettra de réaliser les contournements autoroutiers des villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle.
- 8 mars : adoption par le Conseil d'État de la stratégie cantonale sur le transit et le séjour des communautés itinérantes.
- 2 avril : élections au Conseil d'État.
- 18 avril : lancement de la consultation sur le plan directeur cantonal (PDC) et de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LCAT).
- 1^{er} juin : début de la présidence du Conseil d'État par le chef de département.
- 1^{er} juin : début de l'action *bike to work* 2017.
- 27 juin : adoption par le Grand Conseil d'un crédit complémentaire en trois volets pour les études à réaliser jusqu'en 2019 et des travaux d'assainissement sur la H20.
- 27 juin : adoption par le Grand Conseil de la modification de la loi sur le fonds cantonal des eaux pour les sites pollués et de la loi concernant le traitement des déchets.
- 26 septembre : adoption par le Grand Conseil de la loi sur la mobilité douce (LMD) et des moyens nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie de mobilité douce présentée à l'exécutif en 2015.
- 17 novembre : mise à l'enquête publique du plan d'affectation cantonale du Haut Plateau du Creux du Van.
- 1^{er} décembre : diffusion du programme de législature 2018-2021.
- 20 décembre : réponse à la consultation fédérale relative à l'étape d'aménagement PRODES 2030/35 de l'infrastructure ferroviaire en soulignant l'importance nationale de la cadence au quart d'heure et d'une ligne directe entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds.

1.5. Activités / Réalisations

- Poursuite du travail de lobbying à Berne en faveur de l'inscription de la H20 dans le réseau des routes nationales, d'une part, et du financement du RER neuchâtelois, d'autre part.
- Suivi des mesures d'accompagnement du Projet d'agglomération de 3^{ème} génération établi par le Réseau Urbain Neuchâtelois (RUN).
- Gestion du transit saisonnier et des séjours des gens du voyage sur territoire cantonal, avec l'élaboration d'un projet de loi sur le stationnement des communautés nomades.

- Suivi des travaux de révision de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LCAT), ainsi que du plan directeur cantonal, en lien avec la mise en œuvre de la LAT.
- Lancement d'un audit de la société de navigation sur les lacs de Neuchâtel et Morat (LNM SA) ainsi que de la société Cap Gourmand SA.
- Coordination et suivi des travaux liés à la mise sur pied d'une société anonyme avec les cantons du Jura et de Berne dans le cadre de l'Unité territoriale IX (UT IX), responsable de l'entretien des routes nationales.
- Poursuite des travaux relatifs à la révision de la loi sur les routes et voies publiques (LRVP).
- Suivi et accompagnement des travaux en lien avec la lutte contre le littering à l'échelon cantonal.
- Lancement des travaux sur l'adaptation aux changements climatiques via la « plateforme environnement ».
- Participation au relevé 2017 du Cercle Indicateurs de l'OFS.
- Soutien aux services du DDTE dans l'importante phase de formation et de tests réalisée en vue de l'entrée en vigueur de SIGE au 1^{er} janvier 2018.
- Coordination et suivi des travaux budgétaires au sein du département suite à la mise en œuvre des nouvelles structures financières et analytiques dans l'élaboration du budget 2018 et du PFT 2019-21.
- Introduction au système de gestion par mandat de prestations au SDTE.
- Soutien au projet pilote GestionNE avec l'intégration du SPCH dans le courant de l'année, rejoignant ainsi le SGRF, le SCAV, le SAGR, le SFFN et le SENE.
- Conduite du programme de réduction des effectifs et soutien aux services dans sa mise en œuvre.
- Participation à la rédaction du programme de législature 2018-2021.
- Participation et soutien aux services dans le cadre du projet PartenariatsNE avec une actualisation de l'ensemble des partenariats du DDTE.

Développement durable

Stratégie cantonale pour le développement durable

En septembre 2017, le SDTE a fait adopter par le Conseil d'État les principes cadres d'une démarche de développement durable cantonale ainsi que la prise en compte du développement durable dans son nouveau programme de législature. La démarche aboutira à l'établissement d'une stratégie cantonale pour le développement durable en ligne avec la future stratégie du Conseil fédéral ainsi que l'Agenda 2030 des Nations Unies. Les travaux préparatoires pour la mise en œuvre de la démarche devraient s'initier courant 2018.

Cercle indicateurs : relevé 2017 et contrat de coopération pour 2018 – 2021

Deux événements majeurs ont eu lieu en 2017 dans le cadre du Cercle Indicateurs :

- 3 août 2017 : signature du contrat de coopération entre le Canton de Neuchâtel et la Confédération concernant le Cercle Indicateurs 2018 – 2021 (nouvelle période de collaboration). Par ce contrat, le Canton s'engage à participer à deux nouveaux relevés du système d'indicateurs (2019 et 2021) ainsi qu'à contribuer aux réflexions permettant le développement de ce dernier.
- 14 novembre 2017 : publication par l'ARE des résultats du relevé 2017 du Cercle Indicateurs. Aux côtés de 17 autres cantons et 27 villes, le canton a participé au relevé de ses progrès en matière de développement durable. Le commentaire des résultats du

canton est disponible sur le site de la Confédération et référencé parmi les « liens utiles » sur la page internet Agenda 21 du canton.

Pour mener à bien l'ensemble de ces travaux, un important travail de suivi et de coordination a été assuré par le SDTE. Le canton de Neuchâtel a également participé à deux séances de l'organe responsable du Cercle Indicateurs en mars et en septembre 2017.

Bike to work 2017

Pour la première fois, le DDTE a participé au nom de l'administration cantonale à l'action nationale bike to work. Cette action de l'association faîtière PRO VELO Suisse est la plus grande action suisse pour la promotion du vélo et de la santé dans les entreprises. Action physique, esprit d'équipe et plaisir sont ses maîtres mots. Pour les collaboratrices et collaborateurs de l'État, c'est aussi l'occasion de se sensibiliser à la problématique de la sécurité à vélo et aux difficultés et responsabilités des cyclistes circulant en milieu urbain. Cinquante-neuf collaboratrices et collaborateurs de l'administration cantonale neuchâteloise ont ainsi enfourché leurs vélos pour effectuer leurs trajets domicile-travail pendant tout le mois de juin 2017. Ensemble, ils ont parcourus près de 7'200 km à vélo.

Littering et adaptation aux changements climatiques

En février 2017, il a été décidé d'élargir le domaine de compétences de la Plateforme Eaux au-delà de la simple coordination des affaires liées au domaine des eaux. Ainsi, outre les dossiers en lien direct avec ce domaine, l'année 2017 a permis de :

- poursuivre et coordonner les réflexions sur la question de la lutte contre le littering.
- initier et coordonner les travaux sur l'adaptation aux changements climatiques.

Pour ce dernier objet, le SDTE a pris à sa charge la gestion du projet. L'objectif de ce dernier est la réalisation d'un diagnostic des risques et des opportunités les plus significatifs pour le canton de Neuchâtel en lien avec les changements climatiques ainsi que la définition du besoin d'agir pour chacun des domaines concernés.

Mobilité douce : adoption de la loi par le Grand Conseil

L'ensemble des travaux réalisés courant 2016 et 2017 ont abouti à l'adoption par le Grand Conseil, le 26 septembre 2017, de la nouvelle loi sur la mobilité douce (LMD) et d'un décret portant octroi d'un crédit de 5 millions de francs pour la première étape de réalisation des itinéraires cyclables. La stratégie cantonale de mobilité douce, soumise au Grand Conseil à l'automne 2015, a servi de base à l'ensemble des travaux. La loi sur la mobilité douce (LMD), le crédit et le plan directeur cantonal de mobilité cyclable (PDCMC), viennent la concrétiser.

Association Ecoparc : poursuite des travaux et nouveau contrat

Suite à de premiers résultats encourageants, le département a octroyé en janvier 2015 une aide financière à Ecoparc afin que l'association puisse poursuivre sur trois ans (2015 à 2017) la démarche d'écologie industrielle au sein du canton, en développant et en initiant des projets collaboratifs interentreprises et publics-privés. En 2017, l'aide financière a permis à Ecoparc de :

- poursuivre les travaux sur le projet de réseau de parcs d'activités durables sur l'Arc Jurassien (antenne suisse du réseau francophone PALME) ;
- poursuivre les travaux sur le projet Écologie industrielle et territoriale (EIT) sur l'Arc jurassien ;
- organiser une rencontre REMAD ouverte au public pendant une pause déjeuner au CSEM (« Lunch Solaire : en tant qu'acteur économique, comment investir dans le photovoltaïque ? », 17 février 2017).

À la fin 2017, le contrat de prestations d'Ecoparc a été reconduit pour l'année 2018 afin de poursuivre les différents projets d'écologie industrielle au sein du canton.

Programme d'encouragement pour le développement durable

Dans le cadre de l'appel à projet pour le Programme d'encouragement 2017 de l'ARE, le Canton de Neuchâtel a appuyé le projet déposé par la commune de Val-de-Ruz en vue d'obtenir un subventionnement de maximum 25'000 francs de la part de la Confédération. Le projet « Construire l'écorégion » de Val-de-Ruz doit permettre l'élaboration courant 2018 d'un programme d'actions de développement durable via une démarche participative citoyenne. Le SDTE a recherché les fonds et préparé une lettre de soutien pour le dossier soumis à la Confédération. Dans son courrier, le canton s'est engagé à contribuer au financement du projet ainsi qu'à participer à cette démarche participative, via la présence de la coordinatrice du développement durable à 3 ateliers de travail.

1.6. Perspectives 2018

Les priorités pour l'année 2018 porteront en particulier sur l'avancement des projets suivants :

- Adoption par le Grand Conseil du projet de modification de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LCAT) et du nouveau plan directeur cantonal (PDC).
- Adoption par le Grand Conseil du projet de modification de la loi sur le traitement des déchets (LTD).
- Adoption par le Grand Conseil du projet de modification de la loi sur les routes et voies publiques (LRVP).
- Adoption par le Grand Conseil du projet de modification de la loi sur la promotion de l'agriculture (LPAgr).
- Adoption par le Grand Conseil du projet de modification de la loi cantonale sur l'énergie (LCEN).
- Adoption par le Grand Conseil de la modification de la loi sur les émoluments du registre foncier (LERF).
- Adoption par le Grand Conseil d'une modification de la loi sur les mines et carrières (LMICa).
- Adoption par le Grand Conseil du projet de loi sur le stationnement des communautés nomades (LSCN) et suivi de son entrée en vigueur.
- Poursuite du travail de lobbying à Berne en faveur du financement du RER neuchâtelois.
- Finalisation du projet de plan d'affectation cantonal de la zone du Creux du Van.
- Adoption du plan d'affectation cantonal viticole par le Conseil d'État.
- Mise en œuvre de la nouvelle stratégie de communication du Conseil d'État au niveau du DDTE.
- Accompagnement des services dans le cadre de l'utilisation du nouveau système d'information et de gestion de l'État (SIGE).
- Poursuite des travaux sur le dossier de l'adaptation aux changements climatiques.
- Lancement des travaux sur la stratégie cantonale pour le développement durable.
- Mise à jour de la page Agenda 21 du site internet cantonal.

2. SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

2.1. Missions

- **Planifier**

Assurer la planification cantonale pour répondre aux objectifs politiques d'organisation et de structuration du territoire. Mener une réflexion stratégique pour le développement territorial du canton en partenariat avec les régions et communes. À cet effet, veiller à la mise en œuvre d'un instrument de monitoring.

- **Coordonner**

En application des dispositions légales, assurer la coordination entre les plans locaux et régionaux et le plan directeur cantonal, ainsi qu'entre ce dernier et les plans sectoriels de la Confédération et également entre les différentes instances administratives en matière de permis de construire.

- **Informier et conseiller**

Informier et orienter les usagers sur leurs droits et devoirs en matière d'aménagement du territoire et de police des constructions. Conseiller et soutenir, notamment les communes, sur la manière d'entreprendre leur tâche de planification et veiller à assurer l'efficacité des processus décisionnels et de planification auprès de l'ensemble des partenaires.

2.2. Objectifs 2017

Les objectifs annuels sont présentés sous le chapitre 2.5 *Activités*.

2.3. Ressources (personnel, finances, informatique, contacts)

Personnel

Situation EPT		
Situation début 2017	Situation fin 2017	Différence +/-
19.0	19.0	0.0

La juriste engagée dans le cadre des constructions illicites a quitté notre service le 30 avril 2017 et a été remplacée à partir du 1^{er} mai 2017 par un autre juriste, poste resté à 60 %.

Le stagiaire a terminé son activité le 30 novembre 2017 et n'est pas remplacé en raison des restrictions budgétaires.

Après 5 années d'activité, le responsable du bureau des permis de construire a cessé son activité le 31 décembre 2017. Son successeur entrera en fonction en mars 2018.

Finances

Fonds de l'aménagement du territoire

Les plus-values encaissées en 2017, en application des articles 33 à 37 de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LCAT), représentent un montant de 926'823 fr. 15.

Aucune subvention au titre d'indemnité suite à une expropriation matérielle n'a été versée lors de l'exercice sous revue.

Selon l'article 41, lettre b LCAT, le fonds cantonal d'aménagement du territoire participe à la prise en charge d'intérêts de fonds empruntés par des exploitants pour l'achat de terres agricoles à des prix non spéculatifs.

Le fonds est géré par le service cantonal de l'aménagement du territoire, sauf en ce qui concerne le processus de décision pour la prise en charge d'intérêts qui est de la compétence du service de l'agriculture.

En 2017, 8 demandes de prise en charge des intérêts ont été enregistrées. 9 demandes enregistrées en 2016 et 2017 ont fait l'objet d'un arrêté du Conseil d'État. Les intérêts sur un montant total de 854'500 francs seront pris en charge pour des prêts variant d'une durée de 10 à 15 ans. Cette aide a permis d'acquérir 77,25 hectares de terres agricoles.

Le montant total des intérêts payés par le fonds en 2017 s'élève à 107'279 fr. 65 et les amortissements se sont élevés à 671'140 francs. À fin 2017, 81 prêts d'un montant total de 5'087'297 francs bénéficient de cette mesure.

Compte de fonctionnement

Pour ce qui est des opérations relevant du budget de fonctionnement du service, celui-ci comprend des charges pour 3'135'745 fr. 95 et des recettes s'élevant à 1'886'757 fr. 90. L'essentiel des coûts est composé de charges de personnel à hauteur de 2'689'930 fr. 35. La principale recette est constituée des émoluments perçus pour le traitement des permis de construire pour un montant de 1'640'726 fr. 70.

Contact

La coordination interservices est effectuée par le biais de la Communauté de travail pour l'aménagement du territoire (CTAT) qui est le lieu de l'échange sur le devenir du territoire cantonal. En 2017, une seule séance a été organisée. Elle réunit l'ensemble des chefs de service conduisant les politiques publiques à incidence spatiale. En sus, les représentants des services se rencontrent une fois par mois pour traiter plus particulièrement de l'aspect technique de certains dossiers.

À raison de 4 réunions en 2017, le service a rencontré les architectes et les urbanistes des villes, les architectes conseils des communes ainsi que les représentants des associations professionnelles et les bureaux d'aménagement œuvrant régulièrement dans le canton. Ces rencontres ont pour but de discuter des évolutions, notamment législatives, en matière de construction et d'aménagement. Ces séances permettent de tendre vers une application identique des règles tout en prenant en compte, au mieux, les contraintes que les professionnels de l'architecture et l'aménagement rencontrent. Au niveau intercantonal, des contacts réguliers sont maintenus avec la Conférence des offices romands d'aménagement du territoire (CORAT) et la Conférence suisse des aménagistes cantonaux (COSAC). Le service participe également à la Plate-forme de l'Arc jurassien, Région capitale suisse, la Communauté d'études pour l'aménagement du territoire (CEAT), l'Association suisse pour l'aménagement national (ASPAN) ainsi qu'à la Fédération suisse des urbanistes (FSU). Il convient également de mentionner la participation du service au groupe Les Experts en Dangers Naturels Suisse (Fachleute Naturgefahren Schweiz FAN) ou à l'organe de conduite de gestion du Cercle des indicateurs. Depuis 2016, le service participe également au groupe de travail technique issu de la Conférence tripartite (Confédération, canton, communes).

Informatique

Après 2016 qui a été la première année durant laquelle l'ensemble des communes du canton a fait usage de l'application SATAC 2, 2017 n'a pas vu de nouveaux développements. Le service s'est concentré sur l'exploitation du système. Peu de réclamations portant sur le fonctionnement de l'application sont formulées. Par contre, des compléments de développement permettant de faire usage au mieux de la base de données sont demandés.

2.4. Événements principaux

Au titre d'événements principaux, il convient de citer tant les consultations publiques en lien avec les travaux de révision de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire que ceux portant sur le plan directeur. Outre la Conférence de presse, la consultation a fait l'objet de 4 séances d'information à la population dans les différentes régions du canton. Ces séances ouvraient l'exposition « Les enjeux du développement vers l'intérieur ». À la fin de l'année 2017, le guide du plan d'aménagement a été remis aux communes et bureaux spécialisés en vue de la révision des règlements et plans communaux. Courant 2017, le plan directeur cantonal de la mobilité cyclable développé en collaboration avec les services des transports et des ponts et chaussées a été mené à chef. Le service de l'aménagement du territoire a par ailleurs eu le plaisir de se voir décerner une distinction par le « Flâneur d'Or » pour le plan directeur des rives du lac de Neuchâtel, alors que le chantier du dernier tronçon du sentier du Lac à La Musinière à Saint-Blaise se terminait.

2.5. Activités / Réalisations

Planification cantonale et données de base

L'année 2017 a été rythmée par les tâches et projets suivants :

- Poursuite de la mise en œuvre de la révision de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) 1^{ère} étape, de l'ordonnance sur l'aménagement du territoire (OAT), de la directive concernant le dimensionnement des zones à bâtir (DZB) et du contenu minimum des plans directeurs cantonaux, à travers la révision du plan directeur cantonal de l'aménagement du territoire (PDC) et l'accompagnement des plans directeurs régionaux.
- Suivi des études de base (révision du PAC viticole, plan directeur des rives du lac, plan directeur de la mobilité douce cyclable, plan directeur des chemins pour piétons et chemins pédestres).
- Publication d'un guide d'application relatif à la gestion des surfaces d'assolement (SDA).
- Suite des travaux d'adaptation des géodonnées relatives aux plans d'affectation selon les nouveaux modèles minimaux de l'ARE et au nouveau règlement-type d'aménagement.
- Production de nouvelles géodonnées et de documents cartographiques relatifs aux plans directeurs régionaux (PDR), à la révision du PDC ainsi qu'au projet d'agglomération RUN 3.
- Dans le cadre des attributions du service, nous avons émis 25 prises de position et préavis spécialisés pour des consultations cantonales et fédérales.

Plan directeur cantonal

L'année 2017 a été consacrée à la poursuite des travaux relatifs à l'adaptation du PDC 2011 à la LAT révisée, en parallèle à ceux envisagés sur la LCAT. Il est attendu que les cantons adaptent leur plan directeur cantonal dans le délai de 5 ans dès l'entrée en vigueur de la nouvelle législation, notamment dans le domaine du dimensionnement des zones à bâtir. 27 fiches de coordination ont été adaptées pour répondre aux exigences de la LAT et 6 nouvelles fiches ont été créées portant sur le management des zones d'activités, la concentration du développement vers l'intérieur et la qualité urbaine ou encore la mise en œuvre de la planification médico-sociale. La révision a été coordonnée avec le projet d'agglomération RUN de 3^{ème} génération, et les plans directeurs régionaux établis par les communes.

Ces travaux ont été accompagnés par la commission consultative de la conception directrice cantonale (C³DC) nommée en 2014, fondée sur une large représentation politique, laquelle a été réunie une 4^{ème} fois début 2017, avant transmission du dossier au Conseil d'État. Le projet de PDC adapté a été mis en consultation auprès des communes, des associations et groupes d'intérêts et de la Confédération entre avril et fin septembre 2017. Dès l'automne, les travaux ont repris activement pour exploiter les retours de la consultation publique et préparer le dossier définitif. Le rapport d'examen de la Confédération a été réceptionné fin novembre (version provisoire) et il a été possible de rencontrer l'Office fédéral du développement territorial encore en 2017, pour établir

les exigences en vue d'une approbation par le Conseil fédéral d'ici fin 2018. Quant à la révision de la législation, la LCAT-R sera proposée au Grand Conseil, au courant du 1^{er} semestre 2018.

Observatoire du territoire (OT_NE)

Le projet d'observatoire du territoire a fait l'objet d'un premier bilan, qui sera adressé au COPIL. Une mise à jour des fiches publiées constitue le prochain objectif, dans la perspective du Rapport quadriennal sur l'aménagement du territoire (RAT 2019).

Surfaces d'assolement (SDA)

Afin de faciliter la prise en compte de la problématique des SDA, le SCAT a publié un *Guide d'application SDA* servant à la mise en œuvre de la fiche S_21 du PDC. Il se doit en outre d'assurer la préservation des surfaces d'assolement dans toutes les procédures de planification et d'autorisation de construire. Le SCAT a établi 12 préavis relatifs à l'utilisation et à la compensation des SDA en 2017, en coordination avec le service de l'agriculture.

Mobilité douce, réseaux touristiques et de loisirs

Le secteur MD et réseaux touristiques et de loisirs a pris de l'importance en 2017 du fait de la création de nouvelles bases légales pour le vélo, de l'élaboration d'une planification pour les réseaux cyclables utilitaires (PDCMC) et d'une base légale spécifique (LMD), ainsi que de la révision en cours des réseaux pédestres et VTT, complétées par l'émergence de nouveaux itinéraires (randonnée équestre). À travers leur nouvelle publication dans SuisseMobile, les réseaux hivernaux (ski de fond, raquettes, randonnée hivernale et luge) ont gagné en visibilité. Le SCAT a rendu 28 préavis relatifs aux réseaux MD, touristiques et de loisirs, dans le cadre de ces processus et de consultations de tiers. Les travaux de révision des réseaux participent activement à la mise en œuvre du plan directeur cantonal dans ces domaines, et visent à concilier les enjeux touristiques et de loisirs avec les autres intérêts, notamment limiter les pressions sur les milieux naturels, conformément aux recommandations de la commission nature, tourisme, loisirs et sport (CNTLS). Des étapes importantes ont été franchies en 2017 pour les projets suivants :

- **Réseau cyclable** : Sur la base de la *Stratégie cantonale Mobilité douce* (2015), laquelle vise l'amélioration des infrastructures et la promotion de l'offre en faveur des cyclistes, en particulier pour ce qui est de l'utilisation du vélo, une loi sur la mobilité douce (LMD) et un plan directeur de la mobilité cyclable (PDCMC) ont été mis en consultation fin 2016. Sur la base des résultats de la consultation, le projet de loi et le plan directeur sectoriel ont été finalisés et la loi soumise au Grand Conseil. Ce dernier l'a adoptée le 26 septembre 2017.
- **Réseau de randonnée pédestre** : Une révision complète du plan directeur des chemins pour piétons et des chemins de randonnée pédestre de 1991 est en cours, en collaboration avec l'association Neuchâtel Rando. La consultation partielle sur les trois premiers districts de Neuchâtel, Val-de-Travers et Boudry a eu lieu en automne 2017. Le diagnostic du réseau pédestre a été effectué pour les districts de Val-de-Ruz et du Locle, et est en cours d'achèvement pour le district de La Chaux-de-Fonds. La consultation officielle sur l'entier du plan directeur est prévue en 2019.
- **Plan directeur des rives du Lac de Neuchâtel** : Adopté par le Conseil d'État en février 2017, ce plan directeur sectoriel qui porte sur 40 km de rives a permis d'effectuer des arbitrages entre préservation des milieux naturels, accès aux rives et développement touristique, avec pour fil conducteur l'objectif d'optimiser le sentier du lac. Ce projet s'est vu décerner une distinction « Flâneur d'Or 2017 – Prix des aménagements piétons » pour le caractère exemplaire et moderne de cette planification. Outre la révision du sentier du lac, les principales mesures définies dans le PDRives seront mises en œuvre par les communes à travers les PAL.

Adaptation des géodonnées relatives aux plans d'affectation selon les nouveaux modèles minimaux de l'ARE et au nouveau règlement-type d'aménagement

En application de l'ordonnance sur la géoinformation (OGéo), les nouveaux modèles de données minimaux relatifs aux plans d'affectation ont été adoptés par l'ARE, le 12 décembre 2011. Ils visent à ce que les autorités fédérales, cantonales et communales, les milieux économiques, la population et les milieux scientifiques disposent rapidement, simplement et durablement de

géodonnées mises à jour, au niveau de qualité requis et à un coût approprié (art. 1 LGéo). L'OGéo prévoit que les géodonnées de base doivent être adaptées par les cantons dans les cinq ans, à savoir jusqu'à décembre 2016.

Par ailleurs, les géodonnées adaptées aux modèles minimaux doivent également pouvoir intégrer le contenu proposé par le nouveau règlement-type d'aménagement (densification, mixité fonctionnelle, propositions de combinaison de règles entre affectations primaires et contenus superposés). Les travaux se rapportant à l'adaptation des géodonnées relatives aux plans d'affectation selon les nouveaux modèles minimaux de l'ARE et au nouveau règlement-type peuvent être découpés en quatre phases, dont trois ont maintenant été réalisées :

Travaux réalisés

- Création d'une légende type pour les futurs plans communaux et cantonaux d'affectation des zones (2015).
- Adaptation des géodonnées (2015-2017).

Dans ce cadre, il a été notamment décidé que le SCAT reprendrait à sa charge les géodonnées relatives aux degrés de sensibilité au bruit en lieu et place du service de l'énergie et de l'environnement, afin de pouvoir répondre aux exigences de précision et de mises à jour liées au cadastre de restrictions de droit public à la propriété foncière (CRDPPF).

Sous l'égide du SITN, travaux liés au transfert des géodonnées AT dans le nouveau cadre de référence MN95 (2016-2017) : ce nouveau cadre se base sur la mensuration nationale de 1995 et remplace le cadre de référence suisse MN03, ceci conformément à la législation en vigueur.

- Refonte des directives cantonales pour les géodonnées et la représentation des plans communaux d'affectation des zones, document à destination des communes et des aménagistes (2016-2017).

Travaux à venir

- Adaptation du géoportail SITN, CRDPPF et du Système automatisé du traitement des permis de construire SATAC aux nouvelles géodonnées (2018-2019).

Consultations fédérales et cantonales

Le SCAT a coordonné les prises de position du canton et établi des préavis spécialisés dans le cadre des consultations fédérales et intercantionales suivantes :

- Plan sectoriel militaire (PSM 2017).
- Consultation sur le guide « principes et critères relatifs au trafic grandes lignes » (TGL).
- Conception énergie éolienne de la Confédération.
- Conception fédérale pour le fret ferroviaire.
- Plan sectoriel Asile (PSA).
- Plan sectoriel des transports - partie infrastructure route.
- Révision de la loi fédérale sur l'expropriation (LEx).
- Révision partielle des ordonnances de mise en œuvre FORTA.
- Rapport sur la pesée des intérêts en aménagement du territoire (DTAP).
- Deuxième étape de la révision de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT2).
- Enquête de la COSAC sur les surfaces d'assolement.
- Consultations fédérales relatives au droit de l'environnement ; projet de révision concernant l'ordonnance contre les accidents majeurs (OPAM).
- Plan directeur cantonal bernois - approbation des adaptations 2016.
- Plan directeur cantonal jurassien - révision des fiches urbanisation et mobilité (LAT1).
- Plan directeur cantonal vaudois – 4^{ème} adaptation.

- Révision des ordonnances sur la protection des biotopes et sites marécageux d'importance nationale.

En outre, le SAT a participé aux consultations cantonales suivantes :

- Plan cantonal de mesures de protection de l'air 2017.
- Plan d'affectation cantonal (ZP1) Haut Plateau du Creux-du-Van.
- Projet de définition des standards de mise en conformité des arrêts de bus à la LHand.

Géologie

Géologie générale

- Participation aux démarches d'adaptation aux changements climatiques.
- Adaptations législatives en matière de gestion du sous-sol.

Dangers naturels

Dans le cadre de la tâche permanente de précision et de mise à jour des cartes des dangers, diverses études ont été réalisées sur le territoire cantonal et en coordination avec les communes, les propriétaires ou les services partenaires. Parmi ces études, une analyse des risques a été effectuée à l'échelle cantonale et nous en interpréterons les résultats avec le SPCH et l'ECAP courant 2018.

Les points les plus importants de l'activité se présentent de la manière suivante :

- 194 préavis pour des dossiers de permis de construire (180 en 2016).
- 8 préavis pour des dossiers d'aménagement (8 en 2016).
- Divers avis / expertises / interventions / transmissions de données / réponses téléphoniques réguliers en lien avec les dangers naturels et les cartes des sols de fondation.
- Prises de position sur des objets fédéraux / des cantons voisins.
- Gestion et application de la convention-programme ouvrages de protection selon l'article 36 LFO et des lignes budgétaires y relatives.
- Conseils techniques sur des ouvrages du service des ponts et chaussées et du service de la faune, des forêts et de la nature.
- Premières démarches pour l'élaboration d'un cadastre des ouvrages de protection coordonné entre les différents services du DDTE (SPCH, SFFN, SITN, SCAT).
- Participation à ORCCAN (notamment à l'exercice Tornado17).

Exploitation des matériaux (application de la LEM)

- Décisions, préavis de synthèse, constats de remise en état et mises à l'enquête ainsi qu'interventions de suivi et renseignements pour des dossiers d'extraction des matériaux.
- Collaboration soutenue avec le service de l'énergie et de l'environnement afin d'assurer la coordination pour ce qui est de la thématique des déchets.
- Gestion et coordination des travaux suite à l'éboulement du 3 octobre 2017 dans la carrière des Granges au Col-des-Roches.

Section aménagement local

La section aménagement local (AL) est principalement chargée :

- d'accompagner et conseiller les communes, leurs mandataires (aménagistes, architectes) et les tiers (propriétaires, entreprises) dans leurs réflexions sur des instruments de planification ;

- d'établir les préavis spécialisés, sous l'angle de la légalité et de l'opportunité, des propositions ou demandes de modifications des instruments de planification ;
- d'établir les préavis de synthèse sur la base des préavis des services et partenaires consultés dans le cadre du traitement des instruments de planification.

Activités de la section AL

En 2017, le service de l'aménagement du territoire a traité **86 dossiers** liés à des instruments de planification.

40 dossiers enregistrés avant 2017

- **10** dossiers enregistrés avant 2017 ont terminé la procédure complète d'entrée en vigueur prévue par la législation, dont :
 - 9 plans d'affectation (plan d'affectation cantonal, modifications du plan ou règlement d'aménagement, plans spéciaux, plans d'alignement) ;
 - 1 plan de quartier, modification de plan de quartier ou plan directeur de quartier.
- **16** dossiers enregistrés avant 2017 ont fait l'objet d'un préavis de synthèse, dont :
 - 3 plans d'affectation (plan d'affectation cantonal, modification du plan d'aménagement, plan d'alignement) ;
 - 2 plans de quartier ;
 - 3 cahiers des charges ;
 - 2 plans directeurs ;
 - 6 plans directeurs régionaux.
- **14** dossiers enregistrés avant 2017 ont fait l'objet d'une mise à l'enquête publique, à savoir :
 - 9 plans d'affectation (plans d'affectation cantonaux, modification de plan d'aménagement, plan d'alignement, plan spécial) ;
 - 5 plans de quartier.

46 dossiers enregistrés en 2017

- **32** nouveaux dossiers, enregistrés en 2017, ont fait l'objet d'une consultation auprès des services et offices concernés :
 - 3 dossiers ont été sanctionnés par le Conseil d'État ou mis en vigueur ;
 - 14 ont fait l'objet d'un préavis de synthèse après consultation ;
 - 15 sont en cours de traitement pour préavis de synthèse.
- **14** nouveaux dossiers ont requis notre conseil, dont :
 - 9 demandes de modifications partielles d'un plan d'aménagement et plans spéciaux ;
 - 5 plans ou modification de quartier.

Suite à l'entrée en vigueur de la modification du règlement d'exécution de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (RELCAT), du 20 février 2006, portant sur l'introduction d'une taxe d'administration concernant les plans spéciaux et les plans de quartier, un montant de 38'100 francs a été perçu en 2017. L'application d'émoluments pour les arrêtés de sanction ou d'approbation du Conseil d'État pour les instruments d'aménagement, à charge des communes, s'élève à 3'050 francs.

Révisions de plans d'aménagement communaux et autres activités

Aucun plan d'aménagement communal n'a été sanctionné et aucune subvention n'a été accordée en lien avec ce type de procédure.

Parmi les autres dossiers traités en 2017, nous pouvons mettre plus particulièrement en évidence :

- les préavis des 6 plans directeurs régionaux en juin 2017 dans le cadre de la mise en œuvre de la LAT (dimensionnement de la zone à bâtir et coordination urbanisation / transport). Ils ont été présentés aux communes regroupées en région lors de séances en juin 2017. Comme convenu avec elles, elles nous ont fait un retour sur ces préavis à fin septembre (procédure en parallèle avec la consultation sur le PDC et la LCAT). Ces retours nous ont permis de préparer des arrêtés du Conseil d'État qui seront adoptés en 2018 ;
- la mise en zone réservée sur la zone de constructions basses (zone rouge du décret de 1966), en concordance avec les plans directeurs régionaux. Elle a été mise à l'enquête publique du 23 juin au 24 juillet 2017. 16 des 19 sites ont été sanctionnés par le Conseil d'État. Les 3 sites restants font l'objet d'opposition. Des séances de conciliation ont eu lieu en novembre. Dans le même temps, le projet de redimensionnement de la zone de constructions basses a été mis en consultation auprès des communes en octobre et fera l'objet d'une consultation et information publique, ainsi que d'une enquête publique en 2018 ;
- la poursuite des travaux en vue de la planification du pôle de La Tène (élaboration d'un schéma directeur, ébauche du plan d'affectation cantonal et étude d'impact sur l'environnement) ;
- la mise à l'enquête publique de la révision du plan d'affectation cantonal de la zone viticole (1^{ère} étape), ainsi que la participation aux séances de conciliation suite aux oppositions déposées ;
- l'élaboration d'une étude-test sur la détermination de l'espace réservé aux cours d'eau pour la commune de Val-de-Travers ayant permis la définition d'une méthodologie et de principes de détermination. Les travaux (mandats) de détermination de l'espace réservé aux eaux ont été lancés pour toutes les régions du canton, à l'exception des Montagnes où certaines données de base manquaient. Le plan directeur sectoriel (PDS) de l'espace réservé aux eaux sera élaboré en 2018 (délai légal : 31.12.2018) ;
- la participation aux séances de travail de la cellule foncière du canton et de la plateforme interdépartementale ;
- l'information quant au contenu du Guide du plan d'aménagement local auprès des communes, des professionnels et des services cantonaux ;
- la participation au groupe de travail interne sur le plan directeur cantonal.

Section des permis de construire

Les missions de la section permis de construire sont de :

- garantir le contrôle de la légalité des permis de construire ;
- assurer la coordination de la procédure de traitement des demandes de permis de construire.

Les prestations de la section permis de construire sont de :

- conseiller et informer les communes, les requérants et leurs mandataires en matière de procédures d'octroi de permis de construire et de droit de la police des constructions ;
- rédiger les préavis spécialisés résultant de l'examen des dossiers sous l'angle de leur conformité aux législations fédérales, cantonales et communales, tant en matière d'aménagement du territoire que de sécurité, salubrité et accessibilité des constructions ;
- établir, à l'attention des autorités communales, en vue de l'octroi ou du refus du permis de construire, la synthèse coordonnée des préavis émanant des services et organes consultés dans le cadre de la procédure ;
- préparer les décisions spéciales à l'attention du Département du développement territorial et de l'environnement en application des législations fédérales, cantonales et communales en matière d'aménagement du territoire et de droit des constructions ;
- coordonner les procédures découlant de partage matériel ou de morcellement parcellaire au sens de la loi fédérale sur le droit foncier rural (LDFR) avec les projets de construction en zone agricole ;

- exploiter le système automatisé de traitement des autorisations de construire SATAC 2 ;
- assurer le support des utilisateurs du SATAC 2 auprès des communes, des services, ainsi que des requérants et de leurs mandataires.

Les statistiques de la section permis de construire

Nombre de dossiers

En 2017, le service a enregistré **769** demandes de permis de construire, soit 43 de plus qu'en 2016. Il en a synthétisé **716**, donc plus de dossiers entrants que sortants pour l'année 2017. Ces 716 dossiers représentent 503 dossiers dans la zone à bâtir (70 %) et 213 dossiers hors de la zone à bâtir (30 %).

Pour rappel, les chiffres des 5 dernières années sont : 693 dossiers synthétisés en 2012, 770 en 2013, 745 en 2014, 725 en 2015 et 602 en 2016.

Sur 716 dossiers synthétisés, 630 dossiers ont fait l'objet d'un préavis de synthèse favorable.

Décisions spéciales

Le traitement de ces 716 dossiers a nécessité **423** décisions spéciales produites par le service (297 en 2016) réparties de la manière suivante :

- **218** dérogations à la loi cantonale sur l'aménagement du territoire, à la loi sur les constructions et aux dispositions communales, essentiellement en zone d'urbanisation, (132 en 2016) ; cela correspond surtout à **29 %** des dossiers soumis en zone d'urbanisation (29 % en 2016) ;
- **151** décisions spéciales pour les constructions conformes à l'affectation de la zone agricole (57 en 2016) ;
- **41** décisions spéciales pour les bâtiments non conformes à l'affectation de la zone agricole (101 en 2016) ;
- **13** dérogations pour une distance à un cours d'eau (7 en 2016).

En sus, il convient d'ajouter **321** dérogations (230 en 2016) établies par les autres services cantonaux.

Toutes décisions spéciales confondues, **744** décisions spéciales ont été nécessaires à la synthèse des **716** dossiers (527 décisions en 2016). Elles concernent **492** dossiers (381 en 2016), soit **68 %** des dossiers synthétisés (63 % en 2016).

En outre, le service a préavisé 49 dossiers de compétence communale et produit 15 décisions spéciales pour les trois villes.

Temps de traitement

Depuis le 1er janvier 2016, SATAC 2 est l'outil obligatoire pour déposer toute demande de permis de construire sur l'ensemble du territoire du canton de Neuchâtel.

Cependant, le service a synthétisé **23** des dossiers encore en cours sur SATAC 1. Il n'a pas été tenu compte de ces dossiers pour calculer les temps de traitement moyens ci-dessous.

Le temps moyen de traitement par le service des 80 dossiers conformes, complets, sans opposition et dont la synthèse est favorable (12 %) est de **42** jours ouvrables (43 en 2016). Sur **716** dossiers synthétisés favorablement ou non, **367** dossiers ont fait l'objet d'au moins une demande de compléments de la part d'un service, soit **51 %** des dossiers (45 % en 2016). Le temps moyen de réponse aux demandes de compléments est de **14** jours ouvrables. Ces dossiers devant faire l'objet d'un nouvel examen, leur délai de traitement est prolongé de manière conséquente.

La densification constante du territoire engendre des relations de voisinage difficiles et tendues. Le nombre de dossiers avec oppositions augmente légèrement (15 %, 12 % en 2016). Le délai de traitement moyen de ces dossiers est de 138 jours ouvrables (coordination, droit d'être entendu, séances de conciliation, échanges d'écritures, etc.).

Un premier bilan intermédiaire des dossiers traités sur SATAC 2 avait été réalisé en juin pour la période du 1^{er} mai 2016 au 30 avril 2017. Sur 644 demandes traitées par notre service (716 pour la période 2017), 554 faisaient l'objet d'une synthèse favorable. Le délai de traitement des 81 dossiers complets, conformes et sans opposition (14 %) était de 37 jours ouvrables. 10 % des

dossiers avaient suscité des oppositions portant leur délai de traitement moyen à 122 jours ouvrables. En outre, 10 % des demandes étaient incomplètes et avaient été retournées au demandeur avant la consultation des services et 51 % des dossiers avaient fait l'objet d'au moins une demande de compléments de la part d'un service.

Autres prestations

Le service coordonne les pré-consultations et les dossiers soumis à la loi sur le droit foncier rural (LDFR), ainsi que les demandes d'approbation des plans soumis à l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI. En 2017, **60** pré-consultations (60 en 2016) ont été traitées, **22** décisions coordonnées avec le service de l'économie agricole en matière de dossiers régis par la LDFR ont été rédigées (30 en 2016) et **7** procédures fédérales ESTI ont été coordonnées (7 en 2016).

De plus, le service a préavisé **89** demandes de divisions parcellaires (au sens de l'article 10 LCAT) transmises par le service de la géomatique et du registre foncier (92 en 2016).

Manifestations sportives

Au cours de l'année 2017, 76 autorisations de manifestations sportives ont été délivrées. Le montant encaissé s'élève à 5'350 francs.

2.6. Perspectives 2017

Adaptation du plan directeur cantonal 2011 et révision de la LCAT

Le SAT a établi le projet de modification du PDC et de la LCAT en parallèle à l'examen et à la remontée d'information du contenu des plans directeurs régionaux. La consultation auprès des communes et instances concernées, et l'examen préalable auprès des services fédéraux, ont été effectués courant 2017. Ils seront suivis en 2018 par la mise au point du dossier. Le Plan directeur cantonal sera adopté par le Conseil d'État avant d'être expédié à la Confédération pour approbation par le Conseil fédéral. Elle devra dans tous les cas intervenir avant le mois de mai 2019 pour sortir du régime transitoire au sens de l'article 38a LAT. L'année 2018 sera également consacrée au traitement des modifications de la LCAT par le Grand Conseil pour la mise en œuvre de la LAT révisée, portant notamment sur la garantie d'utilisation, les mesures de compensation découlant des avantages et inconvénients de l'aménagement du territoire, la densification et la mixité sociale.

Révision des plans d'aménagement

En aval de la mise en conformité du plan directeur cantonal au contenu de la LAT, il est attendu que les communes révisent leur plan d'aménagement et mettent en œuvre le contenu des plans directeurs régionaux. Un guide intégrant notamment les directives permettant de rendre compatibles ces documents au cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière ainsi qu'à l'accord intercantonal harmonisant la terminologie du droit de la construction a été établi. Le service sera amené à accompagner la révision des outils de planifications des communes et vérifier leur adéquation avec les lois et outils de planification supérieurs, dont le plan directeur cantonal.

Le service de l'aménagement du territoire et le service des ponts et chaussées finaliseront le rapport à l'appui de la loi sur la mobilité douce ainsi que le plan directeur cantonal de la mobilité cyclable.

Révision du plan d'affectation viticole

Faisant suite à la consultation organisée courant 2016, la 1^{ère} phase de la révision du plan d'affectation viticole a été mise à l'enquête courant 2017. Après traitement des éventuelles oppositions, le document sera sanctionné en 2018.

3. SERVICE DES TRANSPORTS

3.1. Missions

Le service cantonal des transports (SCTR) a deux missions principales majeures :

- **Commander l'offre** de transport public (TP) auprès des entreprises de transport (ET) et payer après négociation les **indemnités** correspondantes avec l'aide de la Confédération et des communes.
- **Planifier** le développement de l'offre TP à court, moyen et long terme (Prodes 2030/35) afin de répondre au besoin.

Ces deux missions doivent être en cohérence avec le plan directeur cantonal (PDC). Le SCTR, pour accomplir ses missions, est en contact étroit avec les communes neuchâteloises, l'Office fédéral des transports (OFT), les cantons (Berne, Vaud, Fribourg, Jura) et en France avec la Région Bourgogne-Franche-Comté.

3.2. Objectifs annuels

Les objectifs fixés pour l'année 2017 sont :

- définir la commande de l'offre pour la période 2018/2019 et débiter les négociations financières auprès des ET avec des contraintes budgétaires fortes ;
- assurer la planification de l'offre de transport du court jusqu'au long terme. Participer aux discussions avec la Confédération sur le programme de développement stratégique 2030 (Prodes 2030/35) ;
- décider des mesures urgentes pour l'entretien de la ligne historique entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds ;
- pérenniser la circulation des TER en provenance de Morteau au-delà de 2017.

3.3. Ressources (personnel, finances)

Personnel

Situation EPT		
Situation début 2017	Situation fin 2017	Différence +/-
6,1	6,0	-0,1

Dans le cadre du programme d'assainissement des finances (2^{ème} étape), le poste d'aménagiste a dû être réduit de -0.1 EPT en cours d'année 2017.

Finances

Contribution au FIF

Depuis 2016 les cantons contribuent à ce fonds mais ne sont plus tenus d'indemniser directement les gestionnaires de l'infrastructure ferroviaire. La participation des cantons suisses à ce fonds s'élève au total à 500 millions de francs. La part de chaque canton est déterminée en fonction des trains-kilomètres et des voyageurs-kilomètres en trafic ferroviaire.

Pour l'année 2017, la participation du canton de Neuchâtel au fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF) s'élève à 10'500'000 francs.

Trafic régional

Sur la base des conventions annuelles, la part cantonale à l'indemnité s'élève à 27'406'822 francs. Selon l'article 29 de la loi sur les transports publics (LTP) du 1^{er} octobre 1996, adaptée au 1^{er} janvier 2016, l'État prend en charge 60% de la part cantonale et le solde de 40% est supporté par les communes.

Trafic local

La subvention (indemnité) concernant le trafic urbain (TU) et le trafic régional voyageurs (TRV) non reconnu par la Confédération, à savoir 27'598'908 francs est supportée également à raison de 60% par l'État et de 40% par les communes. Cette répartition, identique à celle du trafic régional, est prévue par la loi sur les transports publics (LTP) du 1^{er} octobre 1996, adaptée au 1^{er} janvier 2016.

Trafic touristique

Pour l'année 2017, le trafic touristique sur les lacs de Neuchâtel et Morat, ainsi que sur le lac des Brenets est indemnisé à hauteur de 754'718 francs. Ce montant est également réparti à raison de 60 % à la charge de l'État et à 40% à la charge des communes.

Trains transfrontaliers Régio-Express

La part cantonale à l'indemnité s'est élevée à 644'609 francs en 2017. Le niveau d'indemnité 2017 est très légèrement inférieur à celui de 2016 pour un niveau de prestations identique. Les entreprises contribuent financièrement aux prestations de trains transfrontaliers RE.

Lignes à l'essai et associations

La ligne 21.591 entre Fleurier et Les Ponts-de-Martel est la seule ligne à l'essai du canton. L'offre mise en œuvre pour l'horaire 2018 est la même que celle de l'horaire 2017, à savoir deux aller-retour par jour, du lundi au vendredi.

L'abandon de l'exploitation en trolleybus des principales lignes urbaines chaux-de-fonnières étant désormais effectif, la ligne 21.302 (Charrières – Gare – Combe-à-l'Ours) est, depuis l'horaire 2017, prolongée jusqu'à Tourbillon en remplacement de la ligne 21.305. Le financement de ce prolongement se fait par le pot commun.

Les lignes 21.612 et 21.613 reliant la Béroche, Bevaix, Boudry et Cortaillod sont pérennisées et maintenant financées via le pot commun depuis l'horaire 2017. Une mise au concours a été réalisée en 2017 pour l'horaire 2019.

Communauté tarifaire intégrale Onde Verte (CTNE)

Pour couvrir les pertes de recettes engendrées sur le trafic grandes lignes (prestations non indemnisées) dues à la communauté tarifaire intégrale, un montant de 77'776 francs a été versé aux CFF en 2017.

Trafic marchandises voie étroite

Conformément à l'ordonnance sur la promotion du trafic ferroviaire de marchandises et du transport de véhicules à moteur accompagnés (OPTMa), un montant de 27'053 francs a été versé aux CJ en 2017.

Part communale 2017 au pot commun

Part cantonale au FIF	Part cantonale	10'500'000
TRV		27'406'822
TU	Y compris prestations non reconnues TRV	27'598'908
NLB et LNM	Ligne touristique	754'718
Trains transfrontaliers	Part neuchâteloise	644'609
Marchandises, OV et autre		115'829
Total « pot commun » et part cantonale au FIF		67'020'886
40% à la charge des communes		26'808'354
Total à charge du canton		40'212'532

Subventions accordées aux sociétés d'économie mixte (564 000)

Un crédit d'engagement de 14,7 millions de francs a été autorisé par le Grand Conseil, en date du 29 janvier 2013, pour assurer le versement de prêts et de contributions aux entreprises de chemins de fer privés, selon la loi fédérale sur l'égalité pour les handicapés (LHand). Depuis l'année 2016 et l'introduction du FIF, seules des aides financières LHand pour le matériel roulant peuvent encore être versées.

Crédit-cadre cantonal infrastructures ferroviaires (n° d'ordre 3 000 409)	
CJ, contribution LHand* matériel roulant	40'837
Total 2017	40'837

*LHand : loi fédérale sur l'égalité pour les handicapés

3.4. Événements principaux**Suivi de l'horaire 2016**

La stabilité des horaires de la cadence à la demi-heure Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds ainsi que le respect des correspondances en gare en direction de l'Arc lémanique est démontrée. Toutefois, la correspondance en quatre minutes avec Genève reste tendue avec un changement de quai. Sur demande du service, les CFF ont accepté d'adapter les horaires pour permettre une correspondance sur le même quai dès le changement d'horaire de décembre 2017. Cette adaptation permettra d'améliorer encore la garantie de correspondance entre les Montagnes neuchâteloises et Genève/Genève aéroport.

Fusion des lignes 130/131

Le SCTR a finalisé avec les communes de l'Entre-deux-Lacs l'étude visant à optimiser le réseau de bus local. Constitué de deux lignes (21.130 et 21.131), ce réseau était menacé en raison d'un taux de couverture des coûts trop faible sur la ligne 21.131 (St-Blaise – Enges – Lignièrès) avec le risque de perdre la subvention de la Confédération. Le groupe de travail composé de représentants du SCTR, de l'entreprise CarPostal et de la CRT Entre-deux-Lacs a élaboré et mis en consultation une offre claire, sur une seule ligne regroupant la quasi-totalité des deux itinéraires précédents, permettant de répondre à coûts constants aux besoins de la population, en particulier des élèves.

Mise au concours des lignes 612, 613

Les concessions des lignes 21.612 et 21.613 dans le secteur de Boudry arrivent à échéance à la fin de l'année 2018 et le canton de Neuchâtel a décidé avec la Confédération de mettre ces deux lignes au concours comme l'autorise la loi sur le transport de voyageurs (RS 745.1) et l'ordonnance sur l'indemnisation du trafic régional de voyageurs (RS 745.16). La mise au concours contribue à gagner en compétitivité tout en maintenant la qualité de l'offre de transport. L'Office fédéral des transports a annoncé en décembre 2017 son intention d'adjudiquer le marché à l'entreprise CarPostal. La concession devrait être octroyée à compter de l'horaire 2019.

3.5. Activités / Réalisations

Négociation des indemnités

En 2017, un nouveau round de négociation a débuté à fin avril avec à la remise des offres 2018-2019. Les directives financières envoyées aux entreprises demandaient une réduction de -1% par an pour le trafic régional et -2% pour le trafic urbain. Une amélioration de l'efficacité des entreprises est donc nécessaire. Une grande partie des négociations avec les entreprises s'est déroulée durant l'année 2017, elles devraient prendre fin en 2018.

Optimisation de la desserte

- Les horaires de la ligne 21.421 (Cernier – Savagnier – Neuchâtel) ont fait l'objet d'une pétition, mettant en évidence des temps de parcours mal calibrés. Le SCTR a donc demandé à transN d'étudier les temps de parcours effectifs et de proposer un horaire adapté. Le nouvel horaire a été mis en service au changement d'horaire de décembre 2017.
- Depuis la mise en service de l'horaire 2016, la correspondance des trains en provenance de La Chaux-de-Fonds avec les IC vers l'Arc lémanique se fait toutes les trente minutes, alternativement en direction de Lausanne et de Genève. La correspondance avec Lausanne étant de trois minutes, elle se fait en quai-à-quai (même voie en face). Ce n'était pas le cas pour la correspondance vers Genève (quatre minutes). Le SCTR a demandé aux CFF de rendre cette correspondance quai-à-quai possible et elle est désormais en service depuis le changement d'horaire de décembre 2017.

Relation transfrontalière

Axe Morteau – La Chaux-de-Fonds

Une solution a été trouvée pour pérenniser jusqu'en 2021 la circulation des TER en provenance de Morteau non équipés du nouveau système de sécurité sur sol suisse ETCS. Une déclaration d'intention a été signée par la Région Bourgogne-Franche-Comté et le canton de Neuchâtel pour confirmer leur volonté de desservir à long terme la ligne des horlogers. Cela a permis à l'État français et à la Confédération de signer une feuille de route afin d'équiper le tronçon frontière – La Chaux-de-Fonds avec le système de sécurité français KVB. Ainsi les TER pourront circuler au-delà de 2021 jusqu'en 2030.

Axe Pontarlier – Neuchâtel

Les signaux d'entrée en gare de Pontarlier côté Suisse seront migrés vers le nouveau système de sécurité ETCS. Le cofinancement de l'offre par les CFF, la SNCF et Lyria reste un sujet de préoccupation. Aucune garantie n'est donnée pour les prochaines années.

FAIF, Prodes 2030

La Confédération a rendu ses analyses d'opportunité pour les modules Prodes 2030/35 en particulier les rapports coûts-utilités. En septembre 2017, le Conseil fédéral a mis en consultation auprès des cantons le projet de message aux chambres. Pour le canton de Neuchâtel, la modernisation de la ligne historique est prévue avec un tunnel de contournement de Chambrelieu pour 290 millions de francs. Le canton continuera donc son travail de persuasion pour une ligne directe auprès de l'Office fédéral des transports (OFT) durant la première moitié de 2018.

Plan directeur cantonal (PDC) et plans directeurs régionaux (PDR)

Collaborant activement pour l'adaptation du plan directeur cantonal (PDC), le SCTR accompagne également la conception et l'approbation des plans directeurs régionaux (PDR) dans les six régions du canton et participe aux diverses consultations demandées par le service cantonal de l'aménagement de territoire (SCAT).

Projet d'agglomération

Participant aux groupes de pilotage et d'accompagnement, le SCTR assiste et contribue au processus d'élaboration et de mise en œuvre du projet d'agglomération RUN de troisième génération (PA RUN3).

Plan directeur cantonal de la mobilité cyclable (PDCMC)

En partenariat avec les services cantonaux des ponts et chaussées et de l'aménagement du territoire, le SCTR a accompagné l'étude de conception et l'approbation du PDCMC. Ce dernier propose de répondre à la demande croissante de déplacement en s'appuyant encore davantage sur la mobilité cyclable, en complémentarité avec les transports publics.

Société de navigation sur les lacs de Neuchâtel et Morat (LNM)

En juillet 2017, en lien à la situation de surendettement de la société LNM mais aussi des dysfonctionnements constatés, un second audit de la LNM et de Cap Gourmand a été mandaté par les cantons de Neuchâtel, Vaud et Fribourg. À l'issue de cette expertise, les cantons ont demandé que des mesures d'assainissement soient mises en œuvre. Depuis la tenue de l'assemblée générale extraordinaire de décembre 2017, elles sont mises en vigueur par le nouveau Conseil d'administration de la LNM.

LHand : standards et priorisation des arrêts de bus

La Loi fédérale sur l'égalité pour les handicapés (LHand), votée en 2002, est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2004. Elle a pour buts de prévenir, réduire ou éliminer les inégalités qui frappent les personnes handicapées en favorisant leur autonomie. En ce qui concerne les transports publics, les constructions, installations et véhicules qui sont déjà en service doivent être adaptés aux besoins des personnes handicapées au plus tard le 1^{er} janvier 2024. Dans le canton de Neuchâtel, les arrêts de bus sont de compétence communale (financement et maîtrise d'ouvrage). Cependant, la mise en œuvre de la LHand dans les réseaux de bus est complexe et nécessite en particulier une cohérence territoriale, de manière à assurer le même niveau de service sur l'ensemble du réseau indépendamment de l'entreprise de transport ou de la commune.

Le canton de Neuchâtel a donc lancé une étude en mars 2017, sous la conduite du SCTR et du SPCH (financement des mandataires par le SCTR), à laquelle participent également les autres services cantonaux concernés, les communes et les associations de personnes âgées et handicapées. Un rapport listant les standards définis pour le canton ainsi que les critères à intégrer à la priorisation a été mis en consultation en novembre 2017. Le rendu final est attendu pour mi-2018.

3.6. Perspectives 2018

Optimisation des réseaux de transport urbain

Au vu des objectifs d'économies fixées par le gouvernement et des exigences budgétaires, le SCTR a lancé un programme d'optimisation des dessertes urbaines dans les villes du Locle, de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel. L'offre touristique sera également analysée. L'objectif est de réexaminer en détail l'adéquation entre la demande et l'offre en TP. Les offres redondantes seront supprimées et des mesures pour la mobilité douce proposées.

LHand : standards et priorisation des arrêts de bus

Pour la consultation, trois catégories de standards ont été développées. L'utilité d'un arrêt est définie selon divers critères. À l'issue de la consultation, ces éléments seront validés ou retravaillés avant d'aboutir à une priorisation en fonction du rapport coût /utilité, assortie de recommandations : réaliser au moins un arrêt par localité par exemple.

4. SERVICE DES PONTS ET CHAUSSÉES

4.1. Missions

Les missions principales du service des ponts et chaussées consistent à :

- Assurer la viabilité et la pérennité du réseau routier cantonal, ainsi que de ses ouvrages, des cours d'eau cantonaux et des rives des lacs sur le territoire neuchâtelois.
- Construire et aménager le réseau routier cantonal reliant les localités entre elles, ainsi que les ouvrages d'art qui lui appartiennent, en tenant compte des interconnexions avec les réseaux des régions voisines.
- Achever la construction de la route nationale 5 sur le territoire neuchâtelois.
- Assainir le réseau routier pour respecter la législation fédérale en matière de bruit.
- Aménager et entretenir les cours d'eau cantonaux, leurs berges et les rives des lacs sur le territoire neuchâtelois.
- Mettre en œuvre la revitalisation des cours d'eau selon la législation fédérale en la matière, assurer l'appui technique aux communes et la gestion du subventionnement des projets de protection contre les crues au niveau cantonal.
- Procéder aux acquisitions foncières nécessaires aux constructions et aménagements projetés par le service.
- Délivrer les concessions, permis et autorisations relatifs à l'utilisation de la force hydraulique et du domaine public cantonal, à l'usage commun et réservé des cours d'eau, à l'exploitation des remontées mécaniques et à la signalisation routière.
- Mettre en place et entretenir les dispositifs permettant d'assurer la sécurité à l'exploitation du réseau routier et de ses ouvrages.
- Assurer la gestion administrative, technique et financière du fonds des routes communales.
- Mettre à jour périodiquement les valeurs de charges de trafic sur le réseau routier cantonal.

L'atelier mécanique a, pour activité prioritaire, d'assurer la fonctionnalité du parc de véhicules et de machines nécessaires à l'exploitation du domaine routier cantonal.

Le service est également chargé de notifier les préavis relatifs à des dossiers transmis par d'autres services de l'État ou par des tiers, relativement aux domaines et compétences du service.

Pour terminer, le laboratoire d'essais et d'analyses routières (LEAR) procède à des revues d'état et des essais de matériaux dans le cadre de l'accomplissement des missions du service et pour le compte de quelques tiers des domaines public et privé.

4.2. Objectifs annuels

Les objectifs spécifiques à l'année 2017 peuvent être séparés en deux catégories : les objectifs externes et internes. Les objectifs permanents ne sont pas abordés.

Objectifs externes

Achever définitivement les aménagements extérieurs du tunnel de Serrières et remettre en état toutes les zones modifiées ou temporairement utilisées durant les travaux. À l'exception d'une surface agricole aux Tolayes, à Cortailod, les remises en état se sont achevées en 2017 par les plantations réalisées du côté de Serrières. Objectif atteint.

Avancer au mieux dans le développement du projet de détail du contournement du Locle par la route principale H20, de manière à ce qu'il soit terminé au moment du transfert de la H20 dans le réseau des routes nationales. L'essentiel du projet est achevé et se prolonge par les projets détaillés des portails et autres ouvrages situés de part et d'autre du tunnel. Objectif atteint.

Mener à bien la campagne de réfection des routes cantonales, en particulier dans les zones complexes où des travaux communaux conduits et menés de concert avec des travaux planifiés par le service, ou auxquels le service participe. Objectif atteint, à l'exception de la traversée de Travers, dont le projet de réaménagement a induit un report de l'exécution en 2017.

Conduire et réaliser les divers projets inclus dans la douzième étape de rénovation et d'aménagement des routes cantonales. En l'état, il s'agit du réaménagement d'un tronçon de la RC169 dans le village des Brenets, le réaménagement d'un tronçon de la RC1003 à l'aval du village du Pâquier, l'achèvement du tronçon Vilars-Bayerel et du giratoire du Pont-des-Chèvres. Les travaux ont avancé à satisfaction. Objectif atteint.

Mettre en œuvre les conventions-programmes relatives à l'assainissement du bruit routier, la revitalisation des cours d'eau et la protection contre les crues. Malgré la grande diversité des intervenants (plusieurs services cantonaux, diverses communes, Confédération, tiers), les projets avancent bon train et les engagements pris envers la Confédération sont globalement tenus. Objectif atteint.

Objectifs internes

Procéder à une dernière phase d'assainissement de la route principale H20, pour ce qui concerne le canton, compte tenu du réel besoin d'entretien de cette infrastructure vieille de plus de 20 ans. Objectif atteint.

Achever l'assainissement du système qualité laissé à l'abandon depuis 2003. Suite à la décision prise de ne pas procéder à une nouvelle certification, eu égard à l'important investissement que représenterait un suivi tel qu'exigé par les normes, cet objectif est en voie d'achèvement.

Achever la révision de la loi sur les routes et voies publiques (LRVP). La rédaction finale du projet de loi est terminée, les consultations pourront être lancées au printemps 2018. Objectif atteint.

4.3. Ressources (personnel, finances, informatique, communication, formation)

Ressources humaines – organisation

Situation EPT		
Situation début 2017	Situation fin 2017	Différence +/-
130.5	134.5	+4.0
Création/suppression de fonctions		
Fonction	Description	
Adjoint à l'inspecteur de la signalisation routière	Réactivation du poste	
Collaboratrice administrative – bureau de la comptabilité	Suppression	
Engagement de cadres		
Chef domaine (nom, prénom)	Description	
Chappuis Jean-Pierre	Ingénieur responsable du secteur ouvrages d'art	

L'augmentation apparente de l'effectif ci-dessus découle du fait que plusieurs postes n'avaient pas pu être repourvus en 2016, mais ont trouvé preneur en 2017. Il s'agit donc d'une correction du résultat de 2016, qui laissait apparaître une diminution de 6.5 EPT. Il faut relever que, globalement, compte tenu des arrivées et départs intervenant en cours d'année et de la difficulté à repourvoir certains postes techniques, l'effectif réel reste toujours en-deçà de l'effectif planifié.

L'effectif budgétaire consolidé est maintenant fixé à 137.1 EPT, la diminution de 2 unités par rapport à 2016 résultant de la décision de ne pas remplacer une collaboratrice partie à la retraite dans le courant de l'année, ainsi qu'en raison d'un ajustement budgétaire au niveau des postes inscrits mais restés vacants.

Finances

La réforme de l'État générant de sensibles modifications de pratiques, notamment au niveau comptable et des outils de gestion, les tests à réaliser se sont avérés relativement chronophages pour les responsables concernés.

Informatique – En général

L'équipe informatique (INFO) s'occupe de développer, maintenir et coordonner les matériels et logiciels spécifiques utilisés au SPCH, ainsi que de fournir aux utilisateurs un support technique de premier niveau.

Les tâches principales effectuées peuvent être synthétisées comme suit :

- Formation à l'utilisation d'un nouveau langage de programmation, le Python, selon le même standard que le SITN.
- Conception et réalisation d'un programme pour la gestion des mesures de circulations intégrant les arrêtés communaux, les arrêtés sur fonds privés et les décisions cantonales.
- Conception et réalisation d'un programme pour la gestion de l'économat, permettant de regrouper les demandes de matériel.
- Réécriture complète ou partielle des applications et migration en Access 2016 sur le nouveau serveur Windows serveur 2012. Les programmes concernés sont : Accident, GEL (Gestion des Équipements du Laboratoire), GSQL (Gestion du Système Qualité du Laboratoire), PersProg (Gestion du personnel), Gestion des programmes et Gestion du système qualité.
- Coordination et formation de la version 2 du projet coordonné avec le SIEN pour la mise à disposition des demandes de permis de fouilles sur le Guichet Unique pour quatorze communes supplémentaires.
- Réalisation d'un service en Python (nouveau standard) permettant de convertir des données sous forme d'axe/pr/distance en vecteur, utile notamment pour OpenChaussée.
- Intégration de la classe SWISS 7 dans l'application des comptages.
- Test d'un outil de suivi et planification budgétaire.
- Collaborations transversales aux projets : alternative à Mistra, Projet SIGE, autorisations transports exceptionnels, infKuba, SISO Budget, Interface SAP pour les rapports journaliers du personnel d'entretien.

Informatique – Gestion de la maintenance routière

Système d'information pour la gestion des routes et du trafic – MISTRA

Maintenance du système de repérage de base (SRB) et exploitation des données routières 2017. La longueur du réseau routier cantonal entretenu par l'État a légèrement diminué, passant de 448'161 m à 447'990 m pour une surface totale actuelle de 3'383'625 m². Cette diminution, touchant le début de l'axe RC 2274 entre Les Geneveys-sur-Coffrane et Coffrane, provient de l'accord conclu avec la commune de Val-de-Ruz en lien avec l'échange du tronçon Rue du Collège à Coffrane par celui de la Route des Sottards.

Abandon de MISTRA KUBA (ouvrages d'art) et Chaussée : après cinq ans d'exploitation, compte tenu des nouvelles conditions de financement imposées par l'OFROU, le canton a fait part officiellement de sa décision de renoncer à ces deux applications. En remplacement, deux projets d'intégration d'application sont en cours de développement. Au surplus, d'autres recherches sont menées dans le but de trouver des solutions au remplacement indispensable de l'application actuelle de monitoring du trafic.

Études et développements

- Openchaussée : remplacement simplifié de l'application MISTRA Chaussée par un nouveau concept de gestion des données s'appuyant sur des technologies « open source » récentes et performantes. Appui et formation aux utilisateurs du SPCH.
- Évacuation des eaux de chaussées : projet pilote d'acquisition et d'intégration des données du cadastre des conduites des routes cantonales dans un outil open source (QGEP).
- Thème route du géoportail SITN : mise en place des couches d'information vitesses signalées et revêtements routiers.
- Numérisation des plans d'alignements : coordination et validation des mandats de numérisation en collaboration avec le SGRF.
- Loi sur les routes et voies publiques (LRVP) : adaptations plan du réseau routier cantonal, digitalisation des pistes cyclables du plan directeur cantonal de mobilité cyclable (PDCMC).
- Autorisations transports exceptionnels : collaboration transversale et mise à jour des données.

Communication

Quant au tunnel de Serrières, trois émissions du "Chaînon manquant" ont été produites par TVP et diffusées sur Canal Alpha, exposant divers aspects de cet important chantier multidisciplinaire et faisant le bilan des travaux.

Formation

De manière générale, les activités déployées par le service étant très techniques, il n'existe pas de formations standards. La formation continue des collaborateurs se fait presque exclusivement au travers de séminaires ou conférences professionnels.

Au registre des formations obligatoires, on peut relever le cas des cantonniers-chauffeurs au bénéfice de permis poids lourd, qui doivent suivre les formations OACP prescrites par la Confédération. Un programme prévoyant un tournus de l'ensemble des cantonniers-chauffeurs a été mis en place pour respecter cette obligation.

Par ailleurs, le service forme deux apprentis dessinateurs en génie civil et un apprenti employé de commerce (dans le cadre du tournus des apprentis de l'État).

4.4. Événements principaux

H20, Neuchâtel – Col-des-Roches

L'arrêté fédéral sur la création d'un fonds pour les routes nationales et pour le trafic d'agglomération (FORTA) a été accepté par le peuple lors de la votation du 12 février 2017.

Cet arrêté prévoit l'extension du réseau des routes nationales par le transfert à la Confédération de 370 km de routes cantonales. La H20 entre le Col-des-Roches et Vauseyon en fait partie, projets d'évitement du Locle et de La Chaux-de-Fonds inclus. Le fonds FORTA est mis en œuvre au 1^{er} janvier 2018, alors que l'extension du réseau est quant à elle prévue au 1^{er} janvier 2020.

Assainissement de la H20

Les travaux entrepris en 2016 dans les tunnels sous La Vue-des-Alpes ont été achevés afin d'améliorer la conception et la sécurité des locaux de secours transformés en refuges.

Évitements du Locle et de La Chaux-de-Fonds

Les études relatives au projet de détail de l'évitement du Locle et du tunnel des Brenets se poursuivent dans le but de pouvoir transmettre à l'OFROU un dossier le plus abouti possible lorsque la H20 sera intégrée dans le réseau des routes nationales.

H18, Études de détail de la liaison H18-H20

Le rapport d'enquête préliminaire de l'étude d'impact sur l'environnement EIE et l'avant-projet de l'évitement ont été mis en consultation auprès des services de l'État et de la Ville de La Chaux-de-Fonds. Les phases d'études pour la mise à l'enquête du projet se poursuivent avec comme objectif un dépôt public au premier trimestre 2019.

4.5. Activités / Réalisations

Laboratoire d'essais et d'analyses routières

Le LEAR intervient dans le cadre des travaux d'entretien, de construction ou de correction des routes cantonales décrits dans le présent rapport.

Les activités du LEAR consistent à effectuer des essais et mesures portant sur la qualité des matériaux de construction routière (graves de fondation, bétons bitumineux et de ciment). La mission du LEAR est de contrôler les paramètres de qualité des matériaux fournis et mis en place, afin de déterminer s'ils correspondent aux valeurs définies dans les normes régissant la construction routière (VSS et SIA).

En outre, le LEAR effectue des auscultations de chaussées et d'ouvrages d'art dans l'optique de :

- déterminer les qualités ou défauts des matériaux qui les constituent ;
- définir et choisir les techniques et matériaux appropriés à leur réhabilitation ;
- suivre in situ les nouveaux produits proposés par les fournisseurs (liants, bétons bitumineux, etc.) ;
- assurer le suivi dans le temps du comportement des matériaux.

Le LEAR est accrédité depuis 2005 selon la norme EN 17025. Ses procédures d'essais sont régulièrement auditées par le SAS. Il est membre de l'association ROBIN qui rassemble 29 laboratoires accrédités suisses, avec lesquels des essais croisés sont périodiquement réalisés.

Les activités du LEAR s'inscrivent dans une démarche qualité qui vise à une amélioration permanente de la durabilité des ouvrages construits ou à construire

Fonds des routes communales

Les engagements du fonds des routes communales se présentent comme suit :

- Un octroi de 2001 est honoré annuellement.
- Les deux derniers octrois de 2016 ont été clos.
- Durant l'année 2017, dix demandes de subvention ont été acceptées par arrêté du Conseil d'État, pour un montant de 531'504 francs, dont cinq ont été honorées intégralement et cinq présentent un solde résiduel de 403'754 francs, en attente du décompte final des travaux.

	Contribution cantonale (en francs)		
	Montant accordé	Montant versé en 2017	Solde ouvert au 31.12.2017
2001 : 1 subvention en cours	2'400.—	2'313.10	
2016 : 2 subventions soldées (un solde non-sollicité)	46'206.—	36'206.—	
2017 : 10 subventions accordées (dont 5 payées intégralement)	531'504.—	127'750.—	403'754.—
		166'269.10	

La fortune du fonds au 31 décembre 2017 s'établit comme suit :

Fortune du fonds au 1 ^{er} janvier 2017		5'359'015.10
Part sur produit de la taxe 2017 des véhicules automobiles et des remorques (4%), sur produit de la taxe 2017 sur les cyclomoteurs (4%) et sur les véhicules de location	1'853'700.—	
Total attribué au fonds des routes communales	1'853'700.—	1'853'700.—
Subventions versées en 2017		7'212'715.10
Prélèvement pour affectation à l'entretien des routes cantonales, selon art. 35a, alinéa 2, loi sur les routes et voies publiques (LRVP)		- 166'269.10
Fortune du fonds au 31 décembre 2017		5'646'446.—

Bureau des acquisitions de terrains et des affaires juridiques

Les activités du Bureau des acquisitions de terrains et des affaires juridiques se sont inscrites dans la continuité des années précédentes et se sont essentiellement réparties entre :

- la régularisation cadastrale résultant de la construction de l'A5 entre Vaumarcus et Areuse, de la H20 entre Les Éplatures et le Haut-du-Crêt, de la H10 – Évitement de Corcelles, ainsi que d'autres plus petits projets de corrections ou d'améliorations routières ;
- le mandat confié par l'OFROU pour les acquisitions relatives aux travaux de gros entretien réalisés ou en cours de réalisation entre Colombier et Le Landeron ;
- diverses ventes et acquisitions au fur et à mesure des développements ou clôtures de projets ;
- le traitement des affaires juridiques par lesquelles le service peut être concerné ;
- la participation à la cellule foncière au travers de laquelle les services de l'État se coordonnent en matière de gestion et d'acquisition de biens-fonds.

Signalisation, circulation, mobilité douce

Le bureau signalisation et circulation a été sollicité à de nombreuses reprises par les communes ou d'autres tiers publics ou privés, pour des conseils, avec ou sans vision locale. Une attention toute particulière a été portée à la qualité des aménagements routiers dans les localités, notamment en ce qui concerne la perceptibilité des piétons au droit des passages pour piétons et de la qualité des aménagements cyclables.

100 arrêtés communaux (dont 32 temporaires) concernant des questions de signalisation sur le domaine public cantonal ou communal en localité, et 32 sur fonds privés, ont été examinés et approuvés. En outre, 15 décisions formelles en matière de circulation routière sur route cantonale hors localité ont été prises par l'ingénieur cantonal.

Des autorisations pour restriction de trafic ou pose de publicité temporaire en lien avec des manifestations ont été octroyées à 315 reprises. De plus, 85 dossiers concernant des réclames routières et 30 relatifs à des indicateurs de direction "Entreprise" ont été traités.

En tant que répondant cantonal en matière de mobilité douce, l'ingénieur trafic et circulation a contribué à la finalisation du plan directeur cantonal de la mobilité cyclable (PDCMC) et de la loi sur la mobilité douce (LMD). Cette dernière a été adoptée par le Grand Conseil en septembre et devient ainsi l'un des outils principaux pour la promotion de la mobilité cyclable dans le canton.

Les échanges avec les diverses associations en lien avec la mobilité douce (Pro Vélo, Neuchâtel Rando, etc.) ont été nombreux. Grâce à cette collaboration, des améliorations ponctuelles ont pu être réalisées, notamment en matière de marquage d'itinéraires cyclables et de traversées de routes cantonales par les chemins de randonnée pédestre.

Dans le cadre du programme Via Sicura, le bureau signalisation et circulation poursuit la mise en œuvre des instruments de sécurité de l'infrastructure (ISSI) développés par l'OFROU, par une analyse systématique des points noirs (BSM), ainsi que par le développement d'une stratégie d'optimisation des glissières de sécurité en lien notamment avec la problématique des motards, et par l'inspection de toutes les traversées piétonnes situées hors localité.

Dans le cadre de l'application de la loi fédérale sur l'égalité pour les handicapés (LHand), le bureau a accompagné l'étude lancée par le service des transports pour la mise en conformité des quais d'arrêts de bus. La première partie de cette étude réalisée en 2017 a permis de procéder à l'inventaire complet et à la définition des standards d'aménagement. Le second volet prévu pour 2018 donnera tous les outils nécessaires aux communes pour prendre les mesures adéquates avant le délai fixé au 1^{er} janvier 2023.

La stratégie de comptage du trafic, optimisée dès 2014, a continué d'être mise en œuvre en 2017 avec la réalisation de comptages sur l'ensemble du réseau routier cantonal. Les valeurs de trafic journalier moyen, représentées dans un plan de charges du réseau routier cantonal, pourront ainsi être traitées prochainement. Les valeurs des comptages réalisés en 2016 ayant été traités, ces données seront mises à disposition du public, par le biais du guichet cartographique.

Contrôle des remontées mécaniques

Comme chaque année, les inspecteurs de l'Organe de contrôle du Concordat Intercantonal sur les Téléphériques et les Téléskis (CITT) ont procédé à l'inspection des installations de remontées mécaniques. 12 téléskis, 4 minitéléskis (dont deux nouvelles installations), 1 tapis roulant, 1 ascenseur, 1 toboggan et 1 funiculaire ont fait l'objet de ces contrôles. Le service assure le suivi administratif. De manière générale, l'état des installations et leur fonctionnement satisfont aux conditions de sécurité.

Centre de documentation et bibliothèque

L'année 2017 a été marquée par deux faits marquants : le documentaliste a terminé la formation continue commencée en 2016 et obtenu un CAS en gestion de documentation et bibliothèque à l'Université de Fribourg. Le travail final - intitulé « *Sur des collections retrouvées : le cas du patrimoine documentaire du service des ponts et chaussées de Neuchâtel et sa mise en valeur* » - décrit la réorganisation et les divers moyens de valorisation de la documentation du service mis en place entre 2011 et aujourd'hui. Le deuxième événement est la publication des actes du colloque du bicentenaire du service par la *Revue Historique Neuchâteloise* (RHN). Ce travail d'édition clôt le projet du bicentenaire et assure l'assise scientifique du colloque, en mettant en évidence une fois encore la multidisciplinarité qui rythme ses travaux.

Une nouvelle croissance des recherches de documentation de la part de lecteurs externes et internes a été constatée, notamment en ce qui concerne le fonds iconographique. Ce dernier a fait l'objet de deux versements de taille de la part d'un bureau d'ingénieurs local concernant les chantiers A5. Ces versements sont en cours de saisie. Un autre fonds très exploité est celui de documentation contemporaine, notamment dans sa partie concernant la H20/H10, en lien avec le transfert de ces tronçons routiers à la Confédération en 2020.

En ce qui concerne la bibliothèque, la saisie des ouvrages se poursuit pour les nouvelles entrées. En outre, le documentaliste a commencé à réfléchir à la constitution d'une collection d'ouvrages numériques, en exploitant notamment le potentiel offert par les publications en Open Access. Ces dernières ont l'avantage d'être actuelles et gratuites.

L'unification des procédures de pré-archivage pour les entités décentralisées (divisions d'entretien, atelier mécanique, laboratoire) est terminée. Globalement, les versements au centre de documentation sont un peu plus importants que l'année précédente, soit environ 19 m/linéaires. L'ancien local à citerne du siège SPCH a été assaini et aménagé pour le centre de documentation. Des éliminations ont également eu lieu, concernant environ 12 m/l de documents divers arrivés à échéance selon les calendriers de conservation.

Dépenses relevant des comptes de fonctionnement

Seules les rubriques comptables pour lesquelles des explications ou un développement peuvent être utiles sont reprises et détaillées ci-après.

Machines et équipements (4053.311.000)

Cette rubrique prend en compte les frais d'acquisition des machines et véhicules, non couverts par le crédit d'investissement en cours, pour les trois divisions d'entretien, l'équipe de la signalisation routière, le laboratoire, ainsi que pour l'atelier mécanique. Les dépenses imputées sur ce compte s'élèvent à 286'715 fr. 15.

Électricité routes et tunnels (4053.312.400)

Cette rubrique comprend les coûts d'énergie liés à l'exploitation de toutes les routes cantonales (centres d'entretien exclus). La part très largement prépondérante de la consommation concerne la ventilation et l'éclairage des tunnels cantonaux. Les dépenses imputées sur ce compte s'élèvent à 399'060 fr. 90.

Matériel, véhicules, radio, outillage (4053.313.035) (4053.313.040)

La mission principale de l'atelier mécanique consiste à assurer la maintenance du parc de véhicules et de machines du service, mais également les réparations et les révisions de cet inventaire comptant quelque 580 objets. Les moyens financiers à disposition ne permettent pas un rythme de renouvellement suffisant des véhicules et des machines d'exploitation, ce qui explique le montant élevé des achats de petit matériel, outils, produits de nettoyage et de protection, et pièces de rechange. Les dépenses s'élèvent à 404'228 fr. 12.

Signaux et peinture (4053.313.400)

Par rapport au budget initial de 425'000 francs, les dépenses totales pour l'achat, la pose et le remplacement des signaux, glissières de sécurité, marquage des chaussées et divers éléments de sécurité se répartissent comme suit :

Signalisation verticale	150'605.45
Signalisation horizontale	199'413.30
Signalisation cyclotourisme, entretien et renouvellement	2'419.15
Glissières	28'998.95
Divers	407.45
Total	<u>381'844.30</u>

La signalisation verticale a été entretenue, réparée et remplacée dans le cadre du programme annuel. Environ 48,5 t. de peinture, soit 23 t. de peinture à l'eau neutre pour l'environnement, 21 t. de peinture à solvants et environ 4,5 t. de masse à deux composants ont été utilisées. 22 t. de microbilles de verre ont été mêlées aux produits de marquage pour en améliorer la rétro-réflexion.

Marchandises pour entretien des routes et ouvrages (4053.313.410)

Cette rubrique prend en compte toutes les dépenses relatives à l'achat de matériaux de construction, utilisés lors des travaux de réparation, et d'entretien des routes exécutés par les cantonniers et autres collaborateurs du service. Ces dépenses ont atteint 233'950 fr. 25.

Dégâts lors d'accidents (4053.313.420 et 4053.436.400)

Réparations de dégâts intervenus lors d'accidents (4053.313.420)	232'017.85
Recettes relatives aux dégâts intervenus lors d'accidents (4053.436.400)	- 328'948.40

Le budget des charges liées aux dégâts intervenus lors d'accidents (200'000 francs) initialement inscrit n'a pas permis d'absorber les coûts réels et a dû être revu à la hausse en cours d'année. Les recettes, quant à elles, incluent la refacturation des salaires, de l'inventaire et des matériaux liés aux interventions suite aux accidents.

Entretien électromécanique (4053.314.420)

La section électromécanique (SELM) du Centre neuchâtelois d'entretien des routes nationales (CNERN) est mandatée pour assurer l'entretien préventif, curatif et le remplacement des équipements d'exploitation et de sécurité (EES) des routes H10, H20 et RC2125, ainsi que la signalisation lumineuse des carrefours de Rochefort, Saint-Blaise et du Col-des-Roches.

Le tableau ci-dessous représente la répartition des dépenses dans les différents domaines électromécaniques pour la période 2017 :

Domaine « Distribution d'énergie »	49'957.-
Domaine « Éclairage »	6'331.-
Domaine « Ventilation »	9'154.-
Domaine « Signalisation »	33'951.-
Domaine « Installations de surveillance »	20'017.-
Domaine « Systèmes de gestion et réseaux de communication »	13'404.-
Domaine « Câblage »	1'102.-
Domaine « Installations auxiliaires »	20'865.-
Prestations de la section électromécanique	253'648.-
Total	408'428.-

Les interventions les plus significatives ont été réalisées au tunnel de La Clusette :

- Dans le domaine "Distribution d'énergie", un système spécifique de filtrage de l'huile des transformateurs MT a été mis en place pendant plusieurs mois, afin d'extraire l'humidité accumulée au fil du temps et prolonger la durée de vie des transformateurs. Les traces d'eau modifient les caractéristiques et peuvent conduire à une destruction de l'installation.
- S'agissant du domaine "Signalisation", ce sont les équipements de feux tricolores suspendus qui ont fait l'objet de mesures particulières. Une inspection ayant mis en évidence leur état déplorable pouvant amener à des risques de chute. Des mesures urgentes de consolidation ont été prises et des dépenses spécifiques ont été consenties pour renouveler ces équipements.

L'état général des équipements d'exploitation et de sécurité (EES) du tunnel de La Clusette devient chaque année plus préoccupant. Si les mesures prises dans le cadre de l'entretien courant ont permis, jusqu'ici, de stabiliser les conditions d'exploitation, aucune installation n'est à l'abri d'une défaillance totale, qui aurait des conséquences potentiellement sérieuses sur l'exploitation.

Enlèvement de la neige et sablage (4053.314.430)

Le nombre de jours de neige enregistrés à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds figure dans le tableau suivant qui met en évidence un hiver 2016/2017 peu rigoureux.

	Jours d'enneigement							Total
	Hiver	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	
La Chaux-de-Fonds	2007/2008	7	10	7	3	10	4	41
	2008/2009	12	17	6	18	18	10	81
	2009/2010	5	16	18	11	8	3	61
	2010/2011	10	16	5	7	0	0	38
	2011/2012	0	16	14	8	5	3	46
	2012/2013	4	14	11	16	10	2	57
	2013/2014	8	9	9	16	3	0	45
	2014/2015	2	10	13	14	7	0	46
	2015/2016	7	0	12	13	9	6	47
2016/2017	7	0	11	9	5	5	37	
Neuchâtel	2007/2008	2	0	0	0	2	0	4
	2008/2009	7	11	6	14	14	7	59
	2009/2010	0	4	10	5	2	0	21
	2010/2011	4	5	1	0	0	0	10
	2011/2012	0	5	2	5	0	0	12
	2012/2013	0	7	4	9	1	0	21
	2013/2014	3	0	0	0	0	0	3
	2014/2015	0	3	6	3	0	0	12
	2015/2016	0	0	4	2	2	0	8
	2016/2017	0	0	8	1	0	0	9

Les dépenses relatives à l'enlèvement de la neige, au sablage et à l'épandage de fondants chimiques s'élèvent à 1'886'772 fr. 80, soit au-dessus de la moyenne annuelle des dépenses des 10 dernières années qui se situe entre 1'700'000 et 1'750'000 francs. Cela est essentiellement dû à la météo du mois de décembre 2017 qui apparaîtra dans le tableau sous hiver 2017/2018.

Entretien des berges et travaux d'art (4053.314.405)**Surveillance et entretien des cours d'eau**

En 2017, le secteur « lacs et cours d'eau » a poursuivi sa mission de haute surveillance du réseau hydrographique en effectuant principalement les prestations suivantes : inspection des cours d'eau cantonaux, relevés des cours d'eau afin d'alimenter la nouvelle base de données, suivi des stations hydrométriques, préavis des permis de construire situés en zone de dangers naturels liés à l'eau, collaboration au projet de délimitation de l'espace cours d'eau.

Les travaux suivants ont été réalisés :

- Remise en état d'un seuil sur l'Areuse à Champ-du-Moulin.
- Réaménagement de la rive du lac à St-Blaise et création d'un chemin de rive.
- Curage du Ruau à St-Blaise
- Travaux de réparation d'un mur du déversoir du lac des Taillères.

Contribution à la 2^e CEJ

Le canton, membre de la Commission intercantonale de la deuxième correction des eaux du Jura (CEJ), verse une participation annuelle équivalant à 10% du budget d'entretien géré par ladite commission et participe à la coordination en matière de régulation des niveaux des 3 lacs.

Répartition des dépenses

Cette année, compte tenu des divers changements et congés des collaborateurs attachés à ce domaine d'activité, les montants budgétés n'ont pas été consommés dans leur intégralité. Les dépenses se répartissent comme suit :

Entretien des berges et travaux d'art	58'292.—
Réfection des berges et cours d'eau	111'975.—
Contribution à la 2 ^e CEJ	100'006.—
Total	270'273.—

Renforcement, reconstruction de routes, renouvellement de revêtements (4053.314.410)

Cette rubrique concerne les travaux d'entretien courant des routes exécutés par des entreprises et des sociétés spécialisées. Les dépenses imputables à cette rubrique ont atteint 1'917'698 fr. 95.

H10, Giratoire Pont des Roches – Giratoire Pont des Chèvres

Les travaux engagés sur ce chantier ont consisté au remplacement complet de la structure bitumineuse sur une surface de 7'050 m². La nouvelle structure bitumineuse se compose d'une couche de support de type ACT 22 S, d'une épaisseur de 80 mm pour un tonnage de 1'362 t, d'une couche de liaison de type ACB 11 S, d'une épaisseur de 40 mm pour un tonnage de 658 t, et d'un revêtement phonique de type Facchiphone, d'une épaisseur de 35 mm pour un tonnage de 566 t. La couche de liaison et le revêtement phonique sont pris en charge par le crédit lié au décret du 3 novembre 2015 concernant l'assainissement du bruit routier.

RC169, Les Brenets, Virage Bois-de-Ville

Les travaux engagés sur ce chantier ont consisté en la mise en place de protection contre les chutes de pierres sur une surface totale de 500 m², en premier lieu par la purge de la falaise, puis la mise en œuvre de 15 ancrages de stabilisation et, pour terminer, la mise en place d'un treillis, sur l'ensemble de la surface, fixé par 60 clous de 1,5 m de long scellés dans le rocher.

RC2225, Les Bayards La Brévine

Les travaux engagés ont porté sur un premier tronçon, entre Les Bayards et le lac des Taillères, par l'exécution d'une membrane sur une surface de 50'880 m². Le deuxième tronçon, soit entre le lac des Taillères et la commune de La Brévine, se sont traduits par la pose d'une couche d'usure de type AC 11 S, d'une épaisseur de 40 mm pour un tonnage de 730 t et une surface de 7'613 m² précédée de la mise en place d'une géogrille en guise de renforcement.

RC2170, Savagnier, Route de la Tuillière – Rue des Corbes

En partenariat avec la commune de Val-de-Ruz et Viteos SA, et en continuité de l'étape réalisée en 2016, la reconstruction complète de la chaussée a été réalisée sur une surface de 8'500 m². Un nouveau caisson en grave d'une épaisseur de 50 cm et d'un volume de 3'600 m³ a été construit, surmonté d'une couche de base en ACT 22 S, d'une épaisseur de 100 mm pour un tonnage de 1'679 t. La couche de roulement phonique sera mise en place au printemps 2018. La totalité des anciens revêtements a dû être évacuée en décharge « bioactive » compte tenu de leur teneur en HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques, très polluants et dangereux pour la santé).

Corrections de routes et assainissements d'ouvrages d'art (4053.314.440)

Corrections routières

- **H10 Giratoire du Haut-de-la-Tour**

Des travaux de réfection ont été nécessaires suite à des dégâts dus au gel. Les dépenses concernent les travaux de génie civil.

- **RC1320, Le Crêt-du-Loche – Giratoire du Grillon**

Des travaux de remplacement de la couche de roulement posée en 2014 et présentant des défauts ont été réalisés à la fin du mois de juillet 2016. Les dépenses liées à ces travaux de garantie ont été prises en charge par le consortium d'entreprises qui avait exécuté le réaménagement de ce tronçon routier. Quelques jours après la pose du nouveau revêtement, des cloques sont apparues à la surface de la nouvelle couche de roulement. L'expertise débutée en 2016 s'est poursuivie en 2017 afin de déterminer leur origine.

Entretien de ponts, murs et tunnels et auscultation d'ouvrages d'art

Des travaux d'entretien de plus en plus complexes doivent être effectués sous trafic. Un effort particulier a été entrepris en 2017 pour assainir plusieurs ouvrages. Des réparations ponctuelles sur des ponts, passages inférieurs, murs de soutènement et ponceaux ont également été effectuées. Les principaux travaux exécutés cette année sont :

- **H10 Pont de Thielle**, réfection de la bordure nord 2^e étape : cinquante pour cent des coûts sont pris en charge par le canton de Berne.
- **H10 Pont de Meudon aux Verrières** : deux sondages ont été effectués sur un câble de précontrainte du pont, de nuit, au-dessus de la voie CFF. Le projet de remplacer les joints de chaussées et de réaliser deux culées visitables reste en attente.
- **H10 Viaduc du Crêt de l'Anneau** : des mesures de surveillance par monitoring ont été réalisées. Elles font l'objet d'un rapport annuel de contrôle. L'ouvrage a été conçu pour supporter des différences de tassement longitudinales entre deux appuis. Un tassement différentiel significatif transversal entre deux piliers serait problématique. La surveillance de cet ouvrage doit être poursuivie avant son remplacement à l'horizon 2027-2030. Bien que frappés par une interdiction de circuler, les mesures effectuées ont montré que des véhicules d'un poids supérieur à 40 tonnes empruntent cet ouvrage sans autorisation.
- **RC170 Les Ponts-de-Martel** : réfection urgente d'un mur de soutènement en moellons dans le cadre de la construction non-coordonnée d'un trottoir par la commune.
- **RC1115 PS gare Corcelles-Peseux** : les travaux d'assainissement du passage supérieur de la gare Corcelles-Peseux ont permis d'améliorer considérablement l'état général de l'ouvrage. Du Béton Fibré Ultra Performant (BFUP) a été utilisé pour assainir le tablier de l'ouvrage et, eu égard aux caractéristiques du BFUP, à remplacer son étanchéité. Les bordures ont été reconstruites, un revêtement en asphalte a été posé sur toute la surface de l'ouvrage et de nouvelles glissières de sécurité ont été mises en place.
- **RC1162 Pont de St-Jean** : des investigations complémentaires sur l'état de l'ouvrage ont été réalisées par le canton de Berne. La moitié des coûts sont à charge de Neuchâtel.
- **RC1320 Grand Pont de La Chaux-de-Fonds** : au terme des inspections et investigations exécutées ces quatre dernières années, les études confirment la nécessité de remplacer cet ouvrage en très mauvais état dans un délai de 7 ans au plus. Le remplacement de l'ouvrage s'avère sans conteste être l'option globalement la moins onéreuse et proportionnellement la plus économique, notamment en relation avec la durée de vie restituée au travers de l'intervention planifiée. Cette échéance implique cependant la mise en place avant l'été 2018 d'une sécurisation urgente de l'ouvrage (dispositif antichute du pont et mesures de surveillance accrues jusqu'au remplacement de l'ouvrage prévu dès 2021). Une demande de crédit sera présentée en 2018 pour le remplacement de l'ouvrage.
- **Murs de berge de l'Areuse à Fleurier** : le trottoir en porte-à-faux du mur de berge de l'Areuse entre le pont de la Roche et le pont des Chèvres ayant subi des dégradations importantes, dues aux sels de déverglaçage, un assainissement partiel a été nécessaire. Une hydro-démolition superficielle et un reprofilage des zones les plus endommagées ont été effectués.

Les dépenses liées à l'auscultation d'ouvrages d'art comprennent les moyens mis en place pour réaliser les inspections, ainsi que les frais de laboratoire pour l'analyse d'échantillons.

Répartition des dépenses

Corrections routières	34'992.35
Entretien de ponts, murs et tunnels	506'140.15
Auscultations d'ouvrages d'art	66'437.85
Acquisitions pour travaux routiers	225.—
Total	607'795.35

Mandats, expertises, études (4053.318.000)

Ce point concerne essentiellement les prestations d'experts, de bureaux d'études et de géomètres, de notaires, de laboratoires d'essais de matériaux, ainsi que les frais pour des prestations d'auscultation des chaussées des routes cantonales par des mandataires spécialisés. Certaines dépenses particulières y figurent aussi, tels les frais de maintenance et de support pour la plateforme de mise en soumission intercantonale des marchés publics.

Les mandats principaux dans le domaine routier sont :

- Poursuite du processus de numérisation des alignements communaux et cantonaux.
- Mandat relatif à l'élaboration d'un plan de charges de trafic journalier moyen 2016 du réseau routier cantonal.
- Participation à la campagne de comptages annuelle en ville de Neuchâtel.

Les mandats principaux attribués pour les projets routiers sont :

- RC174, La Brena – Giratoire de la Maison de Commune à Peseux.
- RC1115, Rue de la Gare à Corcelles-Cormondèche.

D'autres mandats ont été attribués pour l'entretien des ouvrages d'art et pour le domaine des lacs et des cours d'eau :

- Surveillance et inspections périodiques de divers ouvrages d'art.
- Divers travaux de relevés géométriques.
- Inventaire et inspection des murs de soutènement à transférer aux communes dans le cadre de la future LRVP.
- Outil d'inspection des ouvrages d'art (Infkuba).
- Outils de gestion des transports exceptionnels (OATE-NE).
- Mandat d'étude pour le concept d'intervention Tunnel de La Clusette. Un concept d'intervention a été retenu. Il s'agira, en 2018, de solliciter un crédit pour la réalisation du projet d'assainissement et de sécurisation du tunnel.
- RC1320, assainissement et remplacement du Grand Pont de La Chaux-de-Fonds et mesures d'urgence.
- Détermination de la largeur naturelle des cours d'eau en vue de la délimitation de l'espace cours d'eau.
- Développement de la base de données informatique dédiée à la gestion des cours d'eau.
- Élaboration du projet pour la modification du lit du Buttes à Fleurier (pont transN).
- Élaboration du projet pour la modification du passage du ruisseau du Traisieux sous la RC2274.

Extraction des graviers du lac (recettes, 4053.410.420)

Pour la période allant de décembre 2016 à novembre 2017, l'extraction de gravier par dragage a représenté une recette nette de 904'739 fr. 80 (TVA forfaitaire déduite), correspondant à un volume d'environ 224'470 m³ de matériaux extraits.

Concessions hydrauliques (recettes, 4053.410.430)

Le total des recettes provenant des diverses concessions de force hydraulique, d'hydrothermie, d'usage industriel, piscicole, agricole et de consommation publique s'est monté à 1'603'551 fr. 80. La part fédérale annuelle à la redevance hydraulique s'élève à 14'490 fr. 65. En raison d'erreurs datant d'années antérieures concernant la puissance théorique annoncée de diverses installations, un montant de 15'534 fr. 65 a été remboursé par la Confédération pour les années 2014, 2015 et 2016. La recette nette de ce poste budgétaire se monte donc à 1'604'595 fr. 80.

Dépenses relevant des crédits d'investissements

Le montant total des investissements nets se monte à 12'005'000 francs, pour des dépenses brutes de 22'647'000 francs, et est inférieur aux dépenses nettes budgétées à hauteur de 14'083'000 francs, pour 24'996'000 francs bruts. Les dépenses tiennent compte des crédits supplémentaires et complémentaires sollicités et accordés en cours d'année. Les tableaux 1 et 2, en fin de document, récapitulent les dépenses liées aux différents crédits d'investissement.

Les dépenses les plus significatives concernent :

Décrets du 21 mars 2001 et 2 novembre 2004 (1^e étape de restauration et d'aménagement des routes cantonales et ouvrages pour piétons et cyclistes et compléments)

Tunnel du Bois des Rutelins

Après l'ouverture au trafic en 2014, diverses interventions ont encore été nécessaires. Il s'agit en particulier du déplacement de l'antenne de liaison de Fleurier qui fait suite au déménagement de l'infrastructure informatique cantonale du bâtiment de la rue de la Gare 14c au Lycée Denis-de-Rougemont. Des ajustements sur des chambres électriques ont aussi été réalisés. Les dépenses comprennent les coûts des équipements, des travaux réalisés et des honoraires pour les prestations d'ingénieurs.

Décret du 4 décembre 2007 (Élaboration du dossier de la route principale H20) et décrets du 30 août 2011 (Compléments d'études et acquisition de terrains et d'immeubles)

Après l'entrée en force de la décision finale d'approbation, le 23 août 2012, les études et travaux menés concernent principalement les projets de détail des tunnels du Locle et des Brenets. Le dossier du projet de détail du tunnel des Brenets a été expertisé en 2016. Celui du tunnel du Locle a été remis à un expert pour contrôle et sera finalisé durant l'exercice 2018. Des investigations géologiques et géotechniques complémentaires sont en cours de planification afin de développer les projets de détails des ouvrages attenants aux portails du tunnel du Locle. Les dépenses correspondent aux honoraires des bureaux mandatés pour les études.

Arrêté du 6 juin 2012 (Introduction de MISTRA)

Le projet d'introduction du système fédéral de gestion de la route et du trafic MISTRA est terminé. Malgré un remplacement réussi des anciens outils STRADA (Chaussées) et KUBA (Ouvrages d'art), l'exploitation productive des deux nouvelles applications cessera néanmoins dès 2019 en raison des participations financières imposées par l'OFROU en dépit des conventions signées, dont le coût annuel s'élève à 50'000 francs par application. Le canton de Neuchâtel devra donc remplacer les applications rendues payantes tout en conservant encore celles de la gestion des axes routiers et des accidents qui restent gratuites.

Les travaux d'introduction complémentaires relatifs aux applications MISTRA de gestion du trafic (VMON) et de la mobilité douce (LV) sont par conséquent stoppés.

Les dépenses du projet s'élèvent à ce jour à 235'908 fr. 30.

Décret du 30 avril 2014 (Entretien constructif des routes cantonales)

Ce décret a été sollicité en regard du manque de moyens financiers octroyés à l'entretien des routes pendant nombre d'années. En 2017, les chantiers suivants ont pu être réalisés sur les routes cantonales grâce à ce crédit :

RC5, Le Landeron, Traversée du village

Ce projet a été mené en partenariat avec la commune qui s'occupe du réaménagement de la traversée du village ainsi que de l'assainissement de ses réseaux souterrains, alors que le service a procédé au remplacement de la structure bitumineuse sur une surface de 8'000 m². La nouvelle structure est composée d'une couche de support de type ACT 22 S, d'une épaisseur de 70 mm, d'une couche de liaison de type ACB 16 S, d'une épaisseur de 45 mm, et d'une couche d'usure de

type Facchiphone (phonique), d'une épaisseur de 25 mm, pour un tonnage total de 3'000 t. Les travaux se sont déroulés sur une période de deux ans, soit 2016 et 2017.

RC1320, Les Loges – Les Hauts-Geneveys

Ce chantier s'est inscrit dans la continuité des travaux réalisés en 2016 entre La Vue-des-Alpes et Les Loges. Ce projet visait deux objectifs, soit le renforcement de la structure bitumineuse sur une surface totale de 14'585 m², et l'intégration d'une bande cyclable dans le gabarit existant, qui a pu être réalisée par la suppression de l'ancien trottoir globalement inutilisé. Pour le renforcement et le remplacement de la structure bitumineuse, il a été procédé à un rabotage du revêtement existant sur une profondeur de 50 mm, à la mise en place d'une couche de liaison de type ACB 16 S, d'une épaisseur de 60 mm, et à la pose d'une couche de roulement de type AC 11 S, d'une épaisseur de 35 mm, pour un tonnage total de 2'977 t.

RC172, Hauterive – St-Blaise, Route des Longchamps – Route du Brel

Ce projet mené en partenariat avec la commune d'Hauterive et Viteos SA a consisté, sur la route des Longchamps, en une reconstruction totale de la chaussée, par le remplacement des réseaux souterrains de la commune et de Viteos SA, suivi du remplacement complet de la structure bitumineuse, et finalement la création d'un trottoir mixte piétons-cycles en partenariat commune-canton. Sur la Route du Brel, les travaux réalisés ont inclus le remplacement de la conduite maîtresse de gaz de Viteos SA et le remplacement de la structure bitumineuse. L'emprise totale du chantier a couvert une surface d'environ 10'000 m². La nouvelle structure est composée d'une couche de support de type ACT 22 S, d'une épaisseur de 65 mm, d'une couche de liaison de type ACB 16 S, d'une épaisseur de 40 mm, et d'une couche d'usure de type SDA 4-12 (phonique), d'une épaisseur de 30 mm, pour un tonnage total de 2'590 t. La première partie des travaux s'est déroulée en 2017, alors que la seconde sera réalisée en 2018.

RC2232, Môtiers - Couvet

Les travaux engagés sur ce chantier ont consisté en la mise en œuvre d'une couche de reprofilage partiel et la pose d'une couche de roulement sur une surface de 8'670 m². Les deux types de revêtements utilisés sont un ACT 11 N pour le reprofilage, et un AC 11 S, d'une épaisseur de 40 mm en couche de roulement. Le tonnage total posé a atteint 1'186 t.

H10, Tunnel du Bois des Rutelins – Giratoire du Haut-de-la-Tour

Les travaux engagés sur ce chantier ont consisté en la pose d'une couche d'usure de type AC 11 S, d'une épaisseur de 40 mm, pour un tonnage de 306 t, sur une surface de 2'850 m² préalablement renforcée par la mise en place d'une géogrille.

RC2325, La Brévine – Le Quartier, suite

Après avoir mis cet axe au gabarit depuis 2007 et avoir réalisé quatre étapes de couche d'usure entre 2013 et 2016, il a été procédé au renforcement de la chaussée à la suite des travaux précédents. La surface totale de cette cinquième étape atteignant ainsi 11'515 m².

Le principe de renforcement a consisté en l'exécution d'une membrane de renforcement, armée par fibre de verre sur la surface totale de la chaussée, le reprofilage de la surface par la mise en place d'un revêtement bitumineux de type ACT 11 N, d'une épaisseur moyenne de 40 mm, l'application d'une couche de renforcement en ACT 16 N, d'une épaisseur de 50 mm, et enfin la pose d'une couche d'usure de type AC 11 N, d'une épaisseur de 35 mm, pour un total de 5'341 t.

RC2186, Le Maley – Enges étape 1

Les travaux engagés sur ce chantier ont consisté en la mise au gabarit de la chaussée dans sa partie inférieure, et son reprofilage sur une surface de 13'727 m². Quantités principales traitées : 1'337.50 m³ de matériaux d'excavation, 456 m³ de grave GNT 0/45, 296 m de bordures et pavés, 200 t de revêtement de type ACT 22 S pour mise au gabarit et 1'129 t de revêtement de type ACT 11 N pour reprofilage.

RC2330, La Sagne, Entre-deux-Monts

Les travaux ont porté sur le versant sud de la route, après avoir remplacé la couche de support en 2016, il a été procédé à la mise en œuvre d'une couche de roulement de type AC 11 S, pour un tonnage 670 t sur une surface de 7'300 m².

Décret du 24 juin 2014 (Renouvellement parc véhicules et machines entretien)

Lors d'un accident survenu sur l'axe H20, une remorque de signalisation à message variable d'une valeur de 32'000 francs a été détruite et a dû être remplacée. Le remboursement de l'assurance se monte à 7'000 francs déduction faite des années d'amortissement. Un camion 3 essieux rattaché au centre d'entretien de Boudevilliers a également été remplacé, avec équipement complet été-hiver. Finalement, une remorque a été acquise pour le transport de la nouvelle ligneuse de marquage.

Remorque de signalisation (506.100)	25'207.75
Camion Scania P450 6x4 (506.100)	535'777.55
Remorque de transport pour machine de marquage (506.100)	40'273.20
Total	601'258.50

Arrêté du 16 février 2015 (Assainissement de la H20, galerie de sécurité) et décret du 3 novembre 2015 (crédit complémentaire)

Les études relatives aux chemins de fuite dans les tunnels de La Vue-des-Alpes et du Mont-Sagne ont permis de retenir la solution d'une galerie de sécurité parallèle aux tubes existants comme la mesure la plus efficace. Ce résultat intègre comme postulat de base une future liaison ferroviaire directe entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds avec un report modal significatif. Si cette liaison ne devait pas être réalisée à moyen terme, la solution d'un second tube en remplacement de ladite galerie de sécurité devrait être réévaluée. Les dépenses effectuées correspondent aux honoraires des bureaux mandatés.

Arrêté du 22 avril 2015 (Aménagement de voies bus au Locle)

La réalisation du projet de voie bus en traversée du Locle a débuté en avril 2015. Les travaux se sont poursuivis en 2016 avec le marquage routier, la mise en place de la signalisation verticale et des panneaux à messages variables. Les phases de test ont débuté dès novembre 2016. La mise en service de l'ensemble des secteurs a eu lieu en automne 2017. Les dépenses correspondent aux travaux d'équipement et aux honoraires des bureaux mandatés.

Décret du 28 avril 2015 (12^e étape de restauration et d'aménagement des routes cantonales)**RC169, Les Brenets, réaménagement du virage des Grands-Prés**

Les travaux de réaménagement effectués sur ce tronçon routier, accès touristique aux rives du lac et au Saut-du-Doubs, comprenant la mise au gabarit de la chaussée, ainsi que le remplacement complet du coffre de chaussée et de la superstructure routière, ont débuté en juin 2015 pour se terminer fin juillet 2016 par la pose de la couche de roulement. Les actes notariés et les acquisitions de terrains ont été finalisés durant l'exercice 2017. Les dépenses correspondent au solde des acquisitions de terrains nécessaires à la réalisation de cet aménagement.

RC169, Les Brenets, réaménagement du virage du Clos-Ferré

Les études se sont poursuivies au début de 2017 afin de finaliser le projet d'exécution. Les travaux de réaménagement de ce tronçon de route, comprenant une mise au gabarit de la chaussée, ainsi que le remplacement complet du coffre de chaussée et de la superstructure routière, s'inscrivent dans la continuité des travaux de réaménagement du virage des Grands Prés. Ils ont débuté en mai 2017 et se termineront en été 2018 par la pose de la couche de roulement. Les principales dépenses comprennent les travaux de réaménagement débutés en mai 2017, ainsi que les honoraires des bureaux mandatés.

RC1003, Le Crêt-du-Puy – Le Côté – Le Pâquier, amélioration de la géométrie routière

L'amélioration de ce tronçon de route sinueux et dégradé prolonge les travaux de remplacement de la couche de roulement réalisés en 2012 à travers le village du Pâquier et ceux réalisés en 2014 en direction de Villiers. Le projet de réaménagement de la route, depuis l'ouest du parking du Crêt-du-Puy jusqu'à l'entrée ouest du Pâquier, comprend une correction complète de la géométrie routière, la mise au gabarit de la chaussée, ainsi que le remplacement de la superstructure de la chaussée dans les zones de raccordement, y compris les couches de revêtement. Les travaux d'amélioration ont débuté en mai 2017 et se termineront en 2018 par la pose de la couche de

roulement et par la finalisation des accès aux routes adjacentes. Les principales dépenses représentent les coûts des travaux d'amélioration débutés en mai 2017, ainsi que les honoraires des bureaux mandatés.

RC2171, Vilars – Bayerel

Les principales dépenses incluent les coûts des travaux de finition en marge de la chaussée RC2171 (plantations et éclairage public du passage pour piétons) et des essais et sondages pour le projet de réfection de la RC2170 entre Vilars et Saules.

RC173, Colombier, aménagement du giratoire Notre-Dame

Le carrefour actuel comprend un virage à 90° avec une présélection pour tourner à gauche et accéder aux routes communales « Rue Haute » et « Rue Basse », ainsi qu'une perte de priorité pour les usagers désirant accéder à la RC173 depuis la Rue Haute. L'aménagement d'un giratoire augmentera sensiblement la sécurité routière à cet endroit en diminuant la vitesse des usagers circulant sur la route cantonale. La distance de visibilité est actuellement hors norme et cette nouvelle infrastructure créera une porte d'entrée du vieux village. Les études ont été entamées en 2017 afin d'établir le projet de l'ouvrage et le dossier d'appel d'offres pour les travaux de génie civil. Les travaux d'aménagement sont prévus en 2019. Les dépenses concernent les honoraires des ingénieurs civils pour le projet de l'ouvrage et le dossier d'appel d'offres, ainsi que ceux du géomètre pour les relevés de terrains indispensables à l'établissement du projet de l'ouvrage.

RC2325, Traversée de La Chaux-du-Milieu

Les principales dépenses incluent les honoraires du bureau mandaté pour l'établissement des constats de preuves à futur. Le projet a été mis à l'enquête publique 2017 et sera réalisé en 2018.

RC1320, réaménagement Giratoire du Grillon – Grand Pont

Les principales dépenses représentent le coût des honoraires du bureau mandaté pour l'expertise relative aux mesures de requalification de la RC1320 dans le cadre des études d'avant-projet.

Décret du 3 novembre 2015 (Assainissement des chaussées, des ouvrages d'art et des installations électromécaniques de la route principale H20)

H20, Le Locle, Rue Daniel-Jeanrichard

La chaussée de la rue Daniel-Jeanrichard entre la rue d'Andrié et le giratoire de l'Horloge Fleurie a été recalibrée et sa superstructure refaite. Ces travaux finalisent les interventions autour du bâtiment de l'Ancienne Poste. Les dépenses correspondent aux travaux de génie civil et aux honoraires des bureaux mandatés.

H20, Giratoire du Bas-du-Reymond

La phase d'essai de cet aménagement, initiée en 2016 et visant à améliorer la sécurité et augmenter la capacité de ce giratoire, a été pérennisée et complétée par une voie d'entrée supplémentaire sur la rue de l'Hôtel-de-Ville. Les dépenses correspondent aux travaux de génie civil, aux équipements de signalisation lumineuse et aux honoraires des bureaux mandatés.

Décret du 3 novembre 2015 (Convention-programme 06 traitant du domaine de la « Protection contre le bruit et isolation acoustique » pour la période 2015-2018)

En 2017, le budget alloué à la protection contre le bruit des routes cantonales a principalement été utilisé pour l'assainissement des routes cantonales : RC5 au Landeron, RC2170 à Savagnier, RC2126 Gorgier – St-Aubin, RC2125 à St-Aubin et RC1161 à Marin.

Décret du 3 novembre 2015 (Protection contre le bruit aux abords des routes principales suisses)

En 2017, le budget alloué à la protection contre le bruit des routes principales a principalement été utilisé pour l'assainissement de la H10 à Travers, Rochefort, Couvet, Fleurier – entre le Pont de La Roche et le Pont des Chèvres –, et de la H20 à l'entrée est du Locle.

Décret du 17 août 2016 (Études de détail de la liaison H18-H20)

Dans la prolongation des études d'avant-projet et du rapport d'enquête préliminaire sur l'EIE, des investigations géologiques pour le futur tunnel des Arrêtes ont été réalisées et des installations de mesures de la pollution dans les zones des futurs portails ont été mises en place par le SENE. Les dépenses imputées sur ce compte correspondent aux travaux d'investigation, aux équipements de mesures de la pollution de l'air et aux honoraires des bureaux mandatés.

Décret du 30 août 2016 (Convention-programme 04 – Revitalisation des eaux, pour la période 2016 2019)**Revitalisation du Vivier à Cortaillod**

Les dépenses correspondent aux honoraires des mandataires indispensables à l'établissement de la mise à l'enquête, à la demande de permis de construire et aux études hydrogéologiques.

Suivi de la revitalisation du Seyon

Les dépenses comprennent les frais d'honoraires du bureau mandaté pour l'élaboration de la méthodologie du suivi par indicateurs, ainsi qu'aux relevés nécessaires pour l'évaluation 2017.

Relevés écomorphologiques

Dans le cadre de relevés et d'une représentation cartographique de l'état écomorphologique de 146 km de cours d'eau, les secteurs étudiés en 2017 sont les montagnes neuchâteloises, et les communes de Cortaillod, Rochefort, Boudry, de Milvignes, Corcelles-Cormondèche et Neuchâtel.

Décret du 30 août 2016 (Convention-programme 07b – Protection contre les crues, pour la période 2016 2019)

Les dépenses imputées sur ce compte correspondent à la part cantonale attribuée à divers projets de protection mis en œuvre par les communes.

Cornaux – ruisseau du Clos St-Pierre

Réalisation d'un bassin de rétention et remise à ciel ouvert du ruisseau.

Boudry – Pont des Repaires

Déplacement de la conduite située sous le pont des Repaires afin d'y réduire le risque d'embâcle.

Le Landeron – études préliminaires

Études de variantes de protection contre les crues de la commune du Landeron (ruisseaux des Aiguedeurs, St-Maurice et Merdasson).

Données de base

Mise à jour de cartes de dangers sur plusieurs secteurs (Val-de-Travers, Boudry, Le Locle), étude hydrogéologique et évaluation des débits de crue dans la région de l'Entre-deux-lacs.

Décret du 26 octobre 2016 (Adaptation des locaux de sécurité des tunnels de La Vue-des-Alpes et du Mont-Sagne)

Les interventions, en grande partie menées durant la période estivale, ont permis de renforcer la sécurité dans les locaux de secours transformés en refuges. Un système de contrôle vidéo a été mis en place à l'intérieur de ceux-ci. La signalisation aux portails a été renforcée afin de dissuader les usagers de pénétrer dans l'ouvrage en cas de fermeture des tunnels. Les dépenses correspondent aux travaux et aux honoraires des bureaux mandatés.

Décret du 3 novembre 2016 (Assainissement des ouvrages d'art de la H20)

Les travaux d'assainissement les plus urgents sur l'axe H20 ont porté sur les ouvrages principaux suivants :

H20, Tunnel du Col-des-Roches

Réfection des murs d'aile au portail sud par hydro-démolition et ragréage par du béton projeté.

H20, Jonction des Convers

Réfection de l'étanchéité de la couverture de l'ouvrage des Convers. Surveillance des ancrages.

H20, Viaduc sur La Sorge

Des recherches ont été entreprises pour déceler les emplacements de la dalle où les câbles de précontrainte pourraient être endommagés par de la corrosion, de manière à évaluer au mieux l'ampleur des prochains travaux d'assainissement à entreprendre. Dans l'attente de ces travaux, le joint de chaussée de la culée Neuchâtel a été inspecté et réparé, et continuera à être surveillé.

H20, Ponts Noirs

Les deux lèvres du joint de chaussée aval ont été ajustées et placées au même niveau pour que la lame du chasse-neige n'y butte plus lors des travaux de déneigement.

H20, Bretelle dénivelée de Vauseyon

Un suivi géotechnique et géométrique de cet ouvrage en encorbellement a été réalisé. Après inspection, une réparation du joint de dilatation a dû être entreprise.

Décret du 27 juin 2017 (Assainissement des chaussées, des ouvrages d'art et des installations électromécaniques de la route principale H20)

H20, Secteur Valangin

Travaux routiers :

Les travaux engagés sur ce chantier ont consisté en un remplacement complet de la structure bitumineuse existante sur une surface totale de 13'517 m², y compris les bretelles d'entrée et de sortie. La nouvelle structure bitumineuse mise en place est composée d'une couche de support de type AC T 22 S, d'une épaisseur de 70 mm, d'une couche de liaison AC B 22 S, d'une épaisseur de 70 mm, et d'une couche de roulement de type AC 11 S, d'une épaisseur de 35 mm. Le tonnage total atteint 6'908 t. En complément aux travaux de revêtement routier, il a été procédé à la mise en conformité de 344 m de glissière de retenue par le bétonnage d'une semelle de fondation.

Falaises :

Avant la réalisation des travaux routiers, il a été procédé à d'importants travaux de sécurisation de falaises, par le minage d'environ 30 m³ de blocs, la purge de 260 m³ de falaise, la mise en œuvre de 120 m³ de béton projeté, la pose de 392 clous de longueur variable et de 1'180 m² de treillis.

H20, Le Locle, Entrée est

Suite aux travaux réalisés durant l'année 2016, il restait principalement à mettre en place la couche de roulement, soit un revêtement de type SDA 8-12, sur une épaisseur de 35 mm, soit 900 t.

H20, Le Locle, Rue Daniel-Jeanrichard

Les travaux réalisés ont consisté au remplacement de la structure bitumineuse et au réaménagement de la chaussée afin d'intégrer la voie bus projetée. La nouvelle structure bitumineuse mise en place se compose d'une couche de support de type AC T 22 S, d'une épaisseur de 70 mm, d'une couche de liaison AC B 22 S, d'une épaisseur de 65 mm, et d'une couche de roulement de type AC 11 H, d'une épaisseur de 40 mm. Le tonnage total atteint 685 t pour une surface totale de 2'018 m².

H20, Tunnel de La Vue-des-Alpes et du Mont-Sagne, entretien urgent

Durant la fermeture estivale des tunnels, divers travaux d'entretien urgents ont dû être entrepris :

- Les Convers : mise en place de 930 m² de filet de protection et pose de 40 m de filet de retenue. Remplacement de 140 m de bordures.
- Tunnels : remplacement de regards défectueux et réfection ou remplacement de couvercles rectangulaires lourds (gatics) pour un total de 92 pcs.

Route nationale 5

Outre le tunnel de Serrières, dont l'avancement des travaux est traité ci-après, les dépenses relatives à la route nationale 5 ont principalement trait à l'établissement de décomptes et de boucléments, ainsi qu'à des frais d'immatriculation et d'acquisition de terrains.

Tunnel de Serrières (N5, section 4)

L'année 2017 marque la fin des travaux de génie civil dans le secteur de Serrières. Les travaux se sont déroulés de la manière suivante :

De janvier à juin, la construction à Serrières de l'accès aux rives par-dessus la route cantonale, l'autoroute et le Littorail a pu se poursuivre avec les travaux de remblayage entre les murs d'ailles sud de la tranchée couverte, suivis de la réalisation des cheminements, rampes à marches et des aménagements urbains (mains-courantes, éclairage, bancs, placettes, mobilier, ...). L'aménagement de la place sise en est du bâtiment de Coquemène 1 a été achevé.

Entre février et mars, les arbres du parking P+R, l'allée d'arbres entre la voie transN longeant la RC5 et le chemin piétonnier, ainsi que la couronne d'arbres ceinturant le port ont été plantés.

Malgré d'inévitables déviations, l'aménagement définitif de l'ensemble des itinéraires de mobilité douce pour piétons et cycles, et les poses associées de revêtements bitumineux se sont faits en garantissant le transit en tout temps.

Sur les voies du Littorail, le troisième et dernier bourrage du ballast a été réalisé. L'aménagement de la gare du port de Serrières a été finalisé. Le passage à niveau provisoire en est de la passerelle du Joran, permettant l'accès au sud des voies pendant le chantier, a été supprimé au mois de juin suite au retrait des installations de chantier de l'entreprise de génie civil.

Les travaux de plantation ont été réalisés entre novembre et décembre sur l'ensemble du secteur de Serrières.

Du côté d'Auvernier, le réaménagement de la crique en zone de compensation écologique s'est terminé en mai et la forêt riveraine a été restituée en fin d'année. L'accès à Serrières-sud a ainsi pu être finalisé.

La pose sous garantie des couches de liaison et de roulement du giratoire du Ruau a été réalisée le week-end du 24 juin, nécessitant la fermeture de la RC5. Elle a été suivie par la pose du dernier tronçon de couche de roulement de la RC5 (entre ledit giratoire et la passerelle du Ruau) et par le marquage définitif de la RC5. L'Oloïde, œuvre érigée au centre du giratoire, commandée et financée par la commune de Milvignes, a été posée en février et inaugurée en avril.

Pour les besoins des divers remblayages, le lot de gestion et de traitement des matériaux d'excavation des fouilles et du tunnel a chargé le corps du remblai de la crique sise en ouest de PMI et le solde des matériaux de la zone de stockage des Tolayes à Cortailod. La première phase de remise en état du site des Tolayes a ainsi pu être mise en œuvre en décompactant le sol et en mettant en place un premier horizon terreux (à l'exception de la zone de stockage de la terre végétale qui sera épandue ultérieurement). La parcelle a pu être provisoirement restituée à l'agriculture. Dans le but d'atteindre des qualités agronomiques suffisantes, la zone sera recouverte de terre végétale en 2019, après 2 ans d'entretien par l'agriculteur. Elle sera une nouvelle foisensemencée avant de réaliser les drainages définitifs en 2021.

Au niveau de la communication, trois émissions relatant divers aspects de ce chantier multidisciplinaire et faisant le bilan des travaux ont été produites par TVP et diffusées sur Canal Alpha. Les avis de déviations des itinéraires piétons et cycles ont été affichés et un courrier d'information sur l'avancement des travaux a été distribué aux 800 ménages riverains du chantier.

Tableaux financiers de synthèse

Les tableaux SPCH 1-a-b-c-d-e-f donnent le détail des chiffres par ordre d'investissement.

Les tableaux SPCH 2a et 2b comparent les valeurs réelles de l'année aux valeurs budgétées.

4.6. Perspectives 2018

Les besoins en assainissement et en adaptation du réseau des routes cantonales et de ses ouvrages aux exigences de notre époque génèrent un travail important que le service doit assurer. À ce titre, les cas de la H20 et de la H10 sont symptomatiques. Une route utilisée intensivement nécessite des opérations d'entretien et d'adaptation périodiques. Le fait que la première nommée soit appelée à être transférée à la Confédération début 2020 va obliger plusieurs collaborateurs du service à investir un temps conséquent durant les 2 prochaines années pour la préparation des dossiers à transférer à l'OFROU.

Dans un environnement en perpétuelle évolution, la planification des projets, des travaux et des diverses activités du service, tant au niveau technique que financier, constitue le sujet prépondérant nécessitant une anticipation et un suivi de tous les instants.

L'intensité de l'engagement du service ne montre donc aucun signe d'affaiblissement, même si les difficultés conjoncturelles rencontrées par les collectivités publiques et certaines branches de l'économie privée inquiètent les bureaux d'études et entreprises de construction en termes d'occupation pour les années à venir, dans l'attente que plusieurs grands chantiers ne soient lancés, probablement à l'horizon 2021-2022.

Projets / Travaux	Crédits accordés par le canton	Dépenses nettes au 31.12.2016	Dépenses totales brutes en 2017	Subventions Conféd. en 2017	Rec. diverses contributions en 2017	Dépenses nettes totales en 2017	Dépenses nettes au 31.12.2017
Décrets des 4 octobre 2000 et 2 novembre 2004 (1^{er} étape d'aménagement des RC)							
Situation du numéro d'ordre 4053.1000241	76'945'000.00	30'433'508.89	86'222.95	51'733.80	0.00	34'489.15	30'467'998.04
Amortissements		30'013'037.00	3'043'351.00	0.00	0.00	3'043'351.00	33'056'388.00
Valeur résiduelle nette de l'invest.		420'471.89	-2'957'128.05	51'733.80	0.00	-3'008'861.85	-2'588'389.96
I-RC.005.0010.01	3'900'000.00	7'602'969.97	86'222.95	51'733.80	0.00	34'489.15	7'637'459.12
Tunnel du bois des Rutelins							
Décret du 4 décembre 2007 (Elaboration du dossier de la route principale H20)							
Décrets du 30 août 2011 et du 27 juin 2017 (compléments d'études et acquisition de terrains et d'immeubles)							
Situation du numéro d'ordre 4053.1000784	12'870'000.00	11'685'605.35	330'160.60	236'015.15	0.00	94'145.45	11'779'750.80
Amortissements		4'560'223.00	1'168'561.00	0.00	0.00	1'168'561.00	5'728'784.00
Valeur résiduelle nette de l'invest.		7'125'382.35	-838'400.40	236'015.15	0.00	-1'074'415.55	6'050'966.80
I-RC.006.0020.01	12'870'000.00	11'685'605.35	330'160.60	236'015.15	0.00	94'145.45	11'779'750.80
Elaboration du dossier de la H20							
Décret du 28 septembre 2009 (Rempl.équip.déneigement transp.privés)							
Situation du numéro d'ordre 4053.1000830	300'000.00	262'393.05	0.00	0.00	0.00	0.00	262'393.05
Amortissements		211'134.05	42'479.00	0.00	0.00	42'479.00	253'613.05
Valeur résiduelle nette de l'invest.		51'259.00	-42'479.00	0.00	0.00	-42'479.00	8'780.00
I-EN.006	300'000.00	262'393.05	0.00	0.00	0.00	0.00	262'393.05
Rempl.équip.déneig.transp.privés							
Décret du 30 mars 2010 (Concept d'intervention du tunnel de La Clusette)							
Situation du numéro d'ordre 4053.1000895	1'150'000.00	26'461.60	0.00	0.00	0.00	0.00	26'461.60
Amortissements		39'688.00	-13'226.40	0.00	0.00	-13'226.40	26'461.60
Valeur résiduelle nette de l'invest.		-13'226.40	13'226.40	0.00	0.00	13'226.40	0.00
I-RC.010.0010.01	1'150'000.00	26'461.60	0.00	0.00	0.00	0.00	26'461.60
H10 Tunnel de La Clusette, investigations							
Décret du 24 mai 2011 (Crédit de 6.9 mios destiné à l'assainissement et au renforcement de 5 OA)							
Situation du numéro d'ordre 4053.1000893	6'900'000.00	5'314'569.69	492.80	0.00	0.00	492.80	5'315'062.49
Amortissements		1'375'568.00	531'457.00	0.00	0.00	531'457.00	1'907'025.00
Valeur résiduelle nette de l'invest.		3'939'001.69	-530'964.20	0.00	0.00	-530'964.20	3'408'037.49
I-RC.010.0010.01	6'218.30	6'218.30	492.80	0.00	0.00	492.80	6'711.10
Frais déplacement							
Décret du 29 juin 2011 (Renforcement et réaménagement de la RC 1320 entre Le Crêt-du-Loclie et le giratoire du Grillon)							
Situation du numéro d'ordre 4053.1000894	4'270'000.00	3'964'167.35	0.00	3'110.75	0.00	-3'110.75	3'961'056.60
Amortissements		1'682'333.00	396'417.00	0.00	0.00	396'417.00	2'078'750.00
Valeur résiduelle nette de l'invest.		2'281'834.35	-396'417.00	3'110.75	0.00	-399'527.75	1'882'306.60
I-RC.016.1320	4'270'000.00	3'964'167.35	0.00	3'110.75	0.00	-3'110.75	3'961'056.60
Renforcement et réaménagement de la RC1320							

Projets / Travaux		Crédits accordés par le canton	Dépenses nettes au 31.12.2016	Dépenses totales brutes en 2017	Subventions Conféd. en 2017	Rec. diverses contributions en 2017	Dépenses nettes totales en 2017	Dépenses nettes au 31.12.2017
Arrêté du 6 juin 2012 (Introduction de MISTRA)								
	Situation du numéro d'ordre 4053.1001066	300'000.00	235'908.30	0.00	0.00	0.00	0.00	235'908.30
	Amortissements		175'130.00	47'182.00	0.00	0.00	47'182.00	222'312.00
	Valeur résiduelle nette de l'invest.		60'778.30	-47'182.00	0.00	0.00	-47'182.00	13'596.30
I-RG.002	Introduction de MISTRA	300'000.00	235'908.30	0.00	0.00	0.00	0.00	235'908.30
Arrêtés du 6 mars 2013, du 31 mai 2016 et du 26 octobre 2016 (Revitalisation Prés-Maréchaux)								
	Situation du numéro d'ordre 4053.1001086	258'000.00	246'569.92	-1'964.00	-1'374.80	0.00	-589.20	245'980.72
	Amortissements		67'362.00	49'314.00	0.00	0.00	49'314.00	116'676.00
	Valeur résiduelle nette de l'invest.		179'207.92	-51'278.00	-1'374.80	0.00	-49'903.20	129'304.72
I-RT.204	Revitalisation Prés-Maréchaux	258'000.00	246'569.92	-1'964.00	-1'374.80	0.00	-589.20	245'980.72
Arrêté du 11 septembre 2013 (MD - giratoire de la Brena)								
	Situation du numéro d'ordre 4053.1001092	165'000.00	86'192.45	0.00	9'163.35	0.00	-9'163.35	77'029.10
	Amortissements		49'026.00	17'238.00	0.00	0.00	17'238.00	66'264.00
	Valeur résiduelle nette de l'invest.		37'166.45	-17'238.00	9'163.35	0.00	-26'401.35	10'765.10
I-RC.012.9013	MD - Brena	165'000.00	86'192.45	0.00	9'163.35	0.00	-9'163.35	77'029.10
Décrets du 30 avril 2014 et du 17 juin 2015 (Crédit de 16.8 mios pour l'entr. constructif RC 2014-2017)								
	Situation du numéro d'ordre 4053.1001112	16'800'000.00	12'597'271.25	3'778'969.90	666.55	0.00	3'778'303.35	16'375'574.60
	Amortissements		1'214'448.00	1'259'727.00	0.00	0.00	1'259'727.00	2'474'175.00
	Valeur résiduelle nette de l'invest.		11'382'823.25	2'519'242.90	666.55	0.00	2'518'576.35	13'901'399.60
I-EN.901	Entretien constructif routes cantonales	16'800'000.00	12'597'271.25	3'778'969.90	666.55	0.00	3'778'303.35	16'375'574.60
Arrêté du 14 mai 2014 (Aménagement voies bus Le Locle)								
	Situation du numéro d'ordre 4053.1001136	300'000.00	305'609.10	3'973.00	31'000.00	0.00	-27'027.00	278'582.10
	Amortissements		74'239.00	61'122.00	0.00	0.00	61'122.00	135'361.00
	Valeur résiduelle nette de l'invest.		231'370.10	-57'149.00	31'000.00	0.00	-88'149.00	143'221.10
I-RC.021	Voies bus Le Locle	300'000.00	305'609.10	3'973.00	31'000.00	0.00	-27'027.00	278'582.10
Décret du 24 juin 2014 (Renouvellement parc vhcs/machine entretien)								
	Situation du numéro d'ordre 4053.1001117	2'570'000.00	1'953'389.75	608'258.50	7'000.00	0.00	601'258.50	2'554'648.25
	Amortissements		167'714.00	195'339.00	0.00	0.00	195'339.00	363'053.00
	Valeur résiduelle nette de l'invest.		1'785'675.75	412'919.50	7'000.00	0.00	405'919.50	2'191'595.25
I-EN.002	Renouvellement vhcs/machines entretien	2'570'000.00	1'953'389.75	608'258.50	7'000.00	0.00	601'258.50	2'554'648.25

Projets / Travaux		Crédits accordés par le canton	Dépenses nettes au 31.12.2016	Dépenses totales brutes en 2017	Subventions Conféd. en 2017	Rec. diverses contributions en 2017	Dépenses nettes totales en 2017	Dépenses nettes au 31.12.2017
Décret du 16 février 2015 (Assainissement H20 - ouvrages d'art)								
	Situation du numéro d'ordre 4053.1001229	680'000.00	187'061.68	-5'469.20	-3'281.50	0.00	-2'187.70	184'873.98
	Amortissements		18'773.00	18'706.00	0.00	0.00	18'706.00	37'479.00
	Valeur résiduelle nette de l'invest.		168'288.68	-24'175.20	-3'281.50	0.00	-20'893.70	147'394.98
I-RC.022	Assainissement H20 - ouvrages d'art	680'000.00	187'061.68	-5'469.20	-3'281.50	0.00	-2'187.70	184'873.98
Décrets du 16 février 2015 (Assainissement H20 - Galerie de sécurité)								
	Situation du numéro d'ordre 4053.1001230	900'000.00	126'842.34	20'197.75	12'119.10	0.00	8'078.65	134'920.99
	Amortissements		15'157.00	31'710.00	0.00	0.00	31'710.00	46'867.00
	Valeur résiduelle nette de l'invest.		11'685.34	-11'512.25	12'119.10	0.00	-2'363.35	88'053.99
I-RC.023	Assainissement H20 - Galerie de sécurité	900'000.00	126'842.34	20'197.75	12'119.10	0.00	8'078.65	134'920.99
Décret du 28 avril 2015 (12^e étape d'aménagement des RC)								
	Situation du numéro d'ordre 4053.1001114	39'550'000.00	2'982'461.34	3'648'433.45	240'212.20	43'161.08	3'365'060.17	6'347'521.51
	Amortissements		48'057.00	298'246.00	0.00	0.00	298'246.00	346'303.00
	Valeur résiduelle nette de l'invest.		2'934'404.34	3'350'187.45	240'212.20	43'161.08	3'066'814.17	6'001'218.51
I-RC.020.0169.01	Les Brenets, réamég.virage des Grands Prés	1'900'000.00	803'576.04	5'780.00	0.00	0.00	5'780.00	809'356.04
I-RC.020.0169.02	Les Brenets, réamég.virage au Clos Ferré	1'600'000.00	4'1975.50	1'133'803.15	0.00	0.00	1'133'803.15	1'175'778.65
I-RC.020.1003.01	Crêt-du-Puy - Le Côté - Le Pâquier	2'600'000.00	124'506.85	1'918'613.55	0.00	0.00	1'918'613.55	2'043'120.40
I-RC.020.2171.01	Vilars - Bayerel	3'300'000.00	1'820'390.70	91'977.95	0.00	-185.53	92'163.48	1'912'554.18
I-RC.020.0010.01	Giratoire du Pont des Chèvres, à Fleurier	900'000.00	270'388.65	352'029.20	207'502.25	0.00	144'526.95	414'915.60
	Réaménagement Giratoire du Grillon - Grand-Pont	8'700'000.00	0.00	6'674.40	4'004.65	3'333.86	-664.11	-664.11
	Traversée de La Chaux-du-Milieu	1'100'000.00	5'699.80	3'146.10	0.00	0.00	3'146.10	8'845.90
	Bellevue - La Cibourg	6'250'000.00	2'295.10	0.00	0.00	0.00	135'382.10	-32'770.30
	Champ Berthoud - Les Grattes	4'800'000.00	1'147.55	0.00	0.00	0.00	67'691.05	-16'385.15
	Autres projets - CHF 1'000'000	1'300'000.00	-84'076.20	136'409.10	28'705.30	40'012.75	67'691.05	-16'385.15
	Giratoire de Sombacour, à Colombier	700'000.00	0.00	71'074.35	0.00	0.00	71'074.35	71'074.35
	Raccords Vilars et Saules	0.00	0.00	11'158.85	0.00	0.00	11'158.85	11'158.85
	Frais déplacement	0.00	5'327.50	4'197.40	0.00	0.00	4'197.40	9'524.90
	Dépenses sur comptes de projets bouclés	600'000.00	-89'403.70	49'978.50	28'705.30	40'012.75	-18'739.55	-108'143.25
Décret du 3 novembre 2015 (Assainissement bruit routes principales)								
	Situation du numéro d'ordre 4053.1001209	6'000'000.00	379'742.81	1'877'898.75	1'126'739.70	0.00	751'159.05	1'130'901.86
	Amortissements		2'948.00	37'975.00	0.00	0.00	37'975.00	40'923.00
	Valeur résiduelle nette de l'invest.		376'794.81	1'839'923.75	1'126'739.70	0.00	713'184.05	1'089'978.86
I-RG.004	Assainissement bruit routes principales	6'000'000.00	379'742.81	1'877'898.75	1'126'739.70	0.00	751'159.05	1'130'901.86

Projets / Travaux		Crédits accordés par le canton	Dépenses nettes au 31.12.2016	Dépenses totales brutes en 2017	Subventions Conféd. en 2017	Rec. diverses contributions en 2017	Dépenses nettes totales en 2017	Dépenses nettes au 31.12.2017
Décrets du 3 novembre 2015, du 26 octobre 2016 et du 27 juin 2017 (Adaptation locaux de sécurité du Tunnel de la Vue-des-Alpes)								
	Situation du numéro d'ordre 4053.1001247	2'400'000.00	884'180.35	356'604.30	2'13'962.55	0.00	142'641.75	1'026'822.10
	Amortissements		0.00	88'418.00	0.00	0.00	88'418.00	88'418.00
	Valeur résiduelle nette de l'invest.		884'180.35	268'186.30	2'13'962.55	0.00	54'223.75	938'404.10
I-RC.024	Adaptation locaux sécurité TVDA	2'400'000.00	884'180.35	356'604.30	2'13'962.55	0.00	142'641.75	1'026'822.10
Décrets du 3 novembre 2015, du 26 octobre 2016 et du 27 juin 2017 (Assainissement routier H20)								
	Situation du numéro d'ordre 4053.1001212	3'450'000.00	1'372'352.45	3'415'485.75	2'049'827.25	0.00	1'365'658.50	2'738'010.95
	Amortissements		0.00	137'235.00	0.00	0.00	137'235.00	137'235.00
	Valeur résiduelle nette de l'invest.		1'372'352.45	3'278'250.75	2'049'827.25	0.00	1'228'423.50	2'600'775.95
I-EN.013	Assainissement routier H20	3'450'000.00	1'372'352.45	3'415'485.75	2'049'827.25	0.00	1'365'658.50	2'738'010.95
Décret du 3 novembre 2015 et du 27 juin 2017 (Assainissement électromécanique H20)								
	Situation du numéro d'ordre 4053.1001250	1'200'000.00	357'586.20	517'939.54	310'759.75	0.00	207'179.79	564'765.99
	Amortissements		0.00	357'586.20	0.00	0.00	357'586.20	357'586.20
	Valeur résiduelle nette de l'invest.		357'586.20	482'180.54	310'759.75	0.00	171'420.79	529'006.99
I-AA.001	Assainissement H20 - Electromécanique	1'200'000.00	357'586.20	517'939.54	310'759.75	0.00	207'179.79	564'765.99
Décret du 3 novembre 2015 (Assainissement ouvrages d'art H20)								
	Situation du numéro d'ordre 4053.1001251	2'000'000.00	249'429.65	684'724.75	410'485.85	0.00	274'238.90	523'668.55
	Amortissements		0.00	24'943.00	0.00	0.00	24'943.00	24'943.00
	Valeur résiduelle nette de l'invest.		249'429.65	659'781.75	410'485.85	0.00	249'295.90	498'725.55
I-RC.022	Assainissement H20 - ouvrages d'art	2'000'000.00	249'429.65	684'724.75	410'485.85	0.00	274'238.90	523'668.55

Projets / Travaux		Crédits accordés par le canton	Dépenses nettes au 31.12.2016	Dépenses totales brutes en 2017	Subventions Conféd. en 2017	Rec. diverses contributions en 2017	Dépenses nettes totales en 2017	Dépenses nettes au 31.12.2017
Décret du 3 novembre 2015 (Protection contre le bruit RPT06 sur routes cantonales non principales 2016-2019)								
	Situation du numéro d'ordre 4053.1001246	4'500'000.00	702'171.00	1'336'681.10	281'425.75	0.00	1'055'255.35	1'757'426.35
	Amortissements		0.00	70'217.00	0.00	0.00	70'217.00	70'217.00
	Valeur résiduelle nette de l'invest.		702'171.00	1'266'464.10	281'425.75	0.00	985'038.35	1'687'209.35
I-RT.106.9001	RC 172 Neuchâtel		5'158.10	16'968.70	2'545.30	0.00	14'423.40	19'581.50
I-RT.106.9009	RC 5 Le Landeron		94'000.00	240'000.00	113'601.60	0.00	126'398.40	220'398.40
I-RT.106.9012	RC 1002 Cortaillod		1'914.70	0.00	0.00	0.00	0.00	1'914.70
I-RT.206.9013	RC 5 Colombier		8'227.30	892.95	133.95	0.00	759.00	8'986.30
I-RT.206.9014	RC 5 Auvernier		11'315.85	407.30	61.10	0.00	346.20	11'662.05
I-RT.206.9049	RC 1003 Valangin		93'968.65	13'121.50	1'968.25	0.00	11'153.25	105'121.90
I-RT.306.9013	RC 173 Colombier		0.00	10'000.00	1'500.00	0.00	8'500.00	8'500.00
I-RT.306.9022.01	RC 2126 St-Aubin - Sauges		0.00	239'277.60	54'801.60	0.00	184'476.00	184'476.00
I-RT.306.9022.02	RC 2125 St-Aubin - Sauges		0.00	234'554.80	51'251.20	0.00	183'303.60	183'303.60
I-RT.306.9032	RC 149 Butttes		108'513.70	0.00	0.00	0.00	0.00	108'513.70
I-RT.306.9042	RC 2170 Savagnier		100'000.00	326'243.35	0.00	0.00	326'243.35	426'243.35
I-RT.306.9046	RC 1356 Fontainemelon		3'528.00	4'482.00	666.00	0.00	3'816.00	7'344.00
I-RT.306.9050	RC 2274 Coffrane		259'777.40	0.00	0.00	0.00	0.00	259'777.40
I-RT.306.9071	RC 1161 La Tène		0.00	232'660.75	53'161.25	0.00	179'499.50	179'499.50
	Planifications et cadastre		15'767.30	18'072.15	1'735.50	0.00	16'336.65	32'103.95
Décret du 17 août 2016 (Etudes détail liaison H18-H20)								
	Situation du numéro d'ordre 4053.1001208	6'900'000.00	69'422.90	563'716.70	338'017.20	0.00	225'699.50	295'122.40
	Amortissements		0.00	6'943.00	0.00	0.00	6'943.00	6'943.00
	Valeur résiduelle nette de l'invest.		69'422.90	556'773.70	338'017.20	0.00	218'756.50	288'179.40
I-RC.008.0018	Etude liaison H18 / H 20	6'900'000.00	69'422.90	563'716.70	338'017.20	0.00	225'699.50	295'122.40

Projets / Travaux		Crédits accordés par le canton	Dépenses nettes au 31.12.2016	Dépenses totales brutes en 2017	Subventions Conféd. en 2017	Rec. diverses contributions en 2017	Dépenses nettes totales en 2017	Dépenses nettes au 31.12.2017
Décret du 30 août 2016 (Revitalisations des eaux RPT04 2016-2019)								
	Situation du numéro d'ordre 4053.1001319	1'560'000.00	42'209.15	151'662.70	71'275.65	0.00	80'387.05	122'596.20
	Amortissements		0.00	4'220.00	0.00	0.00	4'220.00	4'220.00
	Valeur résiduelle nette de l'invest.		42'209.15	147'442.70	71'275.65	0.00	76'167.05	118'376.20
I-RT.204.E115.01	Revitalisation des Prés-Maréchaux	0.00	0.00	40'983.10	28'688.15	0.00	12'294.95	12'294.95
I-RT.304.0000.01	Ecomorphologie cours d'eau IP 1.1	210'000.00	0.00	58'530.30	20'720.00	0.00	37'810.30	37'810.30
I-RT.304.E303.01	Revitalisation Delta Areuse	700'000.00	15'491.80	0.00	0.00	0.00	0.00	15'491.80
I-RT.304.E303.02	Revitalisation du Vivier	500'000.00	26'518.70	51'904.50	21'867.50	0.00	30'037.00	56'555.70
	Frais déplacement		198.65	244.80	0.00	0.00	244.80	443.45
Décret du 30 août 2016 (Protection contre les crues RPT07b 2016-2019)								
	Situation du numéro d'ordre 4053.1001319	3'820'000.00	112'066.33	780'952.30	271'797.10	183'264.35	325'890.85	437'957.18
	Amortissements		0.00	11'207.00	0.00	0.00	11'207.00	11'207.00
	Valeur résiduelle nette de l'invest.		112'066.33	769'745.30	271'797.10	183'264.35	314'683.85	426'750.18
I-RT.37B.0000.01	Données de base protct.c/crues	70'000.00	0.00	91'507.30	45'753.70	0.00	45'753.60	45'753.60
I-RT.37B.0000.02	Remise en état d'ouvrages de protection		0.00	39'957.20	13'985.00	0.00	25'972.20	25'972.20
I-RT.37B.9006	Cornaux		0.00	392'751.15	136'843.40	119'064.35	136'843.40	136'843.40
I-RT.37B.9009	Le Landeron	1'200'000.00	2'607.65	41'442.05	0.00	0.00	41'442.05	44'049.70
I-RT.37B.9011	Boudry	150'000.00	0.00	214'000.00	74'900.00	64'200.00	74'900.00	74'900.00
I-RT.37B.E230	La Thielle		109'428.98	900.00	315.00	0.00	585.00	110'013.98
	Frais déplacement		29.70	394.60	0.00	0.00	394.60	424.30
Réseau autoroutier A5 - sans décret, dépenses liées								
	Situation du numéro d'ordre 4053.1000788	29'200'000.00	27'674'634.96	4'298'084.55	3'944'340.94	623'956.92	-270'213.31	27'404'421.65
	Amortissements	400'300'000.00	398'089'559.17	194'339.90	67'781.91	118'774.00	7'783.99	398'097'343.16
	Valeur résiduelle nette de l'invest.		411'358'227.92	2'550'914.00	0.00	0.00	2'550'914.00	413'909'141.92
	Tunnel de Serrières	29'200'000.00	14'405'966.21	1'941'510.45	4'012'122.85	742'730.92	-2'813'343.32	11'592'622.89
	Autoroute A5	400'300'000.00	27'674'634.96	4'298'084.55	3'944'340.94	623'956.92	-270'213.31	27'404'421.65
			398'089'559.17	194'339.90	67'781.91	118'774.00	7'783.99	398'097'343.16

**Récapitulation des dépenses 2017 d'investissements du SPCH
Comparaison entre les dépenses nettes et les montants budgétés**

Date du décret	Titre	Montants en milliers de francs										Ecart
		Coûts effectifs					Coûts budgétés					
		Dépenses brutes	Recettes et subventions	Dépenses nettes	Dépenses brutes	Recettes et subventions	Dépenses nettes	Dépenses brutes	Recettes et subventions	Dépenses nettes		
04.10.2000	11 ^e étape d'aménagement des RC	86	52	34	0	0	0	* 150	* 90	0	0	-26
04.12.2007	Elaboration du dossier de la H20	330	236	94	300	0	300	300	0	300	0	-206
28.09.2009	Remplacement équipement déneigement transporteurs privés	0	0	0	33	0	33	33	0	33	0	-33
24.05.2011	Assainissement et renforcement de 5 ouvrages d'art (OA)	0	0	0	75	0	75	75	70	5	0	-5
29.06.2011	Renforcement et réaménagement de la RC1320	0	3	-3	0	0	0	0	0	0	0	-3
06.06.2012	Introduction de MISTRA	0	0	0	10	0	10	10	0	10	0	-10
06.03.2013	Revitalisation du Seyon aux Prés-Maréchaux	-2	-1	-1	0	0	0	0	0	0	0	-1
11.09.2013	Mobilité douce (MD) au giratoire de La Brena	0	9	-9	0	0	0	0	0	0	0	-9
30.04.2014	Entretien constructif des routes cantonales 2014-2017	3'779	1	3'778	3'800	0	3'800	3'800	0	3'800	0	-22
24.06.2014	Renouvellement parc vhcs et machines entretien	608	7	601	600	0	600	600	0	600	0	1
16.02.2015	Assainissement H20 - ouvrages d'art	-5	-3	-2	0	0	0	0	0	0	0	-2
16.02.2015	Assainissement H20 - Galerie de sécurité	20	12	8	200	120	200	200	120	80	80	-72
22.04.2015	Aménagement voies bus Le Locle	4	31	-27	0	50	* 5	* -20	* 25	-50	* 25	-2
03.11.2015	12 ^e étape d'aménagement des RC	3'648	283	3'365	3'300	200	3'300	3'300	200	3'100	3'100	-85
03.11.2015	Assainissement bruit routes principales	1'878	1'127	751	* 700	* 350	* 700	* 350	* 350	* 350	* 350	-49
03.11.2015	Assainissement routier H20	3'415	2'050	1'366	3'500	2'100	3'500	3'500	2'100	1'400	1'400	-154

Date du décret	Titre	Montants en milliers de francs								Ecart	
		Coûts effectifs				Coûts budgétés					
		Dépenses brutes	Recettes et subventions	Dépenses nettes		Dépenses brutes	Recettes et subventions	Dépenses nettes			
03.11.2015	Assainissement électromécanique H20	518	311	207	350	210	140				
03.11.2015	Protection contre le bruit RPT06 sur RC non principales 2016-19	1'337	281	1'055	* 370	* 262	* 108				-41
03.11.2015	Adaptation locaux de sécurité du TVDA	357	214	143	1'426	362	1'064				-9
03.11.2015	Assainissement ouvrages d'art H20	685	410	274	520	312	208				-65
17.08.2016	Etudes détail liaison H18-H20	564	338	226	1'000	600	400				-126
30.08.2016	Protection contre les crues RPT07b 2016-2019	781	455	326	1'000	600	400				-174
30.08.2016	Revitalisations des eaux RPT04 2016-2019	152	71	80	845	485	360				-34
14.06.2017	Aménagement aire gens du voyage CH, Vaumarcus (nouveau)	0	0	0	375	299	76				4
					0	0	0				0
					* 177	0	* 177				-177
13.09.2017	H10 Evitement de Peseux, études (nouveau)	0	0	0	150	90	60				-60
	A5 Tunnel de Serrières	4'298	4'568	-270	3'750	3'300	450				-720
	A5 tronçons 3/5/7	194	187	8	60	53	7				1
		22'647	10'642	12'005	24'996	10'913	14'083				-2'078

* inclus crédit complémentaire, dépassement crédit

5. SERVICE DE L'ÉNERGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT

5.1. Missions

Le service de l'énergie et de l'environnement (SENE) est l'autorité chargée de promouvoir une utilisation économe et rationnelle de tous les agents énergétiques et d'encourager le recours aux énergies indigènes et renouvelables. Il suit les besoins et l'offre d'énergie du canton. Le SENE protège l'homme et l'environnement des atteintes dont ils peuvent faire l'objet. À ce titre, il suit l'évolution de la qualité de l'air, des eaux et du sol et agit en faveur de ces milieux par l'intermédiaire de mesures touchant notamment l'utilisation du territoire, l'entreposage et l'utilisation de substances et produits, les eaux usées et les émissions gazeuses. En outre, il cherche à prévenir des accidents pouvant causer de graves dommages à l'homme et à l'environnement, veille à une bonne gestion des déchets, limite l'exposition au bruit et à certaines radiations.

5.2. Objectifs annuels

Les objectifs annuels sont présentés à la section 5.5 *Activités / Réalisations* du présent rapport.

5.3. Ressources (personnel, finances, informatique, communication)

Ressources humaines

Situation EPT		
Situation début 2017	Situation fin 2017	Différence +/-
33.5	32.5	-1.0
Création/suppression de fonctions		
Fonction	Description	
Collaborateur technique	Suppression de la fonction	

En fin d'année 2017, un collaborateur technique est parti à la retraite. Une réorganisation permet de ne pas remplacer ce poste, conduisant à la réduction de 1.0 EPT.

Finances

Les activités du SENE ont pu être menées en adéquation avec les prévisions budgétaires, à l'exception des coûts relatifs à l'élimination des déchets spéciaux des ménages qui ont augmenté. Cela n'a cependant aucune incidence sur les comptes de l'État puisque ces coûts sont entièrement refacturés au prorata de leur nombre d'habitants. Les quelques demandes de dépassement de crédits sollicités sur certaines rubriques ont été entièrement compensées à l'interne du service.

5.4. Événements principaux

- Adoption par le Grand Conseil de la conception directrice de l'énergie 2015 avec 79 voix pour, 12 voix contre.
- Adoption par le Grand Conseil d'un projet de loi sur l'approvisionnement en électricité (LAEL) avec 58 voix pour et 50 contre.

- Adoption par le Conseil d'État d'une modification de l'arrêté relatif aux subventions dans le domaine de l'énergie (ASUBEn).
- Adoption par le Conseil d'État du règlement d'exécution de la loi sur l'approvisionnement en électricité (RELAEL).

5.5. Activités / Réalisations

Information

Diffusion

Abonnement des communes au journal « Forum Déchets ».

Publication

Publication de la 2^e édition d'un rapport annuel sur « la qualité de l'air dans l'Arc Jurassien » en collaboration avec les cantons du Jura et de Berne.

Médias

Communiqué aux médias : renforcement du Programme Bâtiments « Des subventions énergie attractives pour les citoyens, collectivités et entreprises ».

Transmission des températures moyennes hebdomadaires et des degrés-jours.

Diffusion de 52 émissions « Flash-Watt » sur le thème de l'énergie sur les ondes de la radio RTN.

Sites Internet

Une nouvelle page web dédiée aux subventions dans le domaine de l'assainissement des bâtiments a été créée sur la plate-forme des cantons romands www.energie-environnement.ch. Un nouvel outil de surveillance pour les installations de chauffage, permettant de mettre en corrélation les consommations et les données météorologiques, intitulé « ConsoBat » a été mis en ligne sur www.energie-environnement.ch.

Événements

En 2016, suite à une pollution au mercure et au cyanure dans un bâtiment comprenant plusieurs entreprises, le ministère public a mandaté la police et le SENE pour mener une audition et des prélèvements pour l'ensemble des entreprises du site. Ces investigations ont permis d'identifier l'entreprise responsable qui a été condamnée pour ses agissements en 2017.

Trois « Lunch-Énergie » ont été organisés en 2017 ayant pour thèmes : « Le Programme Bâtiments », « La relance de Minergie » et « Se chauffer futé... ».

Trois conférences intitulées « Rénover futé » organisées en collaboration avec la conférence romande des délégués à l'énergie ont permis à environ 800 propriétaires d'obtenir des informations neutres, utiles et concrètes au sujet des aspects énergétiques à prendre en compte dans le cadre de l'entretien et de la rénovation d'un bâtiment.

Soutien financier

Cours pompes à chaleur GSP pour les professionnels, venue du bus RoadLab pour présenter aux classes du 3^e Cycle HarmoS le monde de l'énergie de façon ludique et interactive, ateliers énergies « Graine de belette », animations scolaires sur les déchets dans les classes du canton.

Formation et conseils

- Cours de formation destinés aux responsables d'installation de prétraitement des eaux usées industrielles, en collaboration avec les autres cantons romands et l'Association professionnelle pour l'eau en Suisse (VSA).
- Divers cours de formation aux communes et professionnels (techniciens en gestion énergétique, aspirants et assistants de police).
- Cours d'introduction à la norme SIA 380/1 – édition 2009 « L'énergie thermique dans le bâtiment », enseigné aux apprentis dessinateurs en bâtiment.
- Campagne scolaire de sensibilisation à l'énergie pour 127 classes de 3^e et 4^e HarmoS et 144 classes de 6^e et 7^e HarmoS. Campagne scolaire de sensibilisation à la gestion des déchets pour 149 classes de la 3^e à la 11^e HarmoS et 71 visites d'installations de valorisation thermique des déchets.
- Globalement sur l'année, 13 types de cours ou séances d'information dans le domaine de l'énergie ont été mis sur pied, touchant un total de 5'934 personnes.
- Participation financière pour 2 personnes (personnel communal) au cours de spécialiste de l'évacuation des eaux des biens-fonds organisé par le VSA.

Subventions

- Le Programme Bâtiments continue de rencontrer un franc succès dans le canton en 2017 avec 909 promesses de subvention pour un montant d'environ 7'265'000 francs (507 octrois pour l'établissement d'un CECB[®]Plus, 307 octrois pour l'isolation de bâtiments, 42 octrois pour le solaire thermique, 28 octrois pour le chauffage au bois automatique, 11 octrois pour l'amélioration de classe CECB[®], 5 octrois pour des pompes à chaleur en remplacement d'un chauffage électrique et 9 octrois pour les autres domaines).
- Le fonds de l'énergie a été sollicité pour le paiement de subventions d'un montant global d'environ 1'230'000 francs. Au 31 décembre 2017, le fonds de l'énergie est engagé pour des promesses de subventions à hauteur d'environ 1,4 million de francs, ce qui laisse une fortune disponible d'environ 2 millions de francs.
- En parallèle, dans le cadre du Programme Bâtiments en vigueur jusqu'au 31.12.2016, un montant de 2'036'835 francs a été versé aux propriétaires neuchâtelois en 2017 pour des mesures d'isolation thermique.
- Le fonds des eaux a été sollicité pour 46 objets pour un montant global de 3'956'850 francs dont :

Projets d'épuration des eaux (25 objets)	3'459'620.–
Projets d'adduction en eau potable (10 objets)	638'852.–

Études/expertises

- Projet Recherche & Développement avec le Centre suisse d'Électronique et de microtechnique (CSEM-PV Center) pour l'intégration architecturale et respectueuse du bâtiment de modules photovoltaïques monocristallin de couleur terre-cuite.

Consultations, élaboration de législation

Le SENE a préparé des projets de réponses du Conseil d'État concernant différentes auditions et consultations fédérales soit :

- 1 audition fédérale concernant des modifications législatives dans le domaine de l'énergie : modification de 7 ordonnances concernant le 1^{er} paquet de mesures de la Stratégie énergétique 2050.

- 6 auditions fédérales concernant des modifications législatives dans le domaine de l'environnement : notamment sur la protection contre le bruit, sur la protection de l'air (OPair), sur la législation sur les produits chimiques, ainsi que sur la mise en décharge des cendres (OMoD).

Le SENE collabore à l'intégration dans la législation existante des enjeux environnementaux et liés au développement de la géothermie profonde, dans le cadre de l'élaboration d'un projet de modification de la loi sur les mines et les carrières, en réponse à la motion 14.130 proposant une loi sur l'exploitation du sous-sol profond.

Modification du règlement d'exécution de la loi cantonale sur l'énergie (RELCEn) afin de prolonger le délai du 1^{er} janvier 2018 au 1^{er} janvier 2020 pour l'établissement obligatoire de la performance énergétique des bâtiments concernés par l'article 39 de la loi cantonale sur l'énergie.

Rédaction et adoption d'un nouveau règlement d'exécution de la loi sur l'approvisionnement en électricité.

Rédaction d'un projet de loi modifiant la loi sur l'énergie (LCEn) et adaptation de son règlement d'exécution.

Énergie

Promotion

- Diffusion des labels MINERGIE[®], MINERGIE-P[®] et MINERGIE-A[®] : entretiens et conseils auprès d'architectes, ingénieurs, promoteurs, propriétaires et experts-contrôleurs. Le nombre de bâtiments MINERGIE (terminés ou en cours de travaux) s'élève à ce jour dans le canton à 550 pour une surface totale de plancher chauffé de 745'514 m².
- Diffusion du certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB[®]) et de son rapport de conseil (CECB[®]Plus) auprès des propriétaires neuchâtelois et des gérances immobilières. Le nombre de bâtiments qui ont un CECB[®] s'élève à ce jour dans le canton à environ 3'000.
- Gestion des activités du groupe de pilotage de la Commission bois-énergie lignum (COBEL), en collaboration avec le service de la faune, des forêts et de la nature (SFFN) et la Communauté Lignum.
- Poursuite du programme de soutien à l'optimisation des entraînements électriques en milieu industriel.
- Poursuite, en collaboration avec le canton du Jura, du « Programme d'efficacité électrique » dans le cadre de ProKilowatt (OFEN). Mesures subventionnées : remplacement de pompes de circulation de chauffage, remplacement de chauffe-eau électriques, remplacement d'éclairages.

Bâtiments/installations de l'État

- Coordination avec le service des bâtiments de l'État (SBAT) en tant qu'organe de conseil en énergie, en particulier pour les bâtiments de l'État dans le cadre de l'article 4 de la loi sur l'énergie concernant l'exemplarité des bâtiments publics et de l'article 49 au sujet des gros consommateurs.
- Organisation du relevé hebdomadaire de la consommation d'énergie thermique dans tous les bâtiments de l'État en collaboration avec le SBAT et dans le cadre d'energo.

Politique énergétique

- Coordination du travail des experts-contrôleurs des 3 villes compétentes en matière d'utilisation rationnelle de l'énergie dans le bâtiment.
- Rencontres bilatérales sur le thème de l'énergie avec 5 communes et accompagnement de 3 communes dans l'établissement de leur plan communal des énergies.
- Établissement des statistiques de l'énergie du canton pour 2016.

Gros consommateurs

- Poursuite de la démarche de l'article 49 LCEn auprès des 230 gros consommateurs d'énergie recensés dans le canton, soit en collaboration avec l'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC) ou l'Agence cleantech suisse (ACT), soit au travers de l'analyse de la consommation énergétique.
- Mise en place de la procédure d'exonération de la redevance énergétique en lien avec la loi sur l'approvisionnement en électricité. Au 31 décembre 2017, 198 sites sont au bénéfice d'une décision d'exonération de la redevance susmentionnée.

Projet de constructions et chantiers

Études d'impact sur l'environnement

Le SENE a pris position sur 8 projets soumis à étude d'impact, autant que l'année précédente, en adressant ses évaluations aux autorités compétentes. Parmi ces projets qui ont franchi une étape de procédure, on trouve des projets de parcs éoliens ou agricoles.

Plans d'aménagement et permis de construire

Le SENE a préavisé 981 demandes de permis de construire dans le cadre du système SATAC, auxquelles s'ajoutent environ 150 dossiers de pompes à chaleur, plans d'aménagement ou antennes de télécommunications. Le service a établi en outre des décisions spéciales dans ses différents domaines d'activité.

Chantiers et déchets de chantier

Dans le cadre des activités de suivi des chantiers, le SENE a effectué environ 360 inspections de chantiers en cours. Elles visaient en priorité la gestion des déchets, mais également la protection des eaux ou la lutte contre les nuisances de chantier.

La valorisation des déchets de chantier, en particulier les déchets minéraux, est vivement encouragée. Cependant, les entreprises actives dans la construction doivent être au bénéfice d'une autorisation d'exploiter une installation de traitement des déchets, délivrée par le DDTE lorsque les aménagements du site, qui satisfont aux exigences de l'ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED), ont été réalisés et réceptionnés par le SENE. Actuellement, 5 entreprises ont entrepris la mise en conformité de leur place de traitement des déchets.

La mise en œuvre du suivi de chantier nécessite encore de nombreuses interventions de notre service auprès des entreprises de la construction active dans le canton.

Sites pollués et décharges

Les études et surveillances hydrogéologiques d'une vingtaine d'anciennes décharges se sont poursuivies sous l'égide du service, de même que l'assainissement d'une décharge.

Le SENE a également accompagné ou validé de nombreuses investigations de sites pollués liés à l'activité d'entreprises, dont 18 nouvellement engagées dans l'année par leurs détenteurs.

Lors de la vente de biens immobiliers, les propriétaires de sites pollués sont tenus de requérir une autorisation auprès du service qui doit s'assurer que la couverture des frais soit garantie. En 2017, 41 autorisations ont été délivrées.

En réponse à la motion intitulée « Politique en matière d'assainissement de sites industriels pollués », le rapport 17.011 au Grand Conseil est revenu sur huit ans de pratique cantonale en matière de sites pollués. Il a présenté un état des lieux du droit et des obligations de l'État en relation avec le démantèlement et l'assainissement d'anciennes installations industrielles et bâtiments.

En juin 2017, le Grand Conseil a approuvé une adaptation de la loi sur le fonds cantonal des eaux, ce qui assure le financement cohérent et durable de l'assainissement des sites pollués et contribue à garantir une bonne qualité des eaux dans le canton.

Déchets

Décharges contrôlées

Près de cinquante inspections ont été menées sur des décharges, places de dépôt et gravières.

Une nouvelle autorisation a été accordée en septembre 2017 pour exploiter une décharge dite de type B (anciennement DCMI) destinée aux déchets de chantier minéraux et matériaux inertes. Le canton souffre en effet d'une pénurie de sites de décharge permettant le dépôt de tels déchets.

Gestion des déchets urbains

Après 4 ans d'application du système de taxes causales, en réponse à une motion du groupe socialiste du Grand Conseil, un bilan du système de taxes causales a été établi par le SENE, sur la base des données des communes et de VADEC SA, sous forme d'un rapport au Grand Conseil.

Ce bilan a montré que les objectifs fixés lors de l'introduction du nouveau système ont été atteints. Ces objectifs sont : l'augmentation du taux de valorisation des déchets urbains, la diminution de la production globale de déchets urbains, la mise en place d'une infrastructure de collecte sélective répondant aux besoins des citoyens, l'uniformisation des pratiques comptables des communes.

Au niveau financier, le coût moyen par habitant, à l'échelle du canton, a diminué de 17 francs, soit 9.8%. Ces chiffres ont été obtenus malgré les investissements importants dans l'infrastructure de collecte réalisés par presque toutes les communes. Cet abaissement des coûts concerne uniquement les communes appliquant le système de taxe au sac. Les communes qui ont introduit la taxe au poids ont vu augmenter leurs frais de 10 francs, soit 5.4%.

Au niveau environnemental, l'amélioration du taux de valorisation et la diminution de la production globale de déchets sont très réjouissantes. Cependant ces résultats sont atténués par la diminution de la qualité du tri des biodéchets et l'apparition de nombreuses incivilités et infractions. Ces problématiques sont à l'étude afin d'y apporter une solution rapidement.

Déchets industriels (déchets spéciaux)

Trimestriellement, le SENE contrôle et valide les données relatives aux mouvements de déchets spéciaux générés par les activités des entreprises du canton. Ces contrôles permettent notamment de vérifier que les déchets s'éliminent régulièrement et qu'ils suivent la bonne filière d'élimination. Le canton compte 39 entreprises au bénéfice d'une autorisation de preneur de déchets spéciaux ou de déchets soumis à contrôle. Le service contrôle régulièrement ces entreprises d'élimination, notamment dans le cadre du renouvellement de leur autorisation d'exploiter. Le service a été sollicité à 17 reprises pour le renouvellement ou la délivrance d'une autorisation.

Déchets spéciaux des ménages (DSM)

Une analyse détaillée des types de déchets spéciaux collectés a montré que les peintures aqueuses constituent la majorité des DSM collectés dans les 6 centres du canton. Les petites entreprises de peinture utilisent cette filière d'élimination pour leurs déchets, bien que cela ne soit pas autorisé. Dès lors, il faudra réétudier la répartition des coûts de cette filière qui devraient partiellement être supportés par les entreprises qui y ont recours.

Les quantités collectées varient en fonction de nombreux facteurs. La situation économique exerce l'impact le plus important au niveau de la consommation et de la production de déchets. En 2017, la production de déchets spéciaux des ménages a nettement augmenté par rapport à l'année précédente.

	2013 total kg	2014 total kg	2015 total kg	2016 total kg	2017 total kg
Quantité de DSM récupérés	129'616	141'839	131'239	125'604	138'323

Les coûts d'élimination des DSM sont restés sous la barre du franc par habitant.

Élimination de véhicules

Plus de mille tonnes de ferraille ont été évacuées sur les places officielles. Le tonnage des carrosseries éliminées, qui était en forte baisse et qui a plus que triplé en 2 ans (146 t. en 2014, 380 t. en 2015 et 650 t. en 2016), s'est stabilisé en 2017 (600 t.) Ceci est la conséquence de la réduction de la demande de métal sur le marché mondial et l'effet du franc fort. Les efforts pour le tri et la séparation des matières recyclables, ainsi que de celles ayant une valeur marchande intéressante ont permis de valoriser les batteries, les catalyseurs et plus de 190 tonnes de métaux (aluminium, cuivre, acier, etc.). Nous avons également éliminé 41 bateaux (plus de 20 t.) et plus de 25 remorques et caravanes (plus de 18 t.). La société des ciments et bétons (Holcim) à Éclépens a éliminé 1'740 tonnes de pneus et les récupérateurs encore 180 tonnes.

Des factures sont envoyées aux personnes qui abandonnent leur véhicule sur le domaine public ou privé. Sur demande des communes et/ou de la gendarmerie, le SENE a traité plus de 80 dossiers et a pris en charge l'évacuation de quelque 30 véhicules abandonnés, dont plus de la moitié sont des véhicules étrangers. Les propriétaires retrouvés ont dû rembourser les frais y relatifs.

Protection des eaux et du sol

Surveillance de la qualité des eaux souterraines

Le suivi qualitatif semestriel des eaux souterraines du réseau cantonal et fédéral (Naqua), ainsi que la surveillance mensuelle du programme de diminution de nitrates à Valangin (programme selon art. 62a de la loi sur la protection des eaux) se sont poursuivis. Ce programme est reconduit jusqu'en 2020.

Zones et périmètres de protection des eaux

La carte de protection des eaux, comportant les secteurs de protection des eaux, ainsi que les zones S de protection des eaux, est accessible au public sur le guichet cartographique. Sa mise à jour a été effectuée en fonction des nouvelles données à disposition.

Lac de Neuchâtel

Le SENE collabore avec les cantons de Fribourg et Berne pour la surveillance des lacs de Neuchâtel, Bienne et Morat. Onze profils ont été réalisés au point le plus profond du lac (région Pointe du Grain à Bevaix) avec une sonde multiparamètres comprenant la température, le pH, la conductivité et l'oxygène dissous. Des échantillons d'eau pour l'analyse du plancton sont prélevés à chaque sortie. Les analyses physico-chimiques complètes ont été réalisées lors des sorties de février et d'octobre. Les résultats de ces campagnes peuvent être consultés sur le site Internet <http://www.les3Lacs.ch/>. La qualité des eaux du lac est bonne depuis plusieurs années et les normes légales fixées pour l'ensemble des paramètres sont respectées.

Doubs

Depuis 2012, des prélèvements d'eau mensuels sont effectués pour analyses à Villers-le-Lac (entrée du Doubs sur territoire neuchâtelois) et un prélèvement est effectué à l'usine du Refrain (sortie du Doubs du territoire neuchâtelois). Ces deux points font partie du réseau de surveillance international mis sur pied par le « Groupe de travail technique binational pour l'amélioration de la qualité des eaux et des milieux aquatiques du Doubs franco-suisse ».

Rivières

Cette année, c'est le bassin versant de l'Areuse qui a été évalué par 12 séries de prélèvements sur une dizaine de points pour analyses chimiques et évaluation de l'indice diatomées et indice du macrozobenthos (IBCH).

Les activités dans le cadre du réseau national de surveillance de la qualité des eaux de surface (réseau NAWA) se sont poursuivies conformément au contrat qui nous lie à la Confédération.

Sol

Les analyses, en collaboration avec la section des sites pollués, donnent une première approche et servent de compléments pour les alentours des sites pollués. En application des recommandations fédérales, des restrictions d'utilisation en terrains agricoles ou privés ont été prononcées.

Agriculture

Le purinage en hiver reste une problématique au niveau de la gestion des cas et de l'image. La réflexion se poursuit avec les services partenaires pour chercher des solutions aux cas récurrents de demandes de dérogations. Néanmoins, le système de dérogation fonctionne bien.

Évacuation et traitement des eaux

Contrôle de l'exploitation et du fonctionnement des stations d'épuration

Les 23 stations d'épuration (STEP) communales, intercommunales et une station industrielle ont fait l'objet de 85 contrôles. Pour l'épuration biologique, sur le paramètre de la demande biochimique en oxygène (DBO5), environ 96% des contrôles répondent à la norme. Pour les matières en suspension, le respect des normes atteint les 78%. Enfin pour le phosphore (Ptot), les normes sont respectées dans 80% des cas. Ce qui représente une légère amélioration par rapport à l'année précédente.

Des analyses de micropolluants ont été effectuées sur 6 STEP dont les 5 qui devront traiter ces substances selon les nouvelles dispositions de l'ordonnance fédérale sur la protection des eaux et qui font parties de la planification cantonale. Au total, ce sont 24 échantillons qui ont été analysés.

Le suivi de la mise en œuvre des plans généraux d'évacuation des eaux (PGEE) reste prioritaire. La mise en séparatif des réseaux d'égouts joue un rôle prépondérant dans l'optimisation du fonctionnement des STEP. Grâce aux possibilités de subventionnement par le fonds des eaux, les communes sont incitées à réaliser ces mesures.

Travaux et études en cours

La réalisation de la STEP de Noiraigue a pris du retard, dû à une révision du projet et des mesures du plan général d'évacuation des eaux (PGEE).

L'étude du PGEE de la Chau-de-Fonds se terminera en 2018. S'en suivra l'élaboration du règlement ainsi que la sanction du tout (prévue pour 2019).

Les ouvrages à l'entrée de la STEP de la Ville du Locle ont été transformés et consolidés en vue de la reconstruction de la STEP. Le projet, avec le traitement des micropolluants, est en cours et tient compte des améliorations apportées sur le réseau des égouts. L'annonce de l'avant-projet à l'OFEV sera faite en 2018.

Concernant les micropolluants, les 5 STEP soumises ont entamé les démarches, mais se trouvent à des niveaux de procédure différents :

- L'annonce d'avant-projet relatif au traitement des micropolluants pour la STEP de la ville de La Chau-de-Fonds a été transmise à l'OFEV. La prise de décision définitive s'y référant devrait nous parvenir en début de l'année 2018.
- La Ville de Neuchâtel peaufine un avant-projet d'assainissement de la STEP incluant le traitement des micropolluants et de l'azote.
- Le Locle intègre ce traitement dans le projet de sa nouvelle STEP.
- La Saunerie effectue des essais pilotes pour pouvoir dimensionner ses futures installations.
- Les premières réflexions sont en cours pour la STEP de Val-de-Ruz (Engollon).

Boues d'épuration

Les boues d'épuration du canton, bien qu'éliminées par incinération à VADEC et en très petites quantités en cimenteries, font toujours l'objet d'analyses (en particulier des métaux lourds) dans le but d'avoir une image globale indirecte de la qualité des eaux déversées aux égouts.

Surveillance de la qualité de l'air

Le SENE surveille la qualité de l'air sur l'ensemble du territoire cantonal au moyen de 3 stations fixes de mesures en villes du Locle, de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel. Une station complémentaire, propriété de la raffinerie de Cressier, est installée dans le Grand Marais au Landeron. Une station du réseau national d'observation de la qualité de l'air (NABEL) est installée sur Chaumont au lieu-dit « Les Trois-Cheminées ». Les paramètres principaux mesurés sont l'ozone (O₃), les oxydes d'azote (NO/NO₂/NO_x) et les poussières fines (PM10).

Bien que la qualité de l'air se soit nettement améliorée depuis les années 1980, les objectifs fixés dans la loi en matière de protection de l'air ne sont pas entièrement atteints sur l'ensemble du territoire, principalement pour l'ozone, les oxydes d'azote, les poussières fines. Selon la Commission fédérale de l'hygiène de l'air (CFHA), les mesures de suivi de la qualité de l'air doivent se développer avec des mesures supplémentaires de poussières fines (PM2.5, nombre de particules, suies, etc.). Les composés organiques volatils doivent également faire l'objet d'une quantification.

Entre 2016 et 2017, les concentrations des polluants étudiés ont légèrement diminué.

Les autorités et le public peuvent s'informer, heure par heure, de l'évolution de la qualité de l'air soit : du dioxyde d'azote (NO₂), de l'ozone (O₃) et des poussières fines (PM10) sur le site Internet www.ne.ch/air et au travers d'une application nommée « airCheck » pour Smartphone et iPhone.

Dans le cadre d'études spécifiques liées à la caractérisation de la qualité de l'air, le SENE a engagé des moyens de mesure complémentaires (stations mobiles ou fixes et capteurs passifs de dioxyde d'azote et d'ammoniac) :

- suivi des immissions à Corcelles-Cormondrèche et le long de l'H20 à Malvilliers ;
- mise en place de 2 stations de mesure des immissions et de météorologie dans le cadre de l'étude d'impact de la H18 (mesures jusqu'à fin 2018) ;
- exploitation d'un réseau de plus de 80 sites de mesure du dioxyde d'azote (NO₂) dans le but d'identifier les régions à immissions excessives pour la validation du plan des mesures dans le cadre de l'ordonnance fédérale sur la protection de l'air (OPair) ;
- gestion d'une campagne de mesure de l'ammoniac en collaboration avec la Confédération ;
- participation à une campagne nationale d'inter-comparaison de la mesure des immissions.

Sur la base des moyens mis en œuvre par le canton, le service a reçu une subvention de 93'877 francs de la Confédération.

Météorologie

Le SENE est un interlocuteur privilégié de MétéoSuisse pour la mesure et la publication de paramètres météorologiques. Fin 2017, il a signé une convention d'échange des données cantonales et des données de MétéoSuisse avec possibilité de publication de ces dernières. Ces mesures permettent, entre autre, de publier hebdomadairement les degrés-jours très utilisés pour l'optimisation des installations de chauffage.

Plan des mesures

La révision du plan des mesures cantonal, selon l'article 31 de l'OPair, a été mise en consultation en interne du DDTE. Selon les remarques, une nouvelle version verra le jour en 2018.

Ordonnance fédérale sur les rayonnements non-ionisants

Le SENE traite les dossiers de permis de construire touchant le domaine des rayonnements non-ionisants (ordonnance contre les rayonnements non-ionisants (ORNI)). La plus grande partie de ces permis porte sur les installations de téléphonie mobile, le reste sur des installations à basses fréquences comme les transformateurs.

Avec l'arrivée de la technologie 4G, le nombre des autorisations (contrôle de conformité) à délivrer augmente d'année en année. En 2017, plus de 120 autorisations ont été délivrées.

Bruit et radon

Lutte contre le bruit

Dans le cadre de l'application de l'ordonnance sur la réduction du bruit émis par les chemins de fer (OBCF), les travaux de l'assainissement de la ligne du pied du Jura (Yverdon - Le Landeron) ont été entamés en automne 2005. En 2012, l'Office fédéral des transports (OFT) a rendu toutes les décisions d'approbation des plans des 13 communes concernées et a chargé le canton de l'exécution. L'adjudication des projets concernant la réalisation des mesures d'isolation acoustique sur les bâtiments est terminée. Il s'agit plus précisément de la mise en œuvre des mesures complémentaires par la pose de fenêtres antibruit. Le dernier lot concernant la partie ouest de la commune de Neuchâtel a été attribué en automne 2013.

Pour l'ensemble des communes, le projet concerne au total 4'515 fenêtres, respectivement 367 bâtiments. L'investissement total pour changer ces fenêtres est estimé à 9,5 millions de francs. Les prestations d'ingénieurs représentent entre 25% et 35% du montant total des mesures, ce qui est conforme au ratio de l'OFT. L'estimation des honoraires est de 2'750'000 francs. L'exécution est à la charge du canton, mais entièrement financée par la Confédération en ce qui concerne les prestations d'ingénieurs et d'architectes. Concernant la réalisation des mesures complémentaires par la pose de fenêtres antibruit, le cas de figure général est celui où le propriétaire est amené à couvrir les frais de réalisation à hauteur de 50% lorsque les nuisances sonores sont comprises entre la valeur limite d'immission (VLI) et la valeur d'alarme (VA) et qu'il décide de procéder à l'assainissement de son bâtiment (pas obligatoire dans ce cas). Le reste est pris en charge par la Confédération.

Le délai final d'assainissement était fixé, selon la législation fédérale, au 31 décembre 2015. À ce stade, les dossiers des communes de La Tène, Hauterive, Boudry, Bôle, Saint-Blaise, Cornaux, Gorgier, Auvener, Bevaix, Le Landeron, Cressier et Colombier sont terminés. Seule la commune de Neuchâtel est encore en chantier vu les recours de certains propriétaires. Au vu de la tournure des événements (recours rejetés) le dossier de la commune de Neuchâtel sera clôturé en 2018 tout comme l'ensemble du projet de réduction du bruit ferroviaire.

Vu l'ampleur du projet, malgré le délai, le financement est maintenu avec l'accord de l'OFT.

Ordonnance fédérale son et laser

Le SENE a effectué, comme à l'accoutumée, plusieurs mesurages de contrôles dans des établissements publics et lors de manifestations occasionnelles, dans le but de vérifier la protection du public contre les nuisances d'une musique trop intense. Il faut aussi relever la présence de rayons laser, notamment lors de manifestations occasionnelles, toujours plus fréquente en raison du faible coût d'une telle installation, et ceci sans aucune demande d'autorisation. Comme ces installations ne sont que rarement utilisées dans les règles de l'art, leurs immissions pourraient être nocives.

Suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle législation cantonale en la matière, notamment le règlement d'exécution des lois sur la police du commerce et sur les établissements publics (RELPCoMEP), le SENE a pu constater des lacunes au niveau du traitement des autorisations de sonorisation dans le cadre des manifestations publiques de la part de certaines communes et également dans le cadre des demandes d'autorisation d'exploiter un établissement public.

Ces processus ont été discutés et mis au point en collaboration avec le service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV).

Cadastre cantonal du radon

Une révision de l'ordonnance sur la radioprotection est prévue, étant donné que la menace liée au radon a été réévaluée depuis son entrée en vigueur il y a vingt ans. Le projet de texte révisé a été mis en consultation en 2015. En réponse aux nouvelles normes internationales, il est prévu de remplacer la valeur limite actuelle de 1'000 becquerels par mètre cube (Bq/m^3) par un niveau de référence de 300 Bq/m^3 . Le problème du radon va donc s'étendre à toute la Suisse, alors qu'il concernait jusqu'ici principalement les Alpes et l'Arc jurassien. Il s'agit maintenant de développer des solutions efficaces à un coût raisonnable et de les mettre en œuvre dans un cadre

pragmatique et interdisciplinaire. La consultation de la dernière version de la nouvelle ordonnance a eu lieu en 2017 pour une entrée en vigueur en 2018.

Entreprises

Eaux usées

Installations de prétraitement des eaux usées industrielles

La législation impose de vérifier périodiquement que les exploitations qui déversent des eaux usées industrielles respectent les exigences fixées dans les autorisations.

Dans ce cadre, un rapport annuel (31 entreprises), respectivement mensuel (3 entreprises), est imposé aux installations de prétraitement dont le volume des rejets est supérieur à 600 m³/an. Le SENE a reçu, étudié et pris position sur l'ensemble de ces rapports.

Rejets d'eaux usées industrielles

23 visites d'entreprises ont été effectuées. De plus, des prélèvements inopinés ont été menés dans 40 entreprises. Parmi ceux-ci, 8 se sont révélés non conformes. Sur ce nombre, 4 ont conduit à une répétition du prélèvement contre facturation ou à des demandes correctives, au vu de l'importance du dépassement des exigences légales.

Le SENE tient à jour une liste des produits dangereux et susceptibles de se retrouver dans les eaux qui sont vendus aux industries. Cette liste, comptant 397 substances, contient les caractéristiques de ces produits et leurs principaux constituants.

Branche automobile

Les entreprises pratiquant le lavage châssis/moteur ont installé des appareils ou des ouvrages destinés à traiter les eaux usées. Un peu moins de 200 échantillons d'eaux usées ont été prélevés et analysés par des laboratoires privés ou au SENE. Six résultats étaient au-dessus de la norme (20 mg/l). Plus de 150 entreprises ont conclu un contrat d'analyse avec un laboratoire privé. Il est décevant de remarquer un fléchissement des bonnes pratiques dès que les autorités relâchent leurs contrôles.

Rejets atmosphériques des installations fixes

Rejets atmosphériques des entreprises

Les entreprises rejetant les plus grandes quantités de polluants dans l'air sont tenues de mesurer en continu certains paramètres de leurs émissions. Des rapports sont envoyés au SENE permettant ainsi un contrôle continu de ces installations. Périodiquement, celui-ci ou des entreprises spécialisées, vérifie que les instruments de mesures installés sur les sites déterminent les mêmes grandeurs que celles mesurées par des méthodes standardisées. Toutes les vérifications ont constaté le bon fonctionnement des installations de mesures fixes des grands émetteurs dans l'air.

Sur le site de Colombier, Vadec a remis en service la deuxième ligne d'incinération tout à la fin de l'année après l'avoir assainie de manière à respecter les limites d'émission en dioxines. Ce redémarrage fait suite au succès de l'assainissement réalisé l'année précédente sur la première ligne pour les mêmes raisons.

Une partie des couples chaleur-force contrôlés feront l'objet de demande d'assainissement suite aux campagnes de mesure effectuées en 2016 et 2017. Cela est dû à une modification de la législation qui abaisse les limites d'émissions de ces installations qui devraient être installées plus souvent sur notre territoire dans le cadre de la transition énergétique.

Rejets des chauffages

Le suivi administratif du contrôle des chauffages de petite puissance a été remis en fonction tout début 2017, suite à l'introduction d'un nouveau logiciel. Plus de 1'100 courriers ont été envoyés dans ce cadre-là, la base de données contient actuellement des indications sur 8'300 chauffages au mazout et 6'400 chauffage au gaz.

Un effort particulier de contrôle est mis sur les chauffages au bois de puissance supérieure à 70 kW, car les mesures des nouvelles installations ou des plus anciennes montrent assez régulièrement des dépassements des normes en matière de poussières fines ou de monoxyde de carbone. De manière globale, un manque d'entretien régulier de ces installations est observé.

Risque biologique

Dans le canton, 27 sites utilisent actuellement des organismes pathogènes, génétiquement modifiés et/ou exotiques dont deux de niveau 3 (les deux sont soumis à l'ordonnance sur les accidents majeurs). Le SENE s'est prononcé sur 10 notifications, en collaboration avec les Offices fédéraux (OFEV et OFSP).

Registre des rejets de polluants

Ce registre ne concerne que les gros émetteurs de polluants. Dans le canton, 10 entreprises sont concernées, parmi lesquelles la raffinerie, les deux usines d'incinération des ordures ménagères et la société Shire. Le SENE vérifie chaque année les données inscrites.

Ce registre est **accessible au public** (<http://www.prtr.admin.ch/>).

Protection contre les accidents majeurs

La majorité des dossiers traités en 2017 relatifs à l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM) traitait de la coordination avec l'aménagement du territoire. Les entités stationnaires et des routes soumises à l'OPAM ont été reportées dans le cadastre fédéral OPAM (CARAM).

Taxe COV

L'ordonnance sur les composés organiques volatils (OCOV) permet aux entreprises s'étant acquittées de la taxe à l'achat de solvants de se faire rembourser si l'élimination des solvants usagés n'a pas nui à l'environnement. 50 bilans ont été vérifiés et transmis à la direction générale des douanes pour remboursement, représentant un montant total d'environ 1,76 million de francs.

Stockage des hydrocarbures

On dénombre 13'874 installations de stockage d'hydrocarbures différenciées comme suit :

Réservoirs secteurs	Secteurs sensibles	Secteurs non sensibles
Grand (<250'000 l)	5	9
Moyen (de 2'001 l à 250'000 l)	4'315	3'018
Petit (max. 2'000 l – év. en batterie)	4'209	2'318

Durant l'année, 28 dossiers pour des nouvelles installations ont été traités (autorisation / notification).

Le suivi de la mise hors-service ou de l'assainissement des réservoirs enterrés à simple paroi s'est poursuivi. Il reste encore 38 installations de ce type à assainir, dont 26 pour lesquelles des commandes ont été passées auprès d'entreprises.

Quant à la correspondance, 899 avis ont été transmis pour les contrôles des installations de stockage dites autorisées. 380 rappels pour la non-exécution des contrôles d'appareillage obligatoires ont également été envoyés aux différents propriétaires.

Réduction des émissions d'hydrocarbures dans l'air lors de transvasement et de dépotage des carburants (reprise des vapeurs d'essence)

En fonction des contrôles effectués par des entreprises privées habilitées, les systèmes de récupération des vapeurs d'essence fonctionnent de manière satisfaisante. 61 stations-service sur les 90 restantes ont un nouveau système autosurveillé et/ou autorégulé qui se met automatiquement en alarme, puis en panne, en coupant la distribution du carburant, s'il n'est pas

réparé dans les 72 heures. Ces systèmes sont contrôlés officiellement après 1 an et ensuite tous les 3 ans.

Ces contrôles sont effectués selon les recommandations 22 de Cercl'air et de l'OFEV. Une collaboration avec l'office de métrologie qui effectue également des contrôles simples sont effectués par des collaborateurs du SCAV et du SENE. Cette année, seulement le 3% des stations-service présentait un problème lors du contrôle.

Le canton a mis sur pied un système d'assainissement et d'autocontrôle des stations-service efficace. Preuve en est, l'Union professionnelle suisse de l'automobile (UPSA) a repris nos documents sous l'insistance des entreprises de contrôle et des autres cantons romands.

Le nombre de stations-service dans le canton diminue chaque année comme dans le reste du pays. Dans notre canton, il en reste encore 90 qui distribuent de l'essence (265 en 1990, 165 en 2006). Ce processus va se stabiliser, puisque les réservoirs enterrés à simple paroi ne sont plus exploités depuis le 1^{er} janvier 2015.

Surveillance du marché des produits chimiques

Dans le cadre de l'application de la loi fédérale sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (LChim), 29 visites ont été effectuées dans les commerces et entreprises du canton. Le SENE a également participé à une campagne de contrôles sur les produits biocides organisée par l'Office fédéral de la santé publique. Dans 9 cas, des produits biocides ont fait l'objet d'un retrait du commerce pour des manquements au niveau de l'étiquetage et de l'autorisation.

Contrôles douaniers

Les avis de douane relatifs aux importations de produits chimiques sont mis à la disposition des cantons sur un site Internet sécurisé de la Confédération. Ce sont globalement les données se rapportant à des avis d'importations de produits chimiques acquis par des entreprises neuchâteloises qui ont été transmises au SENE pour vérification. 19 entreprises ont été informées des dispositions en vigueur et priées de prendre les mesures nécessaires pour se mettre en conformité avec la législation, en particulier l'obligation de déclarer les produits à l'organe commun de notification de l'Office fédéral de la santé publique.

Laboratoire

Le laboratoire du SENE a enregistré 242 demandes d'analyses (+19%) concernant 3'208 échantillons (+52%), dont une partie sous-traités selon la convention entre les cantons de Vaud et Neuchâtel. Les analyses des eaux des STEP neuchâteloises ont été confiées au laboratoire de la Direction générale de l'environnement, alors que les produits phytosanitaires des eaux superficielles vaudoises ont été analysés au SENE. La forte augmentation du volume est principalement due à la reprise de la campagne de surveillance du dioxyde d'azote atmosphérique.

À noter également les collaborations dans le cadre du réseau Lab'Eaux Suisse avec principalement les laboratoires de Fribourg et du Valais. En outre, le laboratoire du service a participé avec succès à différents programmes d'analyses comparatives interlaboratoires.

Collaborations intercantionales et transfrontalières

Le SENE poursuit ses collaborations :

- aux séances plénières et à divers groupes de travail dans le cadre de la société des représentants des autorités et des hautes écoles suisses qui traitent de la protection de l'air (Cercl'air) ;
- à la campagne suisse d'intercomparaison des mesures des immissions ;
- avec le canton du Jura, dans le cadre de la mesure de rejets atmosphériques d'installations de combustion de type industriel et de chauffages au bois ;
- aux séances du comité du Cercle Bruit suisse ;

- au programme Interreg « Améliorer la gestion du risque radon dans les bâtiments de l'Arc jurassien : une plateforme transfrontalière au service des usagers et des professionnels concernés ». Ce projet a pour objectif de développer une plateforme transfrontalière pour favoriser la mise en commun, le partage d'expériences et de compétences et la formation des professionnels en matière de gestion du risque radon ;
- aux deux groupes binationaux « gestion des débits » et « amélioration de la qualité des eaux et des milieux aquatiques du Doubs franco-suisse » qui réunissent les autorités françaises, jurassiennes ainsi que les exploitants des centrales hydroélectriques. Grâce à ces travaux, 2017 a vu la signature d'un nouveau règlement d'eau pour les usines hydroélectriques du Doubs franco-suisse.

Le SENE est membre de la Conférence des services cantonaux de l'énergie (EnFK). Il a participé à la commission du label Cité de l'énergie, aux groupes de travail EnFK « Contrôle des résultats », « Gros consommateurs d'énergie » et « Données énergétiques ». Il préside la Conférence romande des délégués à l'énergie (CRDE). Il est également membre de la Conférence intercantonale romande pour le traitement des déchets (CIRTD) et participe à différents groupes de travail. Enfin il est membre de Conférence romande des responsables de la protection de l'environnement (CREPE) qu'il a présidé jusque'en avril.

Le chef du SENE représente l'État aux Conseils d'administration des sociétés CRIDEC SA (Centre de ramassage et d'identification des déchets spéciaux), et ISDS SA (Installation de stockage des déchets stabilisés). Il siège en qualité d'observateur à celui de CADBAR (Chauffage à Distance de la Basse-Areuse SA), et en qualité de commissaire fédéral à celui de SFMC (Société des Forces Motrices du Châtelot).

5.6. Perspectives

Les intentions de projets et activités principales prévues pour 2018 sont les suivantes :

- poursuivre le processus concernant le projet de loi modifiant la loi sur l'énergie (LCEn) et son règlement d'exécution ;
- suivre l'application des articles 39 et suivants LCEn concernant l'obligation de déterminer la performance énergétique des bâtiments ;
- poursuivre la démarche de l'article 49 LCEn auprès des 230 gros consommateurs d'énergie recensés dans le canton ;
- mettre en vigueur la LAEL et de son règlement d'exécution ainsi que le traitement des demandes d'exonération ;
- rédiger un projet de loi modifiant la loi sur le traitement des déchets (LTD) ;
- mettre en œuvre les modifications de l'ordonnance sur la protection de l'air (OPair) ;
- poursuivre la mise en œuvre du réseau d'adduction d'eau de secours de la communauté des eaux neuchâteloises élargie (CENE) ;
- poursuivre la réalisation du rapport relatif aux mesures d'assainissement à mettre en œuvre en matière de maintien des débits résiduels ;
- assurer la coordination entre les propriétaires des STEP assujetties au traitement des micropolluants et l'OFEV pour le subventionnement des installations (fonds fédéral) ;
- suivre les assainissements des STEP existantes ;
- poursuivre une concertation sur les priorités et ressources nécessaires dans la poursuite des investigations pour déterminer le besoin d'assainissement des décharges et autres sites pollués ;
- mettre en application les exigences de la nouvelle ordonnance sur la radioprotection (ORaP) ainsi que les recommandations au sujet des demandes de permis de construire.

6. SERVICE DE LA FAUNE, DES FORÊTS ET DE LA NATURE

6.1. Missions

- Le service de la faune, des forêts et de la nature (SFFN) est chargé d'appliquer de manière coordonnée les législations dont il a la charge.
- Il assure la bonne gestion et la pérennité des espaces naturels et de la faune sauvage du canton et gère directement une partie du patrimoine forestier et écologique cantonal.
- Il est en charge de la conservation de la faune et de la flore, avec une attention particulière pour les espèces rares et menacées, ainsi que de la création d'un réseau cantonal pour la biodiversité.
- Il appuie, en collaboration avec les propriétaires, les exploitants et les autres parties prenantes, la gestion durable des ressources fauniques, forestières, floristiques et paysagères, qu'il s'agisse de biens à valeur économique ou de services d'utilité publique que ces ressources procurent.
- Il veille à susciter la collaboration entre les différents acteurs concernés et à organiser des formations ciblées.
- Il assure enfin un rôle d'information du public et des autorités.

6.2. Objectifs annuels

L'année 2017 s'est généralement déroulée conformément à la planification. Elle a été marquée par une charge de travail élevée en fonction du traitement de plusieurs dossiers territoriaux complexes (parcs éoliens, extensions de carrières, plan directeur et plans d'affectation, en particulier celui du Haut Plateau du Creux du Van) ainsi que de certaines tâches liées aux processus de réforme de l'État.

Les axes de travail prioritaires du SFFN ont été suivis de manière régulière et les objectifs annuels du service, dont certains sont brièvement rappelés ci-dessous, ont été atteints sauf celui relatif au traitement des loisirs en milieu naturel ainsi que celui concernant les délais de traitement des demandes de permis de construire. Ce dernier a été influencé par des absences et surcharges au niveau des ressources humaines affectées à cette prestation. Des détails sont présentés sous le chapitre 6.5. *Activités/Réalisations* du présent rapport.

Régulation de la population de sangliers

La population de sangliers a fortement augmenté en Suisse depuis le début des années 1990. L'abondance de nourriture, la répétition d'hivers peu rigoureux et les difficultés en lien avec sa chasse expliquent probablement ce phénomène de large ampleur. Dans le canton du Neuchâtel, une tendance parfaitement similaire est observée.

La hausse des effectifs de sangliers a provoqué une recrudescence des dommages aux cultures. Ceux-ci ont atteint un montant de 350'000 francs en 2016 et de 225'000 francs en 2017. Afin de réduire ces dégâts, des mesures supplémentaires de régulation ont été prises. Le quota de tir a été augmenté passant de cinq à huit sangliers par chasseurs. De plus, dix miradors ont été installés dans ou à proximité du district franc fédéral du Creux du Van et de la réserve des Jordan, permettant ainsi aux chasseurs d'opérer des prélèvements dès le 1^{er} juillet 2017. D'autres mesures sont en préparation en prévision de la prochaine saison de chasse.

Desserte hors forêts protectrices

En 2017 la négociation entreprise avec la Confédération afin de solliciter un montant de subventions pour l'entretien de la desserte hors forêts protectrices a abouti à l'octroi d'une enveloppe de 610'000 francs allouée pour les trois dernières années de la période RPT en cours. Ce montant a été dédié aussi bien aux propriétaires de forêts privées que publiques.

Réseau écologique cantonal

2017 a marqué le lancement d'un crédit d'investissement qui a pour but de planifier et concrétiser des mesures d'entretien d'un réseau écologique cantonal. Le processus de mise en réseau avait été annoncé de longue date puisque la conception directrice de la protection de la nature de 2004 présentait déjà comme leitmotiv stratégique « un réseau pour la biodiversité ». Il s'agit bien d'un processus puisque le service travaille de manière continue à la mise en place et l'entretien des noyaux que forment les réserves forestières et naturelles ainsi qu'à assurer leur connectivité (espaces naturels forestiers, berges de cours d'eau, passages à faune, prairies sèches et parcelles de réseaux écologiques agricoles). Le service entend dorénavant consolider un réseau en mettant en cohérence les « pièces du puzzle » qui forment actuellement l'infrastructure écologique du canton. Cela permettra, d'une part, de prioriser les mesures de conservation et, d'autre part, de bénéficier d'un meilleur cadre d'analyse pour les réflexions de développement territorial qui concernent les domaines de compétence du service.

6.3. Ressources (personnel, finances)

Ressources humaines

Situation EPT		
Situation début 2017	Situation fin 2017	Différence +/-
40.45	38.20	-2.25
Engagement de cadres		
Ingénieurs forestiers en charge de l'aménagement des espaces naturels	Description	
Blanc Romain et Wyss Frédéric	Suite à la cessation d'activité de la titulaire du poste d'aménagiste forestière cantonale, Mme Marie Guillot Ehret, le poste a été repourvu par deux personnes travaillant en job-sharing, chacune à 40%.	
Ingénieur forestier de l'arrondissement du Val-de-Travers (40%)	Description	
Chablaix François	Suite à l'engagement de Monsieur Ennio Grisa, titulaire de l'arrondissement du Val-de-Travers, dans la formation professionnelle forestière à l'EMTN de Cernier, il a été nécessaire d'engager un collaborateur à temps partiel afin de combler la diminution du temps de travail de Monsieur Grisa.	

Une réorganisation a été réalisée au sein du secrétariat de la centrale du service. Madame Florence Frosio a été nommée secrétaire de direction et elle sera dorénavant épaulée par Mesdames Marioneta Binakaj et Marine Vuille. Madame Valentine Stauffer a remplacé Madame Marine Vuille aux secrétariats des arrondissements de Boudry et du Val-de-Ruz.

Monsieur Lukas Friedli a effectué un stage dans le cadre de sa formation d'ingénieur forestier HAFL de Zollikofen du 8 février 2017 au 7 août 2017 à l'arrondissement forestier de Neuchâtel.

Monsieur Aimeric Hofmann a effectué son stage ES à l'arrondissement du Val-de-Ruz du 5 juin au 22 août 2017.

Madame Astrance Fenestraz a effectué un stage à l'arrondissement de Boudry du 6 mars 2017 au 7 juillet 2017. Mme Fenestraz, étudiante en biologie, a principalement travaillé sur la caractérisation des forêts gérées en faveur des oiseaux forestiers rares.

Monsieur Nuno Kaech a effectué un placement dans le cadre de son service civil reconnu comme pré-stage permettant de pouvoir intégrer la HAFL de Zollikofen dans le domaine des sciences forestières. À cette fin, Monsieur Kaech a travaillé avec l'équipe forestière cantonale de l'Eter.

Madame Pauline De Coulon, biologiste, a effectué un stage au sein du service du 13 mars au 15 octobre 2017. Mme De Coulon a principalement travaillé sur le suivi de la faune piscicole dans les rivières du canton.

Monsieur Arnaud Vallat, biologiste, a effectué un stage au sein du SFFN du 03 avril au 31 juillet puis du 01 au 30 novembre 2017. M. Vallat a principalement travaillé sur le suivi des populations odonotologiques des tourbières des vallées de La Brévine et des Ponts-de-Martel.

Ressources financières

Comptes de fonctionnement

De manière générale, le budget a été respecté et les dépenses bien maîtrisées. Les dégâts aux cultures ont cependant à nouveau nécessité un crédit supplémentaire important. Sur le plan des recettes, les revenus moindres provenant des permis de chasse et de pêche ainsi que des prestations de service ont été compensés par des recettes issues notamment du patrimoine administratif et des subventions acquises.

Comptes d'investissement

Le crédit d'investissement relatif à l'aménagement du marais du Bois-des-Lattes s'est poursuivi comme prévu, tout comme celui dédié à la revitalisation des rives et berges de cours d'eau. Deux nouveaux crédits d'investissement ont démarré : le crédit relatif à la consolidation des réseaux écologiques cantonaux de même que celui de la revitalisation des marais de la vallée de la Brévine.

6.4. Événements principaux

Climat 2017

Selon MétéoSuisse, l'année 2017 a connu son troisième printemps et a été le plus chaud depuis le début des mesures en 1864. La récurrence des étés très chauds avec des périodes sèches relativement longues sont de nature à stresser les forêts qui sont dès lors potentiellement plus sensibles aux attaques de ravageurs. Le SFFN reste particulièrement attentif aux incidences liées aux changements climatiques et participe aux réflexions cantonales en termes d'adaptation à ces modifications.

Suivi de la faune piscicole dans les rivières

En 2017, le service a effectué des pêches électriques d'inventaire dans les principaux cours d'eau du canton, en collaboration avec les pêcheurs neuchâtelois. Au total, dix pêches ont été réalisées, deux dans le Seyon et huit dans l'Areuse. Ces investigations se poursuivront en 2018 et 2019. Les connaissances ainsi acquises seront mises à profit pour optimiser les mesures de repeuplement piscicole dans les eaux du canton.

Fiche S_39 « forêts » du plan directeur cantonal

Profitant de la révision du plan directeur cantonal (PDC), il a été décidé d'y inclure une fiche concernant la gestion forestière. Elle a pour but d'assurer le lien entre cet outil central d'aménagement du territoire et le plan d'aménagement forestier. Elle permet notamment d'ancrer dans le PDC la volonté de conserver les espaces forestiers ainsi que les fonctions vitales qu'ils remplissent, de même que de souligner l'importance de la reconnaissance, et si possible la valorisation, des services publics qu'ils procurent.

Gestion forestière 2020

L'analyse économique de l'exploitation forestière des forêts propriétés du canton a conduit le DDTE à élaborer une stratégie d'adaptation de sa structure. Celle-ci a abouti dans un premier temps au démantèlement de l'équipe du Creux du Van. Ce processus de réorganisation sera poursuivi à travers une procédure participative réunissant des représentants de l'ensemble des fonctions forestières du service.

Incendie du centre forestier de Montmollin

Le 10 avril 2017, suite à un acte délibéré, le centre forestier de Montmollin a été entièrement détruit par les flammes. Cet incendie a également touché le centre d'équarrissage voisin et a durablement impacté les activités des personnes actives sur ce site. Dans la seconde partie de l'année, un processus visant à la reconstruction de ces deux infrastructures a été lancé.

Infrastructure écologique du parc Doubs-Chasseral

La participation à la définition de l'infrastructure écologique Doubs-Chasseral a particulièrement visé à comparer les informations déjà disponibles dans les cantons concernés par ces parcs. La comparaison du niveau d'information et des mécanismes en place doit permettre d'élaborer la suite de la réflexion permettant la mise en place d'une telle infrastructure pour le périmètre considéré.

Mise à l'enquête du plan d'affectation du Haut Plateau du Creux du Van

Le projet de plan d'affectation cantonal du Haut-Plateau du Creux du Van a fait l'objet de la procédure d'information et de participation, de fin 2016 à début 2017. Le résultat de cette procédure a été analysé et des arbitrages ont été effectués par le département en coordination avec le canton de Vaud. Le dossier adapté a été mis à l'enquête publique du 17 novembre au 18 décembre 2017. Si la démarche de planification est largement soutenue, on se rend compte que l'utilisation du site continue de provoquer des prises de position nombreuses et divergentes. Plus de 280 oppositions, nombre très majoritairement composé des membres et sympathisants du Club alpin suisse, ont été déposées. Elles portent principalement sur les modalités d'indemnisation des pertes financières pour les exploitants agricoles, les surfaces agricoles sur lesquelles des engrais de ferme peuvent être épandus, les restrictions concernant les activités hivernales et estivales, l'interdiction de l'escalade, la possibilité de chasser, le cadre posé pour les aménagements et constructions et l'accessibilité entre le mur et la falaise pour les piétons. Le Conseil d'État sera appelé à se prononcer sur ces oppositions en 2018.

Formation continue forestière

La poursuite des activités du groupe pour la formation continue forestière a débouché sur l'organisation de cours sur des sujets aussi divers que le transport de matières dangereuses et l'arrimage de charges, la sylviculture du hêtre, l'influence des changements climatiques sur l'environnement forestiers ou la gestion de la grande faune. Ces cours ont tous connu une participation importante et ont été très favorablement notés par les participants.

Activités d'information

Le SFFN réalise des travaux de sensibilisation et dispense de nombreuses informations au public, jeune et moins jeune. Il accueille également des cercles professionnels intéressés par les expériences et réalisations neuchâteloises en matière de gestion des ressources naturelles et de la faune. Quelques exemples sont donnés ci-dessous.

Le 24 juin et le 24 août, des chantiers de lutte contre les solidages américains, plante exotique envahissante, ont eu lieu à Coffrane sur des sites à batraciens d'importance nationale (IBN) avec une cinquantaine de bénévoles.

La collaboration entre le SFFN et l'OFEV au sujet de la promotion du bois suisse a permis de lier la campagne #woodvetia à la célébration du 1^{er} Août au Val-de-Travers, en présence de Mme la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga. La statue en bois du Général Dufour a été dévoilée au public à cette occasion.

Les 19 et 20 août, la forêt a été à l'honneur dans le cadre de Fête la Terre. La mise en lumière de ce patrimoine a débouché sur l'organisation de « Joutes forestières » orchestrées de main de maître par l'arrondissement forestier du Val-de-Ruz. Un public nombreux et intergénérationnel a pris part à la fête en participant à des épreuves didactiques et passionnantes ainsi qu'en profitant de nombreux stands tenus par des représentants d'utilisateurs de la forêt.

Le 16 septembre, toujours dans le cadre de la campagne nationale en faveur du bois Suisse, les « Journées du bois suisse » ont été organisées en collaboration avec la région du Nord-vaudois. Sur notre canton, la scierie Burgat à Saint-Aubin ainsi que le centre forestier de Boudry ont servi de cadre pour la promotion du bois en présentant deux des maillons de la filière bois.

Dans le cadre de plusieurs chantiers nature en collaboration avec le Parc Chasseral, 4 entreprises, 3 classes d'écoles et un groupe d'apprentis ont réalisé des travaux d'arrachage de plantes invasives, d'entretien des chemins ou de pâturages boisés et de prairies maigres dans la région du Val-de-Ruz.

Le 16 novembre, une conférence a été donnée au Club Jurassien sur la régénération des marais neuchâtelois et leur faune odonatologique.

Le 24 novembre le SFFN a donné une matinée de cours à une vingtaine d'aspirants policiers de l'ERAP (école régionale des aspirants de police).

6.5. Activités / Réalisations

Modification du cadre légal, dossiers d'évaluations techniques et juridiques

Le SFFN a contribué à plusieurs procédures fédérales de consultation, portant notamment sur l'énergie éolienne, la stratégie énergétique 2050 et la loi sur l'aménagement du territoire.

Le SFFN a évalué près de 500 dossiers pour contrôler leur conformité avec les dispositions légales dont il veille à l'application. 330 dossiers concernaient des demandes de permis de construire. La durée de traitement interne moyenne de ces dernières a été de moins de 21 jours en 2017, la moitié des dossiers demeurant moins de 16 jours dans le service.

Le SFFN a délivré dans le cadre de la législation sur la pêche et la faune sauvage :

- 35 autorisations selon la loi fédérale sur la pêche, du 21 juin 1991 (nettoyage, entretien des cours d'eau, stabilisation des berges, curage de lits ou d'étangs, dragage de ports, etc.) ;
- 32 décisions selon la loi cantonale sur la faune sauvage, du 7 février 1995 (capture d'animaux, piégeage, baguage d'oiseaux, détention d'animaux sauvages, entraînement de chiens, concours, stations de soins, etc.) ;
- 232 décisions concernant l'indemnisation des dommages causés par la faune sauvage.

En matière de législation forestière, les décisions suivantes ont été délivrées :

- 29 décisions pour l'octroi d'une dérogation à l'interdiction de construire dans la limite des 30 mètres par rapport à la lisière forestière ;
- Deux décisions pour l'autorisation de constructions de minime importance en forêt ;
- Une décision pour exploitation préjudiciable ;
- Trois décisions relatives à l'autorisation pour le partage de forêts privées ;
- Une décision relative à l'autorisation pour le partage de forêts publiques ;
- Trois décisions pour une dérogation à l'autorisation de défricher.

Plans d'affectation cantonaux nature

Outre le PAC Haut Plateau Creux du Van, le PAC Les Grattes a été mis à l'enquête publique à fin 2017.

Gestion des espaces et ressources naturels

Faune aquatique et terrestre

Pêche dans le lac de Neuchâtel

Au moment de l'établissement de ce rapport, les résultats de 2017 ne sont pas connus car les carnets de pêche n'ont pas encore tous été retournés par les pêcheurs. Avec 359.4 tonnes de poissons ayant une valeur commerciale (palées, bondelles, truites, ombles, perches et brochets), les résultats de 2016 sont légèrement supérieurs à ceux de l'année précédente (331.6 tonnes).

Entre mi-novembre 2017 et mi-janvier 2018, 229 truites de lac, dont 76 mâles, ont été capturées à la pêcherie de Cortaillod pour la reproduction.

Pêche en rivière

Comme pour la pêche dans le lac, le service n'est pas encore en possession de tous les carnets, ce qui ne permet pas encore de donner une statistique des prises 2017. 1'013 permis de pêche annuels ont été vendus en 2017, ce qui représente une légère diminution par rapport à l'année précédente.

Pour comparaison :

- en 2016, 1043 permis vendus et 6'637 truites pêchées,
- en 2015, 1'053 permis vendus et 7'392 truites pêchées,
- en 2014, 1'063 permis vendus et 9'203 truites pêchées.

Depuis quelques années maintenant, la vente des permis de pêche annuels est en légère baisse. Cette baisse s'explique probablement par la diminution des captures de truite, observée en particulier dans l'Areuse. Les causes avancées pour expliquer ce phénomène sont les suivantes : développement de maladies (MRP-Maladie Rénale Proliférative, Saprolegnia), baisse des débits et hausse des températures, diminution du repeuplement.

Il convient de relever que depuis 2017, le repeuplement a été provisoirement arrêté pour garantir la fiabilité des inventaires piscicoles en cours. Ce repeuplement sera optimisé dès la connaissance des résultats de ces études.

Lièvre

Les comptages effectués au printemps 2017 montrent des résultats assez similaires à ceux obtenus les deux années précédentes. Les effectifs de lièvres sont relativement stables mais faibles. De ce fait, la chasse n'a été ouverte que quatre jours. Trente individus ont été prélevés en 2017, soit quatre de plus que l'année précédente.

Chevreuil

Les comptages printaniers ont montré une baisse de la population de chevreuils de l'ordre de 20% par rapport à l'année précédente. Il a toutefois été décidé de maintenir le plan de chasse appliqué les années précédentes, dans le souci d'atteindre un meilleur équilibre sylvo-cynégétique.

Par ailleurs, trente bracelets supplémentaires ont été vendus aux chasseurs, leur permettant d'effectuer des prélèvements dans les zones forestières subissant des dommages importants dus au chevreuil. Au total, 484 chevreuils ont été prélevés, soit 18 de plus que la saison précédente.

Chamois

Les populations de chamois sont en baisse en Suisse, en particulier dans les régions des Alpes et des Préalpes. Le canton de Neuchâtel a enregistré le même phénomène depuis le milieu des années 2000. Les comptages printaniers ont montré une baisse de la population de chamois de l'ordre de 20% par rapport à l'année précédente. Compte tenu de la situation préoccupante de l'espèce, le système de chasse limité a été maintenu en 2017 (tirage au sort pour le tir de trente chamois). Le nombre d'animaux tirés en 2017 est de 25 chamois, soit 6 de plus que l'année précédente.

Sangliers

Compte tenu du fort développement des dommages aux cultures, la pression de chasse sur le sanglier a été renforcée. La période de chasse a été prolongée et s'étend de mi-août à fin janvier. Les heures d'ouverture journalière ont été étendues et permettent de chasser dorénavant de l'aube au crépuscule. De plus les quotas de tir ont été sensiblement augmentés. A fin janvier 2018, les prélèvements réalisés à la chasse se montaient à environ 300 sangliers, ce qui constitue un record pour le canton. La chasse a par ailleurs été prolongée durant tout le mois de février. Les résultats des tirs durant cette période de prolongation ne sont pas connus à ce jour. Les tirs réalisés depuis les miradors ont permis de prélever 17 individus supplémentaires.

En ce qui concerne les dégâts, ceux-ci demeurent problématiques pour l'agriculture neuchâteloise. La situation s'est toutefois améliorée par rapport à l'exercice 2016.

Batraciens

La révision de l'inventaire fédéral des sites de reproduction de batraciens d'importance nationale est entrée en vigueur au 1^{er} novembre 2017. Six nouveaux sites fixes et un nouveau site itinérant ont été ajoutés et les périmètres de 5 sites existants ont été modifiés. Les études se poursuivent sur le site d'importance nationale pour les batraciens des Éplatures à La Chaux-de-Fonds. Un premier concept de barrières sur le passage de Bonne Fontaine a été élaboré.

Un mandat a été donné pour l'étude des zones de conflits route – amphibiens dans le canton. Trente-quatre sites ont été identifiés et caractérisés en termes de priorité d'intervention. Pour certains sites bien connus, les mesures de résolution des conflits sont identifiées à ce stade. D'autres sites sont moins bien connus et devront faire l'objet d'études complémentaires.

Forêts

Exploitation des forêts

Pour les forêts publiques du canton, la moyenne du taux d'exploitation se situe légèrement au-dessus des possibilités prévues (103% en tenant compte des forêts de la Confédération). Les volumes de chablis restent conséquents à l'échelle du canton. Ils ont été favorisés cette année encore par une période très chaude et sèche durant l'été mais également par un « coup de tabac » qui a localement couché le 12 novembre plus de 2'000 sylvies de bois.

Forêts publiques : volume exploité

Arrondissements	Forêts de l'État		Forêts communales et des corporations		Forêts de la Confédération		Total forêts publiques		Différence (sv)	Taux d'exploitation (%)
	Possibilité (sv)	Exploitation (sv)	Possibilité (sv)	Exploitation (sv)	Possibilité (sv)	Exploitation (sv)	Possibilité (sv)	Exploitation (sv)		
BY	2'420	2'953	19'720	21'254	-	-	22'140	24'207	2'067	109
MN	5'860	6'327	9'005	8'533	-	-	14'865	14'860	-5	100
NE	3'400	4'909	15'850	13'852	-	-	19'250	18'761	-489	97
VdR	760	911	19'490	19'288	435	896	20'685	21'095	410	102
VdT	2'470	2'211	17'640	18'347	-	-	20'110	20'558	448	102
Total	14'910	17'311	81'705	81'274	435	896	97'050	99'481	2'431	103

Forêts publiques : assortiments

Assortiments	Résineux (m ³)	Feuillus (m ³)	Total	
			(m ³)	(%)
Bois d'œuvre	49'241	3'838	53'079	58
Bois d'industrie	2'312	9'208	11'520	13
Bois d'énergie	10'050	16'091	26'141	29
Totaux	61'603	29'137	90'740	100
en %	68	32		

Au total 99'481 sylves (sv) ont été martelées par les ingénieurs forestiers d'arrondissement et les forestiers de cantonnement dans 232 divisions de forêts publiques (1 en forêt de la Confédération, 51 en forêts de l'État et 180 en forêts communales). Le prix moyen des grumes résineuses saines vendues en écorce rapporté par ForêtNeuchâtel s'est élevé à 76 fr. 51 par m³. En 2017, le marché des bois est resté particulièrement morose avec une stagnation des prix des bois à un niveau plancher.

Dans les forêts privées, les 519 autorisations de coupe délivrées portent sur 89'525 sv martelées par les agents du service, volume en augmentation notable par rapport à celui de l'exercice précédent (74'058 sv).

Les grumes résineuses sont toujours principalement acheminées vers des scieries françaises alors que le marché des grumes feuillues reste pratiquement atone à l'exception près des assortiments de chênes qui sont particulièrement recherchés.

Ce bilan reste, favorable aux régions périphériques puisqu'il représente un chiffre d'affaires qui dépasse les 12 millions de francs¹ uniquement en ce qui concerne le revenu de la vente des bois, montant auquel il convient d'ajouter celui généré par la filière de deuxième transformation du bois, ainsi que les bénéfices des services environnementaux, sociaux et de maintien de la biodiversité rendus par la forêt.

Soutien à l'entretien de forêts multifonctionnelles

La période de subventions RPT 2016-2019 a vécu en 2017 sa seconde année de mise en œuvre avec comme changement important la négociation d'un montant supplémentaire de 610'000 francs de la convention-programme « gestion des forêts » permettant de subventionner l'entretien de la desserte hors forêt protectrice. Désormais, et pour l'ensemble de la période, le canton dispose de la part de la Confédération de montants de 5'727'900 francs pour la convention-programme « forêts protectrices », 2'900'300 francs pour la convention-programme « biodiversité en forêt » et 3'114'550 francs pour la convention-programme « gestion des forêts ».

La mise en œuvre de ces programmes se poursuit conformément aux objectifs initiaux. Pour rappel, 238 propriétaires privés et 53 propriétaires publics ont participé au programme de subventionnement. La mise sur pied d'un nouveau système de gestion du contrôle des versements a été réalisée fin 2017.

En 2017, le canton a été audité par la Confédération dans le cadre de l'entretien des forêts protectrices. C'est plus particulièrement la région du Val-de-Travers qui a été visitée par le représentant de l'OFEV. Aussi bien des surfaces appartenant à des privés qu'à des collectivités publiques ont été visitées au cours de cette journée de contrôle. Elle a permis de reconnaître que le canton travaille durablement dans la gestion des forêts protectrices tout en identifiant des pistes d'amélioration des processus de transmission des instructions pour une bonne réalisation des chantiers forestiers.

¹ Chiffre d'affaires calculé sur la base des recommandations de prix de ForêtNeuchâtel, donnant une indication de prix, mais le service ne peut garantir que ces tarifs aient été effectivement appliqués.

Milieus naturels prioritaires

Prairies sèches

Du 16 au 20 octobre 2017, une dizaine de civilistes ont été engagés par le biais de la Fondation action en faveur de l'environnement pour effectuer des travaux de débroussaillage sur l'objet 2839 Les Grattes de Vent (commune de Rochefort).

Travaux de gestion dans les marais d'importance nationale

Le SFFN a poursuivi les importants travaux de régénération débutés en 2010 dans la tourbière du Bois-des-Lattes (commune des Ponts-de-Martel). Après une mise à l'enquête publique, ces travaux ont été réalisés d'août à septembre 2017 sur une parcelle propriété de l'État. La construction de 4 palissades en bois a permis de remettre en eau une ancienne fosse d'exploitation de la tourbe sur une surface de 7'000 m² environ.

Dans la tourbière du Bas-du-Cerneux (communes du Cerneux-Péquignot et de La Chaux-du-Milieu) des travaux de comblement de 480 mètres linéaires de rigoles de drainage avec un mélange copeaux/sciure ont permis de rétablir l'équilibre hydrique de la masse de tourbe. La construction d'une palissade en bois de 20 mètres de longueur a permis de remettre en eau une ancienne exploitation de tourbe sur une surface de 2'000 m². Ces travaux se sont déroulés de septembre à novembre 2017.

Suivi de l'effet des mesures dans les milieux naturels

Le suivi floristique et entomologique du chenal à faune, aménagé dans le PAC du parc sauvage de la Vieille Thielle à Cressier, s'est poursuivi. 4 espèces d'invertébrés des Listes Rouges de la Confédération ont été recensées, confirmant l'intérêt de cet ouvrage pour la biodiversité. De nouvelles espèces de plantes rares des milieux humides y ont également été mises en évidence. Le programme de suivi des mesures de gestion des milieux naturels, momentanément suspendu en 2016, a repris en 2017, avec le site du Creux du Van. La comparaison des résultats des suivis floristiques de 2013 et 2017 montre une dégradation rapide de l'état de la végétation du bord du cirque.

Dans les marais, les mesures de gestion réalisées au Cachot (Le Cerneux-Péquignot, La Chaux-du-Milieu), à Rond-Buisson (La Brévine) et au Marais-Rouge (Les Ponts-de-Martel) font l'objet de suivis scientifiques ciblés. Les résultats obtenus montrent toujours un rehaussement général de la nappe d'eau dans les masses de tourbe, une augmentation de la couverture des sphaignes dans les secteurs nouvellement inondés et une stabilisation, voire une augmentation, des populations d'espèces végétales et animales typiques des tourbières.

Cette année, pour la première fois dans le canton, un suivi de la faune odonatologique des tourbières des vallées de La Brévine et des Ponts-de-Martel a été réalisé. En plus de dresser un état des lieux, ce suivi a permis de découvrir une population de la leucorrhine à front blanc (*Leucorrhinia albifrons*), espèce de libellule considérée comme l'une des plus rares dans notre pays. Il s'agirait de la troisième population en Suisse.

Mise en œuvre des volets qualité 2 et réseau de l'ordonnance sur les paiements directs (OPD)

Comme chaque année, des expertises des surfaces de promotion de la biodiversité de niveau 2 ont été réalisées. Au total, les surfaces de qualité 2 couvrent actuellement 1'647 ha, soit 5,1% de la surface agricole utile (SAU) du canton. Avec la fin de la mise en place des réseaux, une diminution des nouvelles annonces est attendue pour les prochaines années.

Depuis 2016, les réseaux écologiques agricoles couvrent tout le canton. En 2017, trois petits réseaux, parmi les premiers mis en œuvre, ont fusionné avec des réseaux voisins. Le canton compte désormais 18 réseaux. 80% des agriculteurs y participent avec une surface totale de 4'471 ha, soit 13% de la SAU du canton.

Plan d'action flore

Dans le cadre d'un travail de master, une étude scientifique intitulée « Conservation des plantes menacées : une méthode pour la sélection des sites de translocation » a été menée par une étudiante de l'Université de Neuchâtel en collaboration avec le SFFN. Cette étude a porté sur le Sabot de Vénus (*Cypripedium calceolus*). Elle a permis de préciser les différents facteurs biotiques et abiotiques nécessaires à la survie de cette espèce et servira à affiner les prochaines mesures de renforcement des populations.

Espèces exotiques envahissantes

La thématique des espèces exotiques envahissantes et plus particulièrement des néophytes, a été traitée via différents canaux. La sensibilisation notamment, lors d'une journée d'information pour les citoyens de Peseux, ainsi que la formation, au travers de cours dispensés pour les employés des voiries. La lutte concrète, visant à éradiquer ou du moins à contenir certaines néophytes, continue d'être menée chaque année dans le cadre de suivi de chantiers en cours ou de nouvelles zones répertoriées. Ces actions de lutte sont non seulement réalisées par les agents de terrain dans le cadre de leur fonction mais aussi par des bénévoles lors de journées de « team building ».

6.6. Perspectives 2018

L'année 2018 est prévue comme une année de consolidation. Les priorités du SFFN, inscrites dans le mandat de prestations passé entre le département et le service, porteront en particulier sur les domaines suivants :

Régulation de la population de sangliers

Au vu des importants dégâts observés ces dernières années, les interventions de régulation seront encore renforcées en 2018.

Évolution des populations piscicoles

Des études seront menées dans le lac et les cours d'eau, notamment pour améliorer les processus de repeuplements.

Évaluation de l'évolution de l'aire forestière sur la base de données LIDAR

Les données des vols 2001, 2010 et 2016 ont été analysées pour actualiser les informations de l'aire forestière et analyser son évolution régionale. Cette analyse est requise par l'OFEV et les données serviront à rédiger un chapitre du plan d'aménagement forestier.

Plan d'affectation cantonal du Haut Plateau du Creux du Van

La coordination intercantonale sera poursuivie et les réponses données aux oppositions à ce PAC.

Loisirs individuels en milieu naturel

Un rapport politique sur ces activités et les mesures envisageables sera présenté au Grand Conseil.

Projet de réseau écologique neuchâtelois

La démarche de mise en cohérence des réservoirs et relais de biodiversité se poursuit sur les plans faunistique et floristique, notamment par un travail prévu sur les zones et corridors propices à la faune sauvage. La démarche de réseau écologique cantonal est poursuivie.

7. SERVICE DE L'AGRICULTURE

7.1. Missions

Le service de l'agriculture a pour missions, d'une part, l'application et l'exécution au niveau cantonal, de la politique agricole fédérale (paiements directs, améliorations structurelles, droit foncier rural et bail à ferme agricole, viticulture, etc.), d'autre part, la mise en œuvre de la politique agricole cantonale dans les domaines de la promotion de l'agriculture et des produits agricoles et viticoles, des mesures sociales d'accompagnement, de la vulgarisation et des améliorations structurelles (améliorations foncières et constructions rurales).

Par son action, le service a pour objectifs stratégiques d'accompagner et de soutenir le secteur agricole pour qu'il puisse garantir une production et un approvisionnement sûrs et compétitifs, utiliser avec efficacité les ressources naturelles et encourager une consommation durable, renforcer la vitalité et l'attractivité de l'espace rural, ainsi qu'encourager l'innovation et l'esprit d'entreprise dans l'agriculture.

Le service gère et administre Evologia, pôle de développement du secteur primaire voué à la formation et à la sensibilisation à la terre et à la nature. Ses missions relèvent de la réinsertion des personnes en difficultés sur le plan social, de l'emploi et de la santé (AI) et de l'organisation de manifestations dans le domaine culturel (musique, théâtre, créations ornementales) et populaire qui concernent le secteur primaire et environnemental. De plus, il assure l'intendance complète du site d'Evologia à Cernier (entretien des bâtiments du site, entretien des viabilités, gestion des biens immobiliers) et la formation des apprentis.

7.2. Objectifs annuels

Les objectifs annuels sont présentés sous le chapitre 7.5. *Activités/Réalisations* du présent rapport. Les objectifs n'ayant pas été réalisés totalement y figurent également.

7.3. Ressources (personnel, finances)

Ressources humaines

Situation EPT		
Situation début 2017	Situation fin 2017	Différence +/-
32.5	32.15	0.35

L'effectif moyen du personnel était budgété à 32,15 EPT, mais suite à plusieurs départs à la retraite, certains postes n'ont pas été remplacés et le service a économisé quelque 183'000 francs.

Ressources financières

Comptes de fonctionnement : le niveau d'activités du service a été en adéquation avec les prévisions budgétaires. Globalement, le résultat est amélioré de 540'000 francs principalement en raison de charges salariales et de contrôles agricoles moindres, ainsi que de l'augmentation de revenus des locations et de la dissolution de provisions.

Comptes d'investissement : les dépenses du service s'élèvent à 3'382'012 francs, la diminution des dépenses de l'ordre de 260'000 francs s'explique par des compensations de crédits et des restrictions budgétaires dans les travaux d'améliorations foncières et de constructions rurales.

7.4. Événements principaux

Politique agricole fédérale

La mise en œuvre de la politique agricole fédérale PA 14-17 a mobilisé d'importantes ressources, au-delà de ce qui était prévu, afin de verser les contributions fédérales aux agriculteurs. Cette mise en œuvre a nécessité une réforme complète du système des paiements directs, une adaptation du système informatique et l'introduction du recensement des données des exploitations agricoles par Internet.

Le montant des subventions versées par la Confédération au canton de Neuchâtel au titre des paiements directs s'élève à 78,43 millions de francs en 2017.

Politique agricole cantonale

L'ensemble du territoire cantonal est couvert par les projets de qualité du paysage et les réseaux écologiques. L'application des mesures d'encouragement prévues par la législation fédérale pour la préservation, la promotion et le développement de paysages cultivés diversifiés (PA 14-17) est cofinancée par une participation cantonale et communale de 10 %. La part cantonale de ce nouveau cofinancement est compensée par la suppression des aides au logement et au tourisme rural.

La révision du PAC viticole (plan d'affectation cantonal de la zone viticole), qui a pour buts de maintenir une surface minimale d'environ 600 hectares de vignes et de coordonner l'objectif de protection du vignoble avec l'urbanisation et l'agriculture, a été poursuivie.

7.5. Activités / Réalisations

En 2017, les principaux objectifs du service ont été :

- la mise en œuvre des mesures de politique agricole fédérale 2014-2017, en particulier dans les domaines des paiements directs à l'agriculture, des améliorations structurelles agricoles, du droit foncier rural, ainsi que du bail à ferme agricole ;
- la participation aux réflexions relatives à la politique agricole 22+ dans le cadre de groupes de travail de l'OFAG ;
- la mise en œuvre, dans les limites du budget, des diverses mesures de soutien découlant de la politique agricole cantonale ;
- la poursuite de la réflexion du groupe de travail et du groupe de pilotage dans le cadre de la révision du plan d'affectation cantonal viticole ;
- la réorganisation du service de l'agriculture dans le cadre du programme d'assainissement des finances cantonales ;
- l'assainissement de l'ancien pressoir dans la perspective de l'installation de l'atelier de valorisation de la laine de l'Association Laines d'ici ;
- l'étude d'un projet de viabilisation du Mycorama.

Office des améliorations foncières

L'office est chargé de l'application de la législation en matière d'améliorations foncières, en particulier dans les domaines des remaniements parcellaires, des drainages, des chemins agricoles, des adductions d'eau et des amenées d'électricité. Il effectue également des travaux géométriques liés aux améliorations foncières, établit et met à jour le cadastre des drainages, apporte son soutien technique et administratif aux travaux des commissions d'experts et s'occupe de la gestion des domaines et terres agricoles de l'État.

L'assemblée des propriétaires du syndicat d'améliorations foncières de Bevaix-Cortailod a voté à l'unanimité la dissolution de ce syndicat, 21 ans après sa constitution. Les ouvrages ont été remis aux deux communes, avec charge à elles d'en assumer l'entretien, sur la base de règlements adoptés par leur Conseil général.

À La Côte-aux-Fées, l'année a été marquée par l'important travail de liquidation des réclamations suite à l'enquête sur les servitudes. Ces démarches ont permis d'aboutir à des accords et il ne devrait pas y avoir de recours. Le bilan environnemental des travaux a été présenté aux propriétaires, avec des impacts limités et un résultat d'ensemble très positif. Finalement, les propriétaires ont validé la clé de répartition des frais, ce qui permettra de définir leur participation en fonction des avantages qu'ils auront retirés des travaux du syndicat.

À Gorgier, des plantations d'arbres fruitiers ont encore été faites comme mesures de compensation du syndicat. Des propositions de clé de répartition des frais sont en cours d'élaboration.

À Engollon, notre office a pu avancer dans les opérations liées à l'épuration des servitudes. Pour les travaux de construction des chemins, il reste à finaliser la demande du revêtement en bitume de quelques chemins réalisés gravelés.

À Savagnier, après plusieurs années de travaux conséquents dans le terrain, l'année a été plus calme. Les travaux d'abornement et de mensuration officielle des nouvelles parcelles sont en cours.

À Fenin, Vilars et Saules, les travaux de construction des chemins et de réfections des drainages se sont terminés à la satisfaction des propriétaires et de notre office. Il restera à finaliser les mesures de compensation, soit la plantation de quelques haies arbustives.

Dans la Vallée de La Brévine, l'année a été clémente d'un point de vue agricole. Par contre, la commission d'experts a traité les nombreuses réclamations en lien avec le périmètre et la taxation des terres. Les démarches sont en cours pour préparer les cahiers des charges pour l'étude d'impact sur l'environnement et pour le projet technique (drainages, zones-tampon et chemins).

Dans les travaux de drainages, notre office a apporté son aide technique et administrative pour l'exécution de 28 dossiers, en majeure partie au Val-de-Ruz et dans l'Entre-deux-Lacs.

Dans le domaine des mesures individuelles bénéficiant d'une aide à titre d'améliorations structurelles, des réfections de chemins agricoles ont été soutenues à La Brévine, Les Verrières et Lignièrès, tout comme des adductions d'eau et une amenée d'électricité à des fermes isolées à La Côte-aux-Fées, au Val-de-Travers et aux Ponts-de-Martel.

Sur la base des travaux effectués cette année, les subventions suivantes ont été versées par la Confédération et le canton :

	Subventions fédérales [Fr.]	Subventions cantonales [Fr.]
Syndicats AF	490'000.-	700'000.-
Chemins	88'042.-	206'996.-
Divers (eau, électricité, etc.)	19'282.-	190'219.-
Total	597'324.-	1'097'215.-

Propriétés foncières agricoles de l'État : conformément aux attributions du service, l'office a assuré la gérance des entreprises et immeubles agricoles de l'État.

Durant l'exercice 2017, 335'593 fr. 75 de fermages ont été facturés.

Après déduction de divers frais, 10'070 francs ont été rétrocédés aux établissements et installations militaires de Colombier, 8'540 francs au service de la faune, des forêts et de la nature, 4'631 francs au service de l'économie, 39'860 fr. 45 au service des ponts et chaussées pour les routes cantonales et 6'304 fr. 95 pour la N5.

Dans le cadre du crédit budgétaire, l'entretien des entreprises et immeubles agricoles a été poursuivi dans la limite des moyens financiers à disposition, soit 27'000 francs.

La ferme de la « Maison des Bois », propriété de l'État de Neuchâtel, a été vendue au fermier pour un montant total de 230'000 francs.

Perspectives : les syndicats d'améliorations foncières de La Côte-aux-Fées, Gorgier, Engollon, Savagnier, La Côtière et du site marécageux de la Vallée de La Brévine continueront d'être soutenus ces prochaines années avec des contributions d'améliorations foncières, en fonction de l'avancement de leurs travaux.

Les crédits en cours pour les travaux d'améliorations foncières votés par le Grand Conseil permettent encore de soutenir diverses mesures, mais les demandes croissantes en matière de réfections de chemins agricoles et d'adduction d'eau devront être soutenues par de nouveaux crédits ces prochaines années.

Sur les hauteurs de La Chaux-de-Fonds, dans la région de La Sombaille, le projet d'extension du réseau d'alimentation en eau potable et eau de secours a obtenu son permis de construire. Les travaux devraient pouvoir se réaliser en 2018.

Au niveau des drainages, la commune de Val-de-Ruz souhaite trouver des solutions aux problèmes récurrents de drainage sur les territoires de Chézard-Saint-Martin et Cernier. Des études plus détaillées devront permettre de définir les travaux indispensables à réaliser.

Office de l'approvisionnement économique du pays (OCAE)

La Confédération, par l'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays (OFAE), définit annuellement de nouveaux objectifs à atteindre par les cantons, en matière de préparation de l'approvisionnement économique (AEP) en cas de crise, soit lorsque l'économie ne peut plus pourvoir, par ses propres moyens, à l'approvisionnement en biens essentiels pour la population et l'économie.

Lors de la conférence annuelle tenue à Berne, les chefs d'OCAE/EMCC ont été informés de la volonté de l'OFAE de réorganiser la coopération entre l'AEP/OFAE et les cantons.

L'ERNS 14 a montré que l'AEP devait encore améliorer sa collaboration avec les cantons. Dans son rapport final sur l'Exercice du Réseau national de sécurité 2014 (ERNS 14), le Conseil fédéral a donc retenu que la Confédération et les cantons devaient, de pair avec les milieux économiques, montrer quelles mesures étaient prévues pour garantir, lors d'une pénurie, l'approvisionnement électrique ou le ravitaillement en aliments et biens d'usage quotidien et comment on pouvait les améliorer. L'AEP veut donc intensifier sa coopération avec les cantons. L'élément nouveau, c'est que l'approvisionnement électrique, les TIC et la logistique ainsi que l'approvisionnement en produits thérapeutiques, en eau potable et en bois passeront au premier plan, au détriment des thèmes précédents (notamment le rationnement). L'organisation actuelle des OCAE doit donc être repensée et étoffée.

Les thèmes jusqu'ici phares (rationnement des carburants, gestion réglementée du mazout et rationnement alimentaire) seront relégués au second plan. En cas de besoin, les cantons recevront des mandats bien concrets.

Pour intensifier cette coopération, chaque canton devra instituer un délégué cantonal à l'approvisionnement économique du pays (DCAE). Pierre-Ivan Guyot, chef du service de l'agriculture, assume ce rôle dans l'attente de la réorganisation d'ORCCAN.

Commission foncière agricole

La commission foncière agricole est chargée principalement de l'application du droit foncier rural (LDFR) et de statuer sur les crédits d'investissements agricoles. Elle seconde également le service dans l'application de la législation sur le bail à ferme agricole.

Baux à ferme : 5 cas concernant des entreprises agricoles ont été soumis à examen, pour approbation et 3 décisions relatives à l'affermage par parcelles ont été rendues.

Droit foncier rural : la loi fédérale sur le droit foncier rural (LDFR du 4 octobre 1991), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1994, régit les restrictions de droit public dans les rapports juridiques concernant les entreprises et les immeubles agricoles.

La commission foncière agricole a rendu 98 décisions et encore examiné davantage de requêtes en matière de partage matériel des entreprises agricoles et de morcellement des immeubles agricoles (art. 58 et suivants LDFR), d'acquisition des entreprises et des immeubles agricoles

(art. 61 et suivants LDFR) et 82 attestations de charge maximale (mesures destinées à prévenir le surendettement, art. 73 et suivants LDFR). Elle a en outre rendu 4 décisions relatives à l'estimation de la valeur de rendement.

La mise en œuvre de l'ordonnance sur l'aménagement du territoire (OAT), du 28 juin 2000, a permis au service de l'aménagement du territoire et à la commission foncière agricole de rendre 26 décisions coordonnées sur des objets non affectés à l'agriculture qui sont situés en zone agricole. Il s'agissait pour l'essentiel de statuer sur la soustraction de ces objets du champ d'application de la LDFR par l'inscription d'une mention « immeuble non agricole » au registre foncier, après avoir constaté leur vocation non agricole.

Office de l'équipement agricole

L'office de l'équipement agricole est principalement actif pour les formalités de subventionnement des constructions rurales sur le plan cantonal et fédéral. Il conseille également les requérants en matière technique et économique. La gestion des crédits d'investissements et de l'aide aux exploitations paysannes est de la responsabilité de l'office. L'office examine également les demandes de prise en charge des intérêts par le fonds cantonal de l'aménagement du territoire pour l'acquisition de terres agricoles à des prix non spéculatifs. Il est également consulté pour la reconnaissance du besoin agricole pour toutes les constructions situées hors zone d'urbanisation, ainsi que les constructions agricoles sises encore dans celle-ci.

Constructions rurales : le nombre de dossiers ouverts s'élève à 46 (52 en 2016 et 95 à fin 2015). En 2017, l'office de l'équipement agricole a enregistré 10 nouvelles demandes d'aides financières.

Subventions allouées : l'office a présenté 12 dossiers de subventionnement sur le plan cantonal pour un montant de 2'150'970 francs de subventions pour 15'451'500 francs de travaux devisés. Cela a permis de transmettre l'ensemble de ces demandes de subventions au secteur Développement des exploitations de l'Office fédéral de l'agriculture, pour un montant total de 2'258'600 francs.

Subventions versées : il a été versé un montant total de 2'284'797 francs de subventions cantonales pour 23 ruraux, 3 fromageries et 1 ferme de colonisation.

En outre, l'office a été appelé par le service de l'aménagement du territoire à examiner 107 dossiers de demandes de permis de construire pour des constructions rurales et des bâtiments non agricoles situés en zone agricole.

Crédits d'investissement : cette année, 52 demandes de crédits d'investissement ont été enregistrées.

Crédits alloués : sur 47 dossiers examinés durant l'année pour des demandes enregistrées entre 2015 et 2017, 39 crédits ont été accordés à des personnes physiques et 8 à des personnes morales, pour un montant total de 10'562'800 francs.

Crédits versés : 35 crédits d'investissement ont été versés à des personnes physiques et 6 à des personnes morales pour un montant total de 9'663'800 francs. Le montant des versements au titre des comptes courants s'élève à 2'783'898 fr. 95, pour 5 crédits de construction.

25 bénéficiaires n'ont pas remboursé leurs prêts dans les délais contractuels, soit 3 de moins qu'en 2016. Des arrangements ont été négociés de cas en cas et les montants dus seront, si nécessaire, remboursés par l'intermédiaire de l'office du recouvrement de l'État.

La Confédération a versé 6,4 millions de francs de fonds nouveaux en faveur des crédits d'investissement. Le montant total des avances de la Confédération s'élève à environ 83,47 millions de francs.

Aide aux exploitations paysannes : durant l'exercice 2017, aucune demande d'aide aux exploitations paysannes n'a été enregistrée, ni allouée.

Aides versées : cette année, une seule aide financière qui avait été accordée par la commission foncière agricole en 2016 a été versée pour un montant de 65'000 francs.

8 bénéficiaires n'ont pas remboursé leurs prêts dans les délais contractuels, soit 2 de moins qu'en 2016. Des arrangements ont été négociés de cas en cas et les montants dus seront, si nécessaire, remboursés par l'intermédiaire de l'office du recouvrement de l'État.

Le montant total des avances de la Confédération s'élève à 3,95 millions de francs, incluant une part cantonale d'environ 1,28 million de francs.

Prise en charge d'intérêts par le fonds cantonal pour l'aménagement du territoire : selon l'article 41 lettre b de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LCAT), le fonds cantonal d'aménagement du territoire participe à la prise en charge d'intérêts de fonds empruntés par des exploitants pour l'achat de terres agricoles à des prix non spéculatifs, mais au maximum à 50 % de l'investissement total.

Le fonds est géré par le service cantonal de l'aménagement du territoire, sauf en ce qui concerne la prise en charge d'intérêts qui est de la compétence du service de l'agriculture.

En 2017, 8 demandes de prise en charge des intérêts ont été enregistrées. 9 demandes enregistrées en 2016 et 2017 ont fait l'objet d'un arrêté du Conseil d'État. Les intérêts sur un montant total de 854'500 francs seront pris en charge pour des prêts variant d'une durée de 10 à 15 ans. Cette aide a permis d'acquérir 77,25 hectares de terres agricoles.

Le montant total des intérêts payés par le fonds en 2017 s'élève à 107'279 fr. 65 et les amortissements se sont élevés à 671'140 francs. À fin 2017, 81 prêts d'un montant total de 5'087'297 francs bénéficient de cette mesure.

Office des paiements directs

L'office des paiements directs est chargé de l'octroi des paiements directs, des contributions d'estivage, des contributions à la culture des champs et des contributions pour la promotion de la biodiversité et la protection de la nature, en application de différentes ordonnances fédérales.

Il tient le secrétariat de la commission de reconnaissance des exploitations agricoles, le registre des exploitations agricoles et assure la coordination cantonale pour la banque de données sur les détenteurs et le trafic des animaux (BDTA).

En plus, il octroie les contributions au marché surveillé du bétail de boucherie et à des activités et manifestations d'élevage bovin, ovin, caprin et chevalin.

Activités marquantes en 2017 :

- Réalisation du projet GéoACORDA : toutes les parcelles culturales agricoles ont été recensées géographiquement (dessinées sur un guichet cartographique) dans le cadre du recensement des données agricoles liées aux paiements directs. En même temps, l'épuration de la surface agricole utile (SAU) des pâturages boisés a été actualisée à l'aide des modèles numériques de surface et de terrain basés sur les nouveaux vols LIDAR (relevés laser) de 2016. Ce projet ambitieux a pu être mené à bien grâce à l'étroite collaboration avec le service de la géomatique et du registre foncier (SGRF) et avec la chambre d'agriculture et de viticulture (CNAV) ainsi qu'avec les mandataires AGRIDEA et Camp-to-Camp, qui ont développé l'application informatique.
- Finalisation de l'élaboration des plans d'exploitation des estivages (en collaboration avec la CNAV). Dorénavant, toutes les 156 exploitations d'estivage sont cartographiées et leur conditions d'exploitation définies (charge en bétail, surfaces non fertilisables, surfaces à qualité écologique, autorisations de fumure, éléments à protéger).

Paiements directs 2017 : dans le tableau ci-dessous figurent les montants versés pour les différents types de contributions.

Type de contribution (programmes volontaires : V)	Nombre de bénéficiaires	Montant (en francs)
Contributions au paysage cultivé :		13'281'020.-
• Maintien d'un paysage ouvert	614	7'693'599.-
• Surfaces en pente	485	1'297'092.-
• Surfaces viticoles en pente	57	167'385.-
• Contributions de mise à l'alpage	321	1'793'057.-
• Contributions d'estivage	156	2'329'887.-
Contributions à la sécurité de l'approvisionnement :		34'672'448.-
• Contribution de base	708	24'792'443.-
• Production dans des conditions difficiles	606	8'003'005.-
• Terres ouvertes et cultures pérennes	310	1'877'000.-
Contributions à la biodiversité :		8'502'884.-
• Surfaces de promotion de la biodiversité, qualité I et II (V)	ND	5'214'529.-
• Réseaux écologiques (V)	629	3'157'540.-
• Surfaces riches en espèces en région d'estivage (V)	130	130'815.-
Contributions aux systèmes de production (V) :		12'954'699.-
• Agriculture biologique (V)	80	918'812.-
• Culture extensive de grandes cultures (V)	216	988'148.-
• Production de lait et de viande basée sur les herbages (V)	550	4'581'554.-
• SST : Systèmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux (V)	412	1'640'912.-
• SRPA : Sorties régulières en plein air (V)	595	4'825'273.-
Contributions à la qualité du paysage (V)	729	4'572'470.-
Contributions à l'utilisation efficiente des ressources (V) :		540'859.-
• Techniques d'épandage diminuant les émissions polluantes (V)	147	204'136.-
• Techniques culturales préservant le sol (V)	119	336'723.-
• Techniques précises d'application de produits phytosanitaires (V)	0	0.-
Contributions à la transition	ND	3'279'622.-
Contribution à des cultures particulières (oléagineux, betteraves...)	ND	627'708.-
Total contributions 2017	717 (*)	78'431'710.-
Total contributions 2016	726 (*)	78'524'945.-

ND : non disponible

(*) Nombre de bénéficiaires sans les exploitations d'estivage

Par rapport à 2016, le total des contributions est resté constant. La légère progression des programmes volontaires, dont le potentiel est désormais presque épuisé, a été compensée par la diminution de la contribution de transition.

La gestion des programmes volontaires engendre toujours une importante charge de travail administratif pour l'OPDI. Les simplifications administratives promises par la Confédération se sont avérées négligeables, notamment vu les nouveaux programmes volontaires de réduction de produits phytosanitaires et d'émissions d'azote.

Pour les contributions aux réseaux écologiques et à la qualité du paysage, la Confédération exige une participation cantonale de 10 %, ce qui a représenté une charge de respectivement 315'118 et 457'247 francs. Le 40 % de la participation cantonale à la contribution à la qualité du paysage, à savoir quelque 183'000 francs, a été facturé aux communes, en fonction du domicile fiscal des bénéficiaires, conformément au report des charges décidé par le Grand Conseil.

Le nombre d'exploitations et de communautés d'exploitations bénéficiant des paiements directs continue à diminuer, avec neuf unités de moins par rapport à 2016.

Les 80 exploitations en culture biologique, en augmentation de six unités, représentent désormais plus de 11 % de toutes les exploitations.

Contributions cantonales en faveur de l'élevage de bétail de rente : le marché de bétail de boucherie des Ponts-de-Martel fait partie d'un réseau de marchés surveillés en Suisse qui contribuent à la régulation du marché du gros bétail de boucherie et à la transparence des prix. En plus, ce marché joue un rôle important pour favoriser l'économie locale, notamment en synergie avec l'abattoir régional tout proche. La fréquentation du marché a été réjouissante en 2017 avec 3'546 animaux commercialisés (en hausse de 21), en moyenne de 147 par marché. Au total, 3'148 bêtes ont donné droit à des primes, dont 178 commercialisées sur le marché limitrophe de Provence (VD).

Commission de reconnaissance des formes d'exploitation agricole : en application de l'ordonnance fédérale sur la terminologie agricole et la reconnaissance des formes d'exploitation agricole (OTerm), du 7 décembre 1998, la commission de reconnaissance est chargée de la reconnaissance des exploitations ou des communautés d'exploitations. Elle s'est réunie à trois reprises et de nombreuses visites d'exploitation ont été effectuées pour vérifier les conditions sur place. La reconnaissance est une condition pour l'obtention des paiements directs et d'aides fédérales et cantonales.

CASEi

CASEi, qui assure la consultation dans la branche laitière et fromagère, est une structure sans personnalité juridique mise en place conjointement par les cantons de Berne, Fribourg et Neuchâtel. Son rayon d'activités s'étend aussi aux cantons du Jura et de Soleure. Le siège est à Grangeneuve (FR), avec des antennes régionales à Zollikofen (BE) et au service de l'agriculture, à Cernier.

Toutes les fromageries artisanales neuchâteloises (16) sont sous contrat avec CASEi, alors que globalement, 90 % des établissements du rayon d'activités sont sous contrat.

En 2017, les conseils en faveur des entreprises neuchâteloises ont porté en particulier sur :

- le changement de fromager aux Jordans et à La Brévine ;
- le projet de nouvelle fromagerie de La Sagne ;
- le suivi de la nouvelle fromagerie de La Brévine et Bémont ;
- la consolidation du nouveau système de paiement du lait à la qualité de l'Interprofession du Gruyère appliqué dès le 1^{er} janvier 2015.

Les prestations fournies correspondent aux attentes de la branche, si bien que la qualité de fabrication du Gruyère est à nouveau restée très élevée, grâce notamment aux appuis et conseils prodigués par les consultants de l'institution lors d'une centaine de visites.

M. Cédric Fragnières a donné sa démission pour la fin de l'année et a été remplacé par M. Alain Fazan.

Office phytosanitaire

La protection des végétaux, son organisation et notamment la lutte contre les organismes nuisibles, incombent à l'office. La surveillance de l'état sanitaire des végétaux résulte d'une étroite collaboration avec le service fédéral phytosanitaire et les stations de recherches agronomiques (Agroscope).

Prestations écologiques requises (PER) des exploitations agricoles : les autorisations individuelles délivrées pour le traitement des plantes s'élèvent à 23 et englobent 105,56 ha. Elles concernent des applications herbicides et insecticides (respectivement 75 et 21 % des surfaces).

Bulletins d'avertissements, visites de cultures et conseils : les bulletins d'avertissements pour les grandes cultures et prairies informent les exploitants de l'évolution des cultures et des mesures culturales ou des traitements à entreprendre pour combattre de manière optimale les maladies et ravageurs. Des séances d'information, des visites de cultures et d'essais et de nombreux conseils aux demandes téléphoniques complètent ces recommandations. Notons que 33 avertissements par SMS ont été envoyés à une centaine de personnes. L'office a participé à une vingtaine de conférences téléphoniques tenues par les services phytosanitaires romands pour la rédaction de la

rubrique "actualités en production végétale" de l'hebdomadaire Agri. Il participe aussi à la rédaction d'articles divers et des fiches techniques grandes cultures d'AGRIDEA (vulgarisation agricole).

Campagnol terrestre : la forte augmentation des populations annoncée se confirme. Dès les pluies d'automne, les dégâts deviennent bien visibles. Plus de la moitié des prairies permanentes sont moyennement à très fortement touchées.

Organismes à déclaration et lutte obligatoire (en lien avec Agroscope) : **Feu bactérien** : après une absence en 2016 et 24 foyers éradiqués en 2015, 4 nouveaux foyers ont été découverts et détruits en 2017. Une nouvelle page Internet et un article de presse ont permis à sensibiliser la population. **Ambrosie** : trois anciens foyers et un nouveau ont été détruits. **Diabrotica** : pas d'insectes piégés dans la 14^{ème} année de surveillance. **Souchet comestible** : le seul foyer en grandes cultures diminue régulièrement. **Nématode doré** : absence dans les échantillons de terre.

Station viticole cantonale et encavage de l'État

L'activité principale de la station viticole cantonale demeure le soutien technique à la branche viti-vinicole neuchâteloise. Elle assure également la surveillance phytosanitaire du vignoble, la rédaction de bulletins d'information tout au long de la saison, l'organisation de séances de vulgarisation, les conseils personnalisés, mais aussi la réalisation d'analyses œnologiques. Elle assure également la vulgarisation viti-vinicole dans les vignobles fribourgeois du Vully et de Cheyres.

Développement de la vigne, climat et bilan phytosanitaire : l'année 2017 a surtout été marquée par un fort déficit en eau et cela, dès le mois de janvier. Ce manque d'eau, couplé à des températures relativement hautes (1°C de plus sur la température moyenne annuelle) resteront les principaux facteurs expliquant des rendements aussi faibles.

Le vignoble neuchâtelois a lui aussi subi les caprices de dame nature durant la nuit du 19 au 20 avril durant laquelle les températures ont chuté en dessous de zéro au petit matin. Des gelées ont été constatées un peu partout à travers le vignoble (-0,2°C à Neuchâtel). Les dégâts ont été plus importants dans l'Est du canton, avec des parcelles gelées à près de 100%, mais ponctuellement des parcelles ont été également fortement impactées dans d'autres secteurs du vignoble. Selon les données collectées, on estime que 10% du vignoble a été touché (environ 60 hectares) avec une perte de récolte supérieure à 50% sur une trentaine d'hectares.

Le climat doux des mois de février, mars et début avril a hâté le développement de la vigne avec les conséquences que l'on connaît. Le stade F (grappes visibles) avec trois ou quatre feuilles étalées était en effet observé au moment du gel du 20 avril sur les parcelles les plus précoces. Les parcelles les plus fortement touchées ont mis en général deux à trois semaines avant de repartir en végétation. Le reste du vignoble qui avait été épargné s'est quant à lui développé sans encombre pour mener la vigne à une floraison elle aussi précoce. D'importantes différences de développement étaient alors visibles d'une parcelle à l'autre. Ces différences se sont quelque peu atténuées par la suite, mais pour les parcelles partiellement touchées sur lesquelles des grappes de seconde génération s'étaient développées, de grosses différences de maturité ont été constatées à la vendange. La récolte a pu se faire dans d'excellentes conditions, sous un climat doux et sec.

Évolution des surfaces : la surface plantée du vignoble neuchâtelois a légèrement diminué cette année avec quelque 605,9 hectares. Cette baisse est due à l'augmentation des surfaces en jachère. Les cépages rouges représentent 61,4% de la surface totale. Le Pinot noir augmente très légèrement pour arriver à 332 hectares alors que le Chasselas continue à diminuer pour atteindre désormais les 164 hectares (-4 hectares depuis 2016). La surface des cépages hors AOC augmente sensiblement avec presque 25 hectares.

Vendanges et rendement financier : les vendanges ont débuté aux environs du 18 septembre soit avec près de 3 semaines d'avance par rapport à 2016. Le rendement moyen, tous cépages confondus, arrive péniblement à 593 grammes/m² (151g/m² de moins qu'en 2016). Si la vendange 2017 a été d'excellente qualité, les aléas climatiques ont fortement péjorés la quantité. Ainsi, le Chasselas arrive péniblement à 728 g/m² alors que le Pinot noir ne franchi même pas la barre des 600 g/m². Il s'agit de la plus petite récolte depuis 2013 et il faut remonter à 1997 pour retrouver un résultat aussi médiocre.

Avec 16,3 millions de francs, soit 2 fr. 69 par m², le rendement brut du millésime 2017 est le plus bas depuis l'année de la grêle et se situe nettement sous la moyenne décennale (2 fr. 80). Les coûts de production restent stables avec une moyenne de 3 fr. 19 par m².

Evologia

Evologia a été rattaché au SAGR depuis 2013. Durant ces cinq années, divers projets ont été mis en place. Une nouvelle évaluation sur l'état des lieux devra être soumise au Conseil d'État dans le courant de l'année 2018.

Programmation culturelle : elle concernait essentiellement la réalisation des Jardins extraordinaires et la consolidation de l'estivage, sans oublier Fête La Terre qui a accueilli le monde de la sylviculture au sens large. Le Mycorama et ses alentours ont accueilli une exposition itinérante sur le monde des dinosaures. Trente mille personnes ont foulé le site durant les cinq mois de l'exposition. Le Festival Poésie en Arrosoir début juillet et les Jardins Musicaux fin août ont marqué également la saison estivale. La Grange aux Concerts a accueilli tout au long de l'année plusieurs représentations théâtrales, remises de diplômes et concerts, avec entre autre la 2^{ème} édition d'Evolvo'Jazz fin novembre. Toutes ces manifestations ne pourraient voir le jour sans un large soutien logistique d'Evologia et de ses collaborateurs.

Bâtiments et infrastructures : Evologia est responsable de l'entretien de la plupart des bâtiments situés sur son territoire, des routes, chemins et accès et des espaces verts, ainsi que de l'exploitation du restaurant et des capacités d'hébergement. Un investissement a été consenti en 2017 pour l'assainissement de l'ancien pressoir. En effet, l'Association Laines d'Ici a créé un centre de compétence romand dans la filière de la laine de mouton indigène. Cette association a aussi bénéficié d'un large soutien financier de l'Office fédéral de l'agriculture. Le SBAT a été associé à ces travaux et des rencontres régulières ont lieu pour le suivi des différents chantiers.

Le développement du tourisme et des séminaires au vert nécessite qu'Evologia puisse offrir quelques chambres d'hôtes en plus des dortoirs, ainsi qu'un restaurant répondant aux critères fonctionnels et architecturaux d'aujourd'hui.

Accueil et restaurant : l'accueil et le restaurant d'Evologia ont été ouverts tous les jours de l'année, excepté quelques jours durant les fêtes de fin d'année.

Intendance : l'intendance est assurée jour et nuit, tous les jours de l'année, pour entretenir les voies routières d'Evologia, y compris le déneigement et pour remédier aux multiples pannes techniques qui affectent un patrimoine immobilier souffrant d'une technique vieillissante.

Réinsertion sociale et professionnelle : 135 personnes ont été placées en 2017 dans le cadre du Programme Spécifique d'Emplois Temporaires. En moyenne, 50 personnes travaillent chaque jour dans les ateliers d'Evologia, confrontées à des exigences professionnelles aussi proches que possibles de celles des entreprises dans lesquelles elles aspirent à retrouver un emploi. 20 personnes (15 %) ont rejoint durant leur placement le marché du travail. Ce taux du retour à l'emploi est réjouissant et ne demande qu'à être consolidé. Aussi, un suivi personnalisé a été mis en place pour chaque personne. En outre des cours de français et de mathématique en relation avec la future activité professionnelle sont dispensés in situ. Evologia a obtenu en fin d'année et pour la troisième fois (cycle de trois ans) la certification EduQua. Cette certification court jusqu'en 2019, date à laquelle la certification ISO 9001 devra être mise en place. La certification ISO 9001 est plus en relation avec les activités de réinsertion d'Evologia.

Le partenariat avec l'office de l'assurance invalidité du canton de Neuchâtel (OAI-NE) a permis un atelier de trois personnes. Par ailleurs, une présentation de notre offre a été faite à l'ensemble des conseillers en insertion de l'OAI-NE. La collaboration avec l'École obligatoire de la Ville de La Chaux-de-Fonds dans le cadre du projet OASIS+ s'est poursuivie.

Perspectives : au vu de la diminution (- 6) du nombre de places pour l'année 2018 octroyées par le service de l'emploi et les incertitudes régnautes dans le domaine de la réinsertion, Evologia cherchera à consolider de nouveaux partenariats.

7.6. Perspectives

- Mise en œuvre de la politique agricole 18+, dans la ligne de PA 14-17 (selon axes principaux : sécurité d'approvisionnement, biodiversité, qualité du paysage et systèmes de production).
- Soutien aux structures et infrastructures (maintien des surfaces agricoles utiles et des surfaces d'assolement, soutien structurel dans les domaines des constructions rurales et des améliorations foncières) dans la perspective de promotion d'une agriculture de type familial.
- Intégration des productions agricoles dans des filières interprofessionnelles, afin d'assurer une meilleure stabilité du revenu agricole et de favoriser la création de valeur ajoutée par la transformation des produits agricoles.
- Gestion et valorisation de la Grange aux Concerts avec la participation de la commune de Val-de-Ruz et de l'Opéra décentralisé Neuchâtel.
- Développement du programme de réinsertion AI et du semestre de motivation pour adultes (SEMO) dans le cadre de la réinsertion.
- Assainissement, gestion et valorisation du Mycorama.
- Poursuite de la gestion du service par enveloppe et mandat (GEM-light)

8. SERVICE DE LA CONSOMMATION ET DES AFFAIRES VÉTÉRINAIRES

8.1. Missions

Le service est chargé des missions suivantes :

- **Protection des consommateurs contre les risques pour leur santé et contre la tromperie.** Cette tâche implique une surveillance de la production, de la transformation et de la distribution des denrées alimentaires (y compris l'eau potable) et objets usuels, par des inspections d'entreprises et des analyses des produits. Le contrôle de la qualité des eaux de baignade (piscines et plages) est assuré par des campagnes régulières d'analyses. Le contrôle des poids et mesures et des indications de quantité et de prix permet d'assurer la loyauté des transactions commerciales.
- **Protection des animaux, de leur bien-être et de leur santé.** En prévenant et en combattant au besoin leurs principales maladies mais aussi en leur assurant les conditions de vie les plus adaptées, le service contribue à l'amélioration de la santé, du bien-être et de la qualité de vie des animaux qui nous côtoient. Le contrôle des activités des vétérinaires et du marché des médicaments vétérinaires implique une surveillance régulière de la traçabilité et de l'emploi des substances thérapeutiques.
- **Protection des entreprises contre la concurrence déloyale.** Par la surveillance qu'il exerce sur le respect de leurs obligations par les entreprises du secteur des denrées alimentaires et objets usuels ainsi que par celles qui sont soumises à autorisation selon la législation sur la police du commerce, le service pourvoit à la loyauté de la concurrence.
- **Perception des redevances dans le domaine commercial.** Diverses activités sont soumises à autorisation et redevance en vertu des législations sur la police du commerce. Le service délivre les autorisations et collecte les redevances.
- **Protection de la population contre les chiens dangereux.** La police des chiens permet d'assurer la sécurité publique par l'information, la prévention et, au besoin, la prise de mesures de protection adéquates visant à minimiser les risques liés aux chiens dangereux.

8.2. Objectifs annuels

Les objectifs opérationnels suivants ont été définis par la direction du service pour 2017 :

- Mettre en œuvre la nouvelle législation sur les denrées alimentaires.
- Finaliser la mise en œuvre de la législation sur la police du commerce.
- Revitaliser la qualité.
- Mieux travailler de manière interdisciplinaire.

8.3. Ressources (personnel, finances)

Ressources humaines

Situation EPT		
Situation début 2017	Situation fin 2017	Différence +/-
35.94	36.74	+0.8
Création de fonctions : contrat à durée déterminée de contrôleur des denrées alimentaires		
Engagement de cadres		
Chef domaine (nom, prénom)	Description	
Pernet Laurent	Chef de la section des vérifications métrologiques	

La différence positive entre le début et la fin de l'année s'explique par le fait qu'il s'agit des EPT réels au 1.1.17 et au 31.12.17. Les effectifs inscrits au budget 2017 sont de 36.59.

Ressources financières

La comptabilité financière 2017 montre les résultats suivants :

SCAV	Charges/Revenus(-)	Réel 2017	Budget 2017	Ecart
30	Charges de personnel	4'493'777	4'579'889	-86'112
31	Biens, services et marchandises	2'396'738	2'319'900	+76'838
	Autres charges	1'919'341	1'690'286	+229'054
	Revenus	-11'050'175	-10'829'500	-220'675
	Résultat	-2'240'318	-2'239'423	-895

8.4. Événements principaux

L'exercice 2017 a été marqué par les événements principaux suivants :

- Préparation du service à l'entrée en fonction de SIGE.
- Obtention du diplôme fédéral de contrôleur des denrées alimentaires par deux contrôleurs et un inspecteur.
- Introduction le 1^{er} mai de la nouvelle loi fédérale sur les denrées alimentaires et les objets usuels et mise en place des modifications requises.
- Incendie du centre collecteur de sous-produits animaux de Montmollin.
- Poursuite de la mise en conformité des établissements publics à la nouvelle législation.
- Mise à jour complète de la réglementation sur la police du commerce.

8.5. Activités / Réalisations

Les activités du service sont réparties dans 10 groupes de prestations pour lesquels le nombre d'heures consacrées est présenté dans le tableau suivant.

Groupe de prestations	Heures de travail		Part	
	2017	2016	2017	2016
Sécurité alimentaire	22'845.25	21'864	45%	43%
inspections	10'889.25	9'400		
analyses officielles	9'148.75	10'325		
prestations autres ou mixtes	2'807.25	2'139		
Santé animale	6'057.75	5'648	12%	11%
analyses	974.25	1'118		
élimination de sous-produits	2'965.25	2'428		
surveillance et interventions	1'609.00	1'816		
prestations autres ou mixtes	395.75	269		
Protection des animaux	3'117.00	3'336	6%	7%
autorisations	264.50	240		
inspections	2'507.00	2'847		
animaux trouvés	48.50	46		
prestations autres ou mixtes	297.00	202		
Métrologie	2'973.50	2'692	6%	5%
vérification des instruments	2'152.75	2'227		
surveillance du marché	135.50	89		
contrôles statistiques	45.00	59		
prestations autres ou mixtes	640.25	317		
Police des chiens	2'031.75	2'661	4%	5%
gestion des morsures	500.00	589		
prévention	1'531.75	2'072		
Eaux de baignade	1'154.50	1'097	2%	2%
contrôle des piscines	1'067.25	966		
contrôle des plages	87.25	131		
Affaires vétérinaires	192.75	20	0%	0%
surveillance médicaments	18.50	7		
professions de santé animale	174.25	13		
Prestations vétérinaires mixtes	1'234.25	1'276	2%	2%
contrôles vétérinaires officiels	801.00	439		
prestations autres ou mixtes	433.25	837		
Mandats pour tiers	5'497.00	4'341	11%	8%
analyses denrées et objets	1'194.00	581		
analyses de santé animale	3'528.25	3'427		
mandats divers	774.75	332		
Police du commerce	5'647.50	8'946	11%	17%
autorisations et annonces	2'857.00	4'953		
inspections	-	553		
gestion des redevances	1'092.00	820		
prestations autres ou mixtes	1'698.50	2'620		
Non affectable	9'033.25	10'830		
TOTAL	59'784.50	62'711		

Sécurité alimentaire

Inspections

Les entreprises qui traitent des denrées alimentaires et objets usuels sont contrôlées selon un rythme déterminé en fonction des risques. Sur 746 inspections (711 en 2016), 72 ont révélé des infractions. Lorsque la marchandise est avariée ou a dépassé la date limite de consommation, elle est éliminée immédiatement. Ce fut le cas à 38 reprises, pour 279,289 kg de marchandises. De plus, 549 bijoux fantaisies testés positifs au nickel ont été séquestrés et 14 objets usuels (poêles en téflon avec revêtement fortement dégradé) ont été éliminés.

Le service a poursuivi sa collaboration avec l'organe communal de conduite de la Fête des vendanges. Il a été convenu de signaler à la direction de la fête les stands présentant des risques pour les consommateurs ; un contrat stipulant que les responsables des stands renonçaient à la confidentialité des contrôles a été établi par le comité de la fête. Deux stands ont été immédiatement fermés le vendredi soir, vu leur manque d'hygiène. La conformité des bijoux a été testée pour la première fois par une équipe regroupant le laboratoire et l'inspection.

Huit interdictions temporaires de livrer le lait ont été prononcées, dont 2 en raison de la présence de résidus d'antibiotiques dans le lait, 5 en raison de teneurs en cellules trop élevées et 1 en raison de teneur trop élevée en germes.

L'inspecteur cantonal des eaux a eu des contacts avec tous les distributeurs au cours d'une centaine de visites et a, au besoin, dicté les mesures d'améliorations nécessaires. Il a effectué trois interventions sur place suite à des pollutions microbiologiques mineures. Un déversement accidentel d'eau mixte dans un verger a nécessité la mise hors service des sources. Des mesures ont été prises pour éviter la contamination d'un réseau par des cyanobactéries et un autre réseau a dû subir une désinfection totale suite à un problème de goût terreux. En règle générale, la qualité de l'eau distribuée est conforme aux exigences légales et des mesures sont prises en collaboration avec le distributeur lors de contaminations ou de non conformités révélées par l'autocontrôle.

Analyses officielles

La collaboration intercantonale romande a permis d'organiser 23 campagnes d'analyses. Dans ce cadre, le service a prélevé 341 échantillons dont il en a analysé 264. S'y ajoutent 437 échantillons prélevés dans les autres cantons et analysés par le service.

Les campagnes organisées par le service se résument ainsi :

- Allergènes dans les cosmétiques provenant de petits producteurs : sur 80 échantillons, 17 (21%) ne répondaient pas aux exigences légales.
- Furocoumarines dans les produits de soin de la peau et les produits solaires : 41 échantillons ont été analysés, dont 3 (7%) étaient non conformes.
- Thuyones (alpha et beta) dans les absinthes et % volume d'alcool : sur 35 échantillons, 10 (28%) n'étaient pas conformes, avec une teneur en alcool imprécise pour 6 échantillons et une teneur en thuyones supérieure à 35 mg/kg pour 4 échantillons.
- Différenciation entre poissons congelés et non congelés : la modification de l'activité de l'enzyme mitochondriale HADH est comparée entre poissons frais et congelés. Les 24 échantillons analysés étaient conformes.
- Méthylisothiazolinone (MIT) et méthylchloroisothiazolinone (MCIT) dans les savons, gels et shampoings liquides : 125 échantillons ont été analysés, dont 6 (4%) étaient non conformes.
- Pourcent d'alcool dans les bières artisanales et étiquetage : sur 42 échantillons prélevés, 23 (55%) n'étaient pas conformes.
- Identification d'espèces dans les préparations de poissons: sur 34 échantillons, 2 (6%) étaient non conformes.
- Identification des espèces de gibier : sur 19 échantillons, 2 (11%) étaient non conformes. De la dinde a été retrouvée dans une terrine de chevreuil et du lièvre dans une terrine de faisan.

- Espèces animales dans la charcuterie crue et échaudée. Cette campagne réalisée pour le canton du Jura a permis d'analyser 63 échantillons dont 7 (11%) présentaient des ingrédients non déclarés, notamment de la dinde dans des chipolatas de veau, du bœuf et du cerf dans une saucisse sèche de cheval et du canard musqué dans du chorizo.
- Authenticité des espèces dans les produits à base de lait de chèvre, brebis et bufflonne : sur 61 échantillons, 6 (10%) étaient non conformes. Dans 4 échantillons de produits à base de lait de bufflonne, du lait de vache a été détecté. Dans un yogourt à base de lait de brebis, du lait de vache a été trouvé. Du lait de chèvre a été détecté dans un sérac de brebis.
- Espèces animales dans les kebabs : dans 101 échantillons analysés, 14 (14%) présentaient des ingrédients non déclarés.
- Listeria et Salmonelles dans les produits de Noël (saumon fumé, foie gras, terrines) : sur 33 échantillons, tous étaient conformes.

Pour les échantillons prélevés dans le canton de Neuchâtel et analysés par les autres laboratoires du réseau, les résultats sont les suivants :

- Insecticides dans le miel : l'utilisation d'amitrazé est interdite en Suisse. Les 11 échantillons analysés étaient tous conformes.
- Patuline dans les jus de pommes et de poires artisanaux ainsi que les cidres : les 10 échantillons analysés étaient tous conformes.
- Cadmium dans la viande de cheval et de mouton : les 4 échantillons analysés étaient tous conformes.
- Principes actifs réglementés dans les produits « détox » : certains principes actifs interdits se retrouvent dans les ingrédients, tels que des denrées alimentaires sous forme de pilules, gélules, infusions, gels ou autre. Les 10 échantillons analysés étaient tous conformes.
- Huiles d'olive extra-vierge : sur 15 échantillons prélevés, 2 (13%) n'étaient pas conformes en raison d'un degré d'acidité trop élevé et d'un étiquetage non conforme.
- Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAPs) et métaux lourds dans les encres de tatouage : sur 15 échantillons prélevés, 10 (67%) doivent encore faire l'objet d'une évaluation toxicologique par rapport aux teneurs élevées et de la nature du baryum utilisé.
- Pesticides dans les cerises : les 7 échantillons prélevés étaient conformes.
- Médicaments vétérinaires dans les œufs : les 5 échantillons prélevés étaient conformes.
- Présence de mycotoxines et de colorants dans les épices : sur 22 échantillons analysés, 5 (23%) étaient non conformes.
- PCBs, dioxine et furane dans les œufs : les 5 échantillons prélevés étaient conformes.
- Colorants artificiels dans les confiseries, pâtisseries, pâtes à sucre et glaçages : les colorants E120, E104, E110 et E124 posent souvent problème. Sur 14 échantillons analysés, 4 (29%) étaient non conformes.
- Allergènes dans les vins : sur 15 échantillons prélevés, il n'a pas été détecté de non-conformité par rapport à la teneur et la déclaration en ovalbumine et caséine. Par contre, 2 échantillons (13%) étaient non conformes par rapport à la teneur en alcool déclaré.
- Sucrage des vins après fermentation : les 15 échantillons de vins prélevés dans le canton n'ont pas révélé d'ajout de moût concentré rectifié ou de saccharose après fermentation.

Le service a également organisé des campagnes avec des prélèvements exclusivement sur le territoire du canton de Neuchâtel (campagnes internes) :

- Aflatoxines dans les épices : sur 31 échantillons analysés, 1 (3%) était non conforme.
- Hydrocarbures halogénés (HHV) et non halogénés (HNHV) dans l'eau potable : les 13 échantillons analysés étaient conformes.

- Carbamate d'éthyle (uréthane) dans les spiritueux à fruits à noyaux : les 28 échantillons analysés étaient conformes.
- Analyse de métaux dans les bijoux fantaisie : deux campagnes d'analyses ont été menées lors de la Fête des vendanges et de « Festi'neuch » pour apprécier sur le terrain si la mise en vente de bijoux fantaisie respectait les exigences concernant la teneur en cadmium et plomb ainsi que la teneur et la migration du nickel pouvant induire des allergies au contact de la peau. 5 bagues, 2 chaînes, 354 boucles d'oreilles et 174 fermoirs de boucles d'oreilles ont été séquestrés en raison de non-conformité par rapport à la présence et à la migration de nickel.
- Fraction polaire des huiles de friture : tout au long de l'année, des huiles de friture suspectes par rapport aux mesures effectuées sur place par les inspecteurs sont amenées au laboratoire pour analyse officielle. Sur 13 échantillons analysés, 8 (62%) étaient non conformes.
- Toxines marines dans les moules : les 16 échantillons de moules prélevés étaient tous conformes, avec absence de toxines diarrhéiques (DSP).

Le service a aussi participé aux campagnes nationales suivantes :

- Résidus d'insecticides dans le miel : les 4 échantillons de miel prélevés étaient conformes.
- Authenticité des abricots valaisans : les 2 échantillons prélevés étaient conformes.

Les analyses microbiologiques ne sont pas organisées à l'échelle romande. La qualité microbiologique de 973 (617 en 2016) échantillons a été déterminée. Le taux de non conformités est environ le même (22.4%) que celui des années précédentes (2016 : 18.5%, 2015 : 22%, 2014 : 27%, 2013 : 22%, 2012 : 23%). Les résultats se présentent comme suit:

Secteur	Echantillons		
	Prélevés	Conformes	Non-conformes
Boulangeries-pâtisseries	56	44	12
Fromageries	1	1	0
Restauration	874	676	198
Boucheries, poissonneries	42	34	8

Le laboratoire d'analyses biologiques a de plus procédé à 36 analyses sur des échantillons de viande et d'organes prélevés à l'abattoir (96 en 2016).

Le contrôle de la vendange a été pratiqué sur le principe de l'autocontrôle, par une application du Guichet unique permettant la saisie par lots et la gestion des déclassements. Des améliorations ont été apportées à l'application suite aux demandes des utilisateurs.

Sur 360 décisions prononcées pour des infractions au droit alimentaire, 5 ont fait l'objet d'oppositions ; aucun de ces cas n'a généré de recours. Dans 142 cas, les infractions constatées n'étaient pas de peu de gravité et ont donné lieu à une ordonnance pénale du service. Le total des amendes se monte à 63'000 francs (45'000 francs en 2016) ; les montants s'étagent de 110 à 1'900 francs. Les plus fortes sanctions ont été infligées pour commercialisation de denrées fortement altérées. 3 oppositions ont pu être réglées dans le cadre d'un mandat de comparution.

Santé animale

Analyses

Les campagnes de surveillance des épizooties sont réparties entre les trois laboratoires formant le réseau des laboratoires vétérinaires officiels romands, dont celui de Neuchâtel, qui a effectué 2'602 analyses portant sur la détection de l'ESB. En outre, 1'639 analyses ont été effectuées, portant sur la détection des épizooties suivantes : IBR/IPV, salmonellose et BVD/MD, ainsi que sur la recherche des germes responsables des mammites du bétail laitier et la sensibilité de ces derniers à la pénicilline. S'agissant dans la plupart des cas de programmes de surveillance destinés à prouver l'indemnité de la Suisse à l'égard des maladies examinées, la grande majorité des échantillons se révèle négative.

Élimination de sous-produits animaux

Le lundi 10 avril 2017, un incendie criminel s'est déclaré au centre collecteur des déchets carnés de Montmollin. Malgré un dégât quasi total, la prise en charge des cadavres d'animaux et des déchets de boucherie a pu être maintenue sur le site de Montmollin, mais uniquement dans les heures d'ouverture du centre. En septembre 2017, un bâtiment provisoire a été finalisé permettant le déchargement et le stockage des cadavres selon les règles d'hygiène en vigueur et les conditions de travail et de sécurité adéquates pour le personnel. Un projet de reconstruction du centre est en cours.

Les deux centres de ramassage ont collecté 565 (565 en 2016) tonnes de sous-produits animaux, dont 557 (556) tonnes de cadavres au centre cantonal de Montmollin et 8 (9) tonnes de cadavres au centre régional de St-Sulpice. À Montmollin, 6'178 (6'765) cadavres d'animaux, dont 2'850 (2'901) bovins, 1'715 (1'805) porcs, 69 (62) chevaux, 399 (337) ovins/caprins, 202 (263) chiens, 581 (687) chats, 141 (241) renards, 76 (236) chevreuils, 88 (92) sangliers et 57 (111) blaireaux et fouines ont été pris en charge. Les coûts d'élimination par l'usine GZM de Lyss se sont montés à 138'022 francs (137'304 francs en 2016).

Surveillance et interventions

Les programmes de surveillance et de prévention portant sur diverses épizooties (BVD, IBR/IPV, leucose bovine, salmonellose, peste aviaire, ESB, etc.) se sont poursuivis sans changement notable. Cette année, 1 cas de BVD, 1 cas de rage de la chauve-souris (épizooties à éradiquer), 8 cas de salmonellose (dont 2 chez des poules pondeuses), 2 cas de loque européenne des abeilles (épizooties à combattre), 1 cas de coxiellose, 4 cas de campylobactériose, 1 cas de paratuberculose, 2 cas de cryptosporidiose et 1 cas de maladie hémorragique virale du lapin (épizooties à surveiller) ont été diagnostiqués et gérés conformément à la législation.

Les importations d'animaux sont particulièrement surveillées : 3 décisions de surveillance vétérinaire officielle (8 bovins), ainsi que 14 mises en quarantaine (14 chiens) ont été ordonnées.

Protection des animaux

Autorisations

6 (2 en 2016) autorisations de détention d'animaux sauvages par des particuliers ont été délivrées, 11 (4) renouvelées. 6 (9 en 2016) nouvelles autorisations de pratiquer l'expérimentation animale ont été délivrées et 15 (4) demandes intercantionales ont été accordées. 20 expériences soumises à autorisation étaient en cours en 2017 (sans compter les intercantionales).

Inspections

La commission consultative en matière de protection des animaux dans les exploitations agricoles n'a traité aucun dossier en 2017 (9 en 2016), en raison de sous-dotation de personnel.

163 enquêtes (184 en 2016) ont été effectuées suite à des dénonciations, dont 87 concernaient des chiens, 31 des chats, 32 des animaux de rente et 22 d'autres animaux. 13 (4) interdictions de détenir des animaux et 9 séquestres d'animaux (portant sur 5 chiens, 6 chats, 1 rongeur) ont été prononcés. 28 ordonnances pénales ont été rendues pour un montant allant de 200 à 1'100 francs.

Animaux trouvés

169 animaux trouvés ont été recensés (164 en 2016), dont 121 chats (72%), 36 chiens (21%), 3 reptiles, 6 oiseaux et 3 petits mammifères. 57 ont retrouvé leur propriétaire (34%). Depuis le 1^{er} octobre 2017, la gestion des animaux trouvés est réalisée par le site STMZ.

Autres prestations

44 (40 en 2016) plans de construction ont été préavisés.

Métrologie

Les activités de contrôle sont fixées par le droit fédéral. Elles sont de 3 types :

- Vérification des instruments de mesure utilisés lors de transactions commerciales : dans 633 entreprises, 1785 instruments ont été vérifiés sur les 1867 prévus, ce qui représente un taux d'exécution de 96%. Pour 259 instruments qui ne remplissaient pas les exigences légales, 26 entreprises ont reçu un ordre de réparation. Les autres instruments ont pu être réglés sur place (mise à niveau, réglage du zéro, petites réparations, etc.).
- Contrôle du poids et du volume des marchandises préemballées : 9 des 152 entreprises concernées ont été contrôlées, soit 6%. Sur 28 lots, tous étaient conformes.
- Surveillance du marché et inspection générale : 82 commerces et stands ont fait l'objet de contrôle de la véracité des déclarations de quantité. Sur 480 préemballages contrôlés, 15 ne remplissaient pas les exigences légales et ont été retirés du marché. 10 achats-tests de vente au poids net dans la vente en vrac ont été réalisés avec la collaboration de la FRC Neuchâtel, dont 40% étaient non conformes. Suite à ces contrôles, 5 commerces (4 pour les achats-tests) ont été avertis et des émoluments ont été facturés, dont 2 ont été dénoncés au chimiste cantonal pour récidive. Ils ont reçu une ordonnance pénale.

8 instruments de mesure non-annoncés ont été découverts lors des contrôles. Ces derniers étaient non-homologués et un délai a été octroyé pour se conformer à la législation.

Les émoluments du domaine réglementé se montent à 173'896.45 francs, auxquels s'ajoutent les émoluments du domaine non réglementé, les débours et les frais de déplacements de 106'600.75 francs, pour un total de 280'497.20 francs.

Police des chiens

Gestion des morsures

Les médecins ont annoncé 63 cas (56 cas en 2016) de morsures. Aucune morsure grave n'est à déplorer. 15 (11) enfants âgés de 0 à 9 ans ont été mordus dont les trois quart lorsqu'ils ont intentionnellement interagi avec le chien, 7 morsures étaient dues à des petits chiens de la famille. 6 (9) cas ont fait l'objet de mesures, notamment l'obligation du port de la muselière, la tenue en laisse et l'expertise comportementale. 8 cas ont fait l'objet d'un avertissement. 4 (1) chiens ont été euthanasiés sur décision de leur propriétaire.

26 (40) cas de morsures de chiens sur d'autres animaux ont été signalées, dont 1 (4) récidive. Dans 1 (5) cas, le chien agressé a été euthanasié des suites de ses graves blessures. Dans 3 (9) cas, des mesures ont été ordonnées (port de la muselière, tenue en laisse obligatoire, etc.). 2 chiens ont été euthanasiés par leur propriétaire suite à une agression grave sur un autre chien.

Prévention

Le programme facultatif de prévention des accidents par morsures de chiens (PAM) continue de rencontrer un important succès auprès des enseignants et de leurs élèves. Considérant que les cours ne sont dispensés qu'aux élèves de 3^{ème} année, 99 classes sur 99 (100%) et 1'776 élèves sur 1'785 (99%) ont reçu la visite des éducatrices PAM.

Cette année, 10'948 chiens (10'204 en 2016) ont été soumis à la taxe. L'augmentation résulte de l'entrée en fonction de la nouvelle banque de données centrale Amicus. 328'440 francs ont été encaissés, dont 54'740 francs ont été rétrocédés aux refuges pour chiens mettant des boxes de détention à disposition des services de l'État et des communes.

Eaux de baignade

Les 37 piscines soumises au contrôle ont été inspectées 2 fois durant l'année. 6/43 (14%) échantillons d'eau de bassins couverts et 11/32 (34%) échantillons d'eau de bassins de plein-air

dépassaient la valeur maximale en trihalométhanes ou THM (sous-produits de la chloration classés « cancérogènes probables pour l'homme »).

26/52 (50%) échantillons d'eau de bassins couverts et 3/36 (8%) échantillons d'eau de bassins de plein-air dépassaient la valeur maximale en bromate et 27/52 (52%) échantillons d'eau de bassins couverts et 17/36 (47%) échantillons d'eau de bassins de plein-air dépassaient la valeur maximale en chlorate. Chlorate et bromate sont classés cancérogènes probables pour l'homme.

51 analyses de Légionnelles ont été effectuées dans les eaux de douches de vestiaires de piscines publiques ; 24/51 (47%) dépassaient la valeur maximale. Pour l'assainissement des conduites d'eau chaude, les établissements ont appliqué la procédure décrite par l'OFSP (choc thermique).

La qualité de l'eau des 27 plages neuchâteloises des lacs de Biemme et de Neuchâtel a été analysée à 4 reprises. Toutes les plages se sont classées en catégorie A ou B, propices à la baignade. Suite au constat de pollutions temporaires récurrentes occasionnées par les rejets des STEP lors de fortes précipitations, l'appréciation de la qualité de l'eau a été complétée pour les plages concernées, comme suit: "*dégradation temporaire de la qualité possible après un épisode de pluie en raison de déversement d'eaux non épurées*".

Affaires vétérinaires

Le service vétérinaire cantonal bernois a effectué 4 inspections de pharmacies vétérinaires sur mandat du service. 4 autorisations de pratiquer la médecine vétérinaire ont été délivrées à Mmes Joana Cristina Pereira Bastos, Erica Hediger, Morgane Rey et Hanne Frenkel.

Prestations vétérinaires mixtes

160 (179) contrôles vétérinaires de base ont été effectués par les assistants officiels de l'ANAPI dans les exploitations agricoles du canton. 114 (71%) ont montré au moins une non-conformité. 39 exploitations ont fait l'objet d'un contrôle de suivi payant du service, dont 17 (43%) présentaient toujours des non-conformités.

37 contrôles de base en apiculture ont été réalisés par l'inspecteur cantonal des ruchers. Tous les contrôles ont révélé au moins un manquement mineur ; les quelques cas plus conséquents font l'objet d'un suivi par l'inspection des ruchers.

Mandats pour tiers

Analyses de denrées alimentaires et d'objets usuels

Notre service a effectué la calibration de 57 réfractomètres utilisés pour le contrôle de la vendange par la station viticole cantonale et les vigneron encaveurs du canton. Le service de l'énergie et de l'environnement nous a transmis 185 échantillons d'eaux pour des analyses de la teneur en sulfate ou bromure ou fluorure.

Pour le canton du Jura, 151 échantillons de denrées alimentaires et objets usuels ainsi que 23 échantillons d'eaux de piscines ont fait l'objet d'analyses chimiques dans le cadre de la convention liant les deux cantons. Le laboratoire de microbiologie a en outre effectué 359 analyses de denrées alimentaires, 23 analyses d'eau de piscines et 32 analyses d'eau potable. Le service a été sollicité pour l'analyse de 75 échantillons de tabac (parasite *Lasioderma serricornis*). Le service de l'énergie et de l'environnement a soumis 88 échantillons pour des analyses microbiologiques. 9'947 recherches de trichinelles ont été effectuées, à savoir 9'511 à la demande des abattoirs, 33 pour le SFFN, 50 pour les boucheries et 353 pour des privés ; toutes se sont révélées négatives.

Analyses de santé animale

176 analyses ont été effectuées, notamment pour le canton du Jura, portant sur le dépistage de plusieurs épizooties et la recherche de germes responsables de mammites du bétail. 1'376 analyses ESB ont été effectuées pour le canton de Berne.

Autres expertises

Sur mandat de la Commission fédérale des maisons de jeu, 10 inspections du casino de Neuchâtel et une journée de formation ont été effectuées par les deux inspecteurs. Le montant facturé est de 19'969 francs pour les 175 heures de travail occasionnées.

Police du commerce

La réglementation a entièrement été revue afin de soulager les petites entités de charges financières trop importantes et de simplifier les démarches administratives.

Contrôles

Durant l'année, 98 commerces ont fait l'objet d'un contrôle de l'indication des prix, dont 35 (35%) étaient non conformes. 62 établissements publics ont été visités pour vérifier la conformité des autorisations délivrées. 5 établissements publics ont été fermés sur ordre du service, en raison d'infractions graves à la législation. Des contrôles ont également été effectués à l'occasion des grandes manifestations publiques pour en vérifier la conformité aux conditions d'autorisation.

Redevances et émoluments

Il a été encaissé 1'504'524 francs (1'399'772 francs en 2016) de redevances sur les établissements publics, 1'957'619 francs (1'962'390 francs en 2016) de taxes sur la vente de boissons alcooliques, 420'707 francs (364'587 francs en 2016) d'émoluments administratifs, 43'150 francs (70'050 francs en 2016) au titre des amendes émises par le service et 11'400 francs de recettes diverses. Il a été encaissé 1'093'498 francs (1'026'550 francs en 2016) de taxes de séjour.

Une part prépondérante des redevances encaissées est reversée comme suit : 1'128'393 francs (1'049'829 francs en 2016) à Tourisme Neuchâtelois et 376'131 francs (349'943 francs en 2016) à la Commission professionnelle neuchâteloise des métiers de l'hôtellerie et de la restauration pour ses prestations de formation. De plus, 1'093'498 francs (1'026'550 francs en 2016) ont été versés à Tourisme Neuchâtelois au titre de la taxe de séjour.

Activités soumises à autorisation

471 autorisations d'exploitation d'établissements publics ont été délivrées, dont 421 autorisations définitives, ainsi que 378 permis pour propriétaires d'immeubles. 448 examens de concepts d'autocontrôle ont été effectués. Au 31 décembre 2017, 1'098 établissements publics, dont 330 hébergeurs, étaient actifs dans le canton ; 387 ne disposaient que d'une autorisation provisoire.

Les autres autorisations délivrées se répartissent comme suit : 966 manifestations publiques, 31 automates à tabac, 45 commerces de boissons alcooliques, 47 commerces itinérants, 8 détectives privés, 51 expositions commerciales, 22 forains, 170 loteries, lotos et tombolas, 2 ateliers de tatouage, perçage ou maquillage permanent, 1 activité à risque, 13 ventes d'engins pyrotechniques et 5 crédits à la consommation. Au total, 1'832 autorisations ont été remises.

8.6. Perspectives 2018

Pour l'exercice 2018, les objectifs stratégiques du service sont :

- Finaliser les rapports au Grand Conseil.
- Finaliser la mise en œuvre de la législation sur la police du commerce.
- Améliorer encore la qualité.

9. SERVICE DE LA GÉOMATIQUE ET DU REGISTRE FONCIER

9.1. Missions

Les missions du SGRF, notamment dans son rôle de garant de la propriété foncière, sont les suivantes :

- assurer l'acquisition, la gestion, la mise à jour et la diffusion des données de la mensuration officielle sur l'ensemble du territoire cantonal, conformément au droit fédéral et cantonal ;
- contribuer à la constitution du système d'information du territoire neuchâtelois (SITN) en mettant en œuvre l'infrastructure organisationnelle et technique ;
- gérer le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (cadastre RDPPF) ;
- assurer l'acquisition, la gestion et la publication de l'état des droits sur les immeubles ;
- conduire l'introduction du registre foncier fédéral ;
- assurer le secrétariat de plusieurs commissions (CVAL et Comacq) et collaborer aux syndicats d'améliorations foncières.

9.2. Objectifs annuels

Les objectifs annuels sont présentés dans le chapitre 9.5. *Activités / Réalisations du présent rapport.*

9.3. Ressources (personnel, finances, informatique)

Ressources humaines

En 2017, le SGRF a disposé d'un effectif de 56 collaborateurs et collaboratrices (ou 50,1 EPT), qui représente une diminution de 0,2 EPT par rapport à 2016 avec des missions de gestion, juridique, scientifique, technique et administrative. Dans le cadre du regroupement des offices du registre foncier sur le site de Tivoli 22, une nouvelle organisation de travail a été mise en place et un guichet/réception unique répondant aux besoins des clients a été créé. 8 personnes sont rattachées au domaine du SITN, 20 au domaine de la mensuration officielle et 28 au domaine du registre foncier.

Le service assure la formation de deux apprentis géomaticiens et d'un apprenti de commerce.

Il y a eu un départ en 2017 (un poste de conservateur-adjoint, préposé à l'examen des actes) remplacé par une arrivée.

Situation EPT		
Situation début 2017	Situation fin 2017	Différence +/-
50,1	50,1	0

Finances

Les efforts de réorganisation, de regroupement et d'amélioration des processus réalisés ces dernières années au SGRF produisent des résultats financiers réjouissants puisque le budget du service est passé d'une charge nette de 1,3 million de francs en 2006 à une charge nette de 50'000 francs en 2017.

Il est intéressant de noter que pendant la même période, les prestations aux citoyens et aux professionnels ont non seulement été maintenues, mais rendues plus performantes (notamment guichet cartographique internet, guichet mobile, Geoshop, accueil-clients, etc.), de nombreux projets ont été lancés et un effort soutenu a été réalisé dans le domaine de la formation continue des collaborateurs et collaboratrices.

Les résultats des comptes 2017 pour le service présentent même une amélioration de quelque 556'000 francs par rapport au budget 2017. Le service boucle l'exercice 2017 avec un excédent de revenus de quelque 507'000 francs alors qu'il prévoyait une charge nette de 49'811 francs. Cela s'explique notamment par une très bonne maîtrise des charges et des recettes supplémentaires de plus de 514'000 francs suite à la réorganisation du registre foncier en 2015 et des mesures prises en vue de stabiliser les délais de restitution des actes notariés.

Comme service pilote retenu au sein du DDTE, le SGRF participe activement à la phase pilote du projet « GestionNE », qui vise à une gestion par enveloppe budgétaire et mandat de prestations. L'accord sur les objectifs et les prestations entre le DDTE et le SGRF a été signé le 10 mars 2017.

Informatique

Le domaine de la mensuration a rencontré des difficultés au 1er semestre, l'outil métier de la mensuration (GeosPro/geomedia) présentant des problèmes de performance. La situation a pu être rétablie au 2^e semestre grâce à une étroite collaboration entre nos spécialistes et le fournisseur. Le service dispose ainsi d'un environnement bureautique et technique (applications géomatiques) très performant bien maîtrisé par les collaborateurs et collaboratrices. Les applications de gestion géomatiques sont gérées par l'équipe du SITN et sont décrites dans le chapitre correspondant.

9.4. Événements principaux

Les événements principaux ont été les suivants :

- le 10 mars 2017, le DDTE, en tant que mandant, et le SGRF, en tant que mandataire, ont conclu un accord sur les objectifs et les prestations couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 ;
- face à la pénurie de spécialistes en géomatique, une initiative a été lancée au niveau national pour créer un laboratoire mobile, le SwissGeoLab, destiné à promouvoir les métiers de la géomatique auprès des étudiants et du tout public. Il a été inauguré par une visite du chef de département et une présentation à la presse le 14 février. Le container didactique SwissGeoLab a séjourné dans le canton de Neuchâtel de mi-février à fin juin 2017 avec un grand succès de fréquentation totalisant près de 50 sessions de visites sur les 2 sites de Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds ;
- le SITN en 2017, c'est 50 applications de cartographie interactive touchant l'ensemble des départements et de très nombreux domaines ; il est devenu un système d'information stratégique du canton et est interconnecté avec les autres systèmes d'information stratégiques du canton ;
- le relevé LIDAR réalisé en 2016 a fourni près de 30 milliards de points. De nombreux traitements ont été réalisés pour valoriser cette impressionnante base de données et générer de nombreux produits dérivés : modèle numérique de terrain, courbes de niveaux, modèle numérique de canopée, arbres isolés, ombrages, ombre portée, profils, bâtiments 3D simplifiés. Des développements ont aussi été faits afin de les intégrer pour différents domaines d'application : agriculture (paiements directs), forêts (inventaire forestier), routes, cartographie des dangers, etc. Les données ont pu être utilisées pour de nombreuses analyses ;
- les développements relatifs à la cartographie pour les domaines des routes, de la gestion forestière, de l'énergie et de l'environnement, de l'aménagement du territoire, de la gestion du patrimoine, de la police et de la santé se sont poursuivis ou ont été finalisés en 2017 ;

- suite à la volonté du service d'informatiser les dossiers des archives « vivantes » du registre foncier, le projet de numérisation des pièces les plus utiles s'est poursuivi en 2017 et a ainsi permis la création de plus de 530'000 fichiers ; la numérisation par scannage des 2'000 dossiers des propriétés par étages (PPE) s'est également poursuivie ; 1'522 dossiers sont scannés à fin 2017 et plus de 470 de dossiers sont consultables sur le géoportail intranet ;
- le projet de publication des données du cadastre souterrain (selon LCGéo) s'est poursuivi de manière significative avec la signature de conventions avec de nouveaux gestionnaires de réseaux et la consultation de plus de 10'000 km de conduites sur une plateforme unique ;
- le système d'information pour la mensuration officielle (SIMO) est l'application informatique stratégique du domaine de la mensuration gérant l'ensemble du cadastre du canton ; elle a monopolisé de nombreuses ressources en 2017 ; de nombreuses opérations et processus ont été développés et améliorés en 2017 autour de cet environnement de plus en plus complexe et exigeant ; tous ces efforts ont été récompensés en réussissant à remettre en œuvre une solution avec une stabilité et des performances correspondant aux attentes des utilisateurs ;
- les conventions-programme 2016-2019 entre la Confédération et le canton ont entraîné le versement par la Confédération au canton d'un montant de 375'000 francs dans le cadre des travaux de renouvellement du cadastre et du cadastre RDPPF ;
- une surface supérieure à 5'500 ha de données numériques de la mensuration officielle a pu être approuvée et reconnue par la Confédération en 2017, portant la surface approuvée du canton à plus de 66% ;
- l'évolution du cadastre RDPPF s'est poursuivie par la numérisation des alignements des routes cantonales et communales en collaboration avec le SPCH ;
- différents travaux d'homogénéisation et de coordination des données de la mensuration officielle avec les autres services, entre autres pour le cadastre viticole, les paiements directs ou la définition des limites statiques de forêt ont été effectués ;
- malgré les problèmes de performance de l'outil métier au premier semestre, la production des documents de mutation suite à la demande des clients et la mise à jour du serveur cadastral ont été réalisées de manière suivie et à satisfaction des demandeurs ;
- suite au regroupement des offices du registre foncier en octobre 2015, l'uniformisation et la simplification des processus principaux se sont poursuivies ; cela s'est également concrétisé par la poursuite du développement d'un guichet métier RF qui permet depuis un seul point d'entrée d'accéder à l'ensemble des informations et processus nécessaires au traitement des dossiers ;
- la conjoncture favorable du marché immobilier et les mesures prises suite à la réorganisation du registre foncier ainsi qu'à la stabilisation des délais de restitution des actes notariés ont entraîné des recettes dépassant 5,7 millions de francs, soit un montant de plus de 680'000 francs par rapport à 2015, année du regroupement des offices du registre foncier.

9.5. Activités / Réalisations

Système d'Information du Territoire Neuchâtelois (SITN)

En 2017, le SITN, c'est près de 50 applications de cartographie, environ 700 catégories de géodonnées, 1'500 commandes de géodonnées, 1'000 utilisateurs internes (intranet) et près de 10'000 utilisateurs externes à l'administration pour les différents géoportails. Le SITN a poursuivi les développements pour faire évoluer cette infrastructure cantonale de géodonnées en l'adaptant aux nouveaux besoins et nouvelles évolutions technologiques. Il permet de représenter le territoire tel qu'il est, tel qu'il a été et de pouvoir y insérer les projets de demain. C'est un puissant outil d'analyse et de communication fortement interconnecté avec les autres systèmes d'information

stratégiques du canton. Les principaux projets réalisés en 2017 ont été la consolidation de l'application de gestion des données de la mensuration officielle, le développement de la future version du géoportail et la valorisation des données du relevé altimétrique LIDAR.

Géodonnées

La base de géodonnées du SITN composée de plus de 700 catégories de géodonnées s'enrichit continuellement. Le SITN a poursuivi en 2017 sa mission de gérer, documenter, valoriser, diffuser et faire évoluer cette base de géodonnées.

Relevés LIDAR : le relevé LIDAR réalisé en 2016 a fourni près de 30 milliards de points. De nombreux traitements ont été réalisés en 2017 pour valoriser cette impressionnante base de données, générer de nombreux produits dérivés : modèle numérique de terrain, courbes de niveaux, modèle numérique de canopée, arbres isolés, ombrages, ombre portée, profils, bâtiments 3D simplifiés. Des développements ont aussi été faits afin de les intégrer pour différents domaines d'application : agriculture (paiements directs), forêts (inventaire forestier), routes, cartographie des dangers, etc. Les données ont pu être utilisées pour de nombreuses analyses. Pour montrer la diversité des usages, voici quelques exemples : maquettes 3D pour des projets d'urbanisme à Neuchâtel et Corcelles, planification de visibilité des satellites pour le pilotage de drones dans des endroits difficiles, gestion de la végétation le long de la N5, cartographie des vestiges de fours à chaux, calcul des émissions radio pour la police, réaménagement de la voie de chemin de fer Le Locle-Les Brenets, détermination des chemins forestiers pour la mensuration officielle, plan de gestion des forêts privées, détermination des lignes hautes tension pour le Groupe E, etc. Un effort conséquent a été fait pour proposer des solutions informatiques de visualisation et d'analyse simples : géoportail LIDAR, intégration du calcul du profil sur le géoportail cantonal. Enfin, une brochure de communication du produit a été réalisée et est visible à l'adresse suivante : www.ne.ch/sitn/plaquettes.

Bâtiments 3D : le service souhaite faire évoluer le cadastre vers la 3D conformément à la stratégie nationale établie sur l'évolution de la mensuration officielle. En 2017, le mandat de saisie de 30'000 bâtiments en 3D sur l'ensemble du Littoral et les deux villes du haut du canton a été terminé. Les données ont été vérifiées et sont désormais prêtes à être exploitées. L'infrastructure du SITN a évolué pour permettre le développement de ce nouveau domaine exigeant. Des développements ont été réalisés pour faciliter la saisie, la gestion et le contrôle des données 3D. La stratégie de développement de la 3D a été établie et communiquée à divers services et partenaires externes. Une brochure de présentation du produit est visible à l'adresse suivante : www.ne.ch/sitn/plaquettes.

Plan d'ensemble : la mise à jour du plan d'ensemble 1:5'000 était effectuée par photogrammétrie jusqu'à la fin des années 1980. Cette méthode certes rigoureuse, ne permettait pas un rythme soutenu de mise à jour en raison du prix élevé, environ 50'000 francs pour une feuille de 4x3 km et 80 feuilles pour couvrir le canton. À partir de 2017, les données de la mensuration officielle et des relevés altimétriques LIDAR étant disponibles sur l'entier du territoire, les logiciels de cartographie ayant beaucoup évolué, le processus a pu être largement amélioré et presque 100% automatisé pour offrir ce nouveau produit de qualité à un coût très faible. Dans cette nouvelle version du produit 2017, le plan est fourni à l'échelle du 1:5'000 et 1:10'000. Le nouveau produit a donc les avantages suivants : meilleur rendu cartographique, intégration de la couleur, intégration de l'ombrage du relief ainsi que des cimes des arbres en exploitant les données LIDAR, meilleure fréquence de mise à jour, nouvelle échelle du 1:10'000, disponibilité sous forme de géoservices. Une brochure de présentation du nouveau produit est visible à l'adresse suivante : www.ne.ch/sitn/plaquettes.

Gestion des adresses géoréférencées : le SITN gère les plus de 38'000 adresses géoréférencées du canton. Ces géodonnées font partie des données les plus stratégiques du SITN. Elles sont utilisées par de très nombreuses applications (centrale d'urgence de la police, services du feu, géoportail, etc.) pour se localiser. Elles sont aussi très régulièrement utilisées pour géoréférencer des données (géocodage), soit transformer des données non spatiales en géodonnées en leur attribuant des coordonnées XY permettant de les représenter sur des cartes. En 2017, les données ont été mises à jour en fonction du système d'annonce mis en place avec les communes et des informations provenant des utilisateurs. Les algorithmes de géocodage sont aussi constamment améliorés.

SIT pour les archives de la mensuration officielle et du registre foncier : le projet de numérisation des plans d'archives, des feuillets, des livres casiers et livres folios déposés au registre foncier et au cadastre s'est poursuivi en 2017 et a ainsi permis la création de plus de 530'000 fichiers. Après acquisition de données attributaires et plusieurs étapes de contrôle, ces fichiers sont intégrés dans des bases de données. L'espace disque occupé par ces données est de 18 To. L'achèvement du projet est prévu dans le courant du premier semestre 2018. À ce moment-là, l'ensemble des données sera directement accessible sur le poste de travail informatique des collaborateurs et collaboratrices avec un gain en productivité appréciable. De plus, ce sont 250 m² de surfaces planchers qui ont été libérées.

La numérisation par scannage des 2'000 dossiers des propriétés par étages (PPE) s'est poursuivie en 2017. 1'522 dossiers sont scannés à fin 2017, soit les 76% et plus de 470 dossiers sont consultables sur le géoportail intranet.

Diffusion des géodonnées

En 2017, le SITN a poursuivi l'amélioration du processus d'automatisation de la diffusion des géodonnées. La solution geoshop <https://sitn.ne.ch/geoshop> est une application de type e-commerce développée par le SITN qui permet de diffuser la quasi-totalité des données du SITN de manière très largement automatisée. En 2017, 1'521 sur un total de 1'546 commandes, soit près de 98% des commandes ont pu être traitées par cette solution. Cela représente une augmentation de 12% par rapport à 2016. Près de 91% ont pu être traitées le jour même, 7% en 1 jour. Le standard de qualité de cette prestation est très élevé et très largement apprécié par les nombreux utilisateurs. La mise en œuvre du geoshop a permis en quelques années de réduire les EPT dédiés à la diffusion de 2 à 0.6.

Ci-dessous, les chiffres clés de la diffusion des données pour 2017 :

- Nombre de commandes de données traitées par Geoshop : 1'521
- Montants de la recette de la diffusion des données numérique : 342'476 francs
- Montants de la recette de la diffusion des données graphiques (plans papier) : 13'159 francs
- Montant total de la diffusion de géodonnées : 355'635 francs

En 2017, le canton de Neuchâtel a adhéré, comme la plupart des cantons suisses et le Conseil fédéral, à une convention d'échange de géodonnées entre autorités basée sur la gratuité, conformément aux exigences de la loi fédérale sur la géoinformation. Ce principe permettra au canton d'obtenir gratuitement les données de la Confédération (Swisstopo) et des communes, mais l'obligera à fournir gratuitement les données à ces mêmes partenaires. L'entrée en vigueur de la convention est prévue en février 2018.

Géoportail et géoinfrastructure

Le géoportail est le fer de lance du SITN. Il permet à des milliers de personnes d'accéder à un nombre impressionnant de cartes et géodonnées ainsi qu'à des fonctions d'analyses avancées. C'est aussi un formidable outil de communication. Il est une des bases de l'infrastructure technique du SITN. Cette dernière est aussi constituée de serveurs, de bases de données spatiales (SGBD), de logiciels de système d'information géographique (SIG) et de logiciels de traitement qui permettent d'automatiser des centaines de tâches. Chaque année, cette infrastructure doit s'adapter à l'évolution des composants logiciels et aux évolutions technologiques, notamment à l'explosion de la demande de solutions pour les périphériques mobiles.

En collaboration avec la Confédération, 8 cantons et 10 villes romandes, le SITN a organisé le développement et le financement collaboratif du futur géoportail internet, intranet et mobile basé sur le produit open source geomapfish (<http://www.geomapfish.org>). Une nouvelle version commune à tous les partenaires (Geomapfish v2) a été finalisée en été 2017. Le SITN a débuté la migration de ses géoportails sur cette nouvelle plateforme en mettant en priorité le nouveau géoportail pour les périphériques mobiles. Cette application est prête à être mise en production au tout début 2018. Des fonctions spécifiques (plugins) pour les besoins des applications du SITN ont été développées pour permettre la migration de la solution actuelle.

De nouvelles fonctions ont été développées pour mieux pouvoir exploiter les données LIDAR à l'aide du géoportail internet et d'un géoportail LIDAR spécifique. Enfin, le système de mise en production d'une nouvelle version a été consolidé.

Le géoportail statistique ou atlas statistique (<http://atlas.ne.ch>) développé en collaboration avec le service de la statistique permet de visualiser, analyser, combiner plus de 1'000 indicateurs statistiques à l'aide de la cartographie. Ce géoportail mis en œuvre depuis 2009 avec le logiciel Geoclip basé sur la technologie flash d'Adobe a dû entièrement être redéveloppé par leur concepteur. En effet, cette technologie, figure historique du web depuis plus de 20 ans, n'est pas compatible avec les périphériques mobiles et sa fin est programmée pour 2020. Une nouvelle version du produit (Geoclip Air) basée sur les standards actuels (html5) est disponible depuis fin 2017 et le SITN a commencé la migration de ses différents atlas. La mise en ligne de la nouvelle version est programmée pour le 1^{er} trimestre 2018.

L'automatisation de tâches du SITN qui permet de gagner en efficacité et performances est basée sur deux logiciels : FME et Syncserv. Ce dernier logiciel a été remplacé en 2017 par la solution VisualCron nettement plus économique (licence 10 fois moins cher) et efficace. Près d'une centaine de scripts ont été adaptés pour ce nouveau composant. La nouvelle solution est pleinement opérationnelle depuis décembre 2017.

En ce qui concerne les systèmes de gestions de bases de données (SGBD), le SITN s'était historiquement basé sur le standard SIEN Oracle et son extension spatiale (Oracle Locator). Cependant, le SIEN ayant décidé d'abandonner Oracle d'ici 2020, le SITN a en 2017 finalisé l'abandon d'Oracle. L'application de gestion cadastrale (SIMO) a été migrée d'Oracle sur le SGBD SQL Server. L'ensemble des autres bases de données et applications du SITN, dont les géoportails, sont basés sur le SGBD open source PostGIS qui a fait ses preuves au SITN depuis plus de 10 ans avec une fiabilité exemplaire et un coût de licence nul.

En collaboration avec le domaine du registre foncier, le SITN a mis en place les bases et l'encadrement pour le développement du guichet du registre foncier (RF), un logiciel développé en interne pour faciliter la gestion des réquisitions et divers processus du registre foncier. Cette solution est devenue un complément indispensable au système de gestion des droits réels Terris.

Géoprojets

En 2017, d'importants travaux ont été réalisés pour maintenir les nombreuses applications cartographiques existantes, développer de nouveaux domaines et pour améliorer et automatiser des processus.

SIT pour la mensuration officielle : le système d'information pour la mensuration officielle (SIMO) est l'application informatique stratégique du domaine de la mensuration gérant l'ensemble du cadastre du canton. Il s'agit de l'outil de base indispensable de 15 utilisateurs du service et dont le fonctionnement doit donc être assuré à 100%. Son utilisation dans le cadre de la mise à jour de la mensuration permet un chiffre d'affaires annuel de plus de 1 million de francs. L'optimisation de la stabilité et des performances du système qui n'était plus satisfaisante depuis un moment est un défi permanent. Elle a monopolisé de nombreuses ressources en 2017. De nombreuses opérations et processus ont été développés et améliorés en 2017 autour de cet environnement de plus en plus complexe et exigeant : migration de 40 schémas Oracle vers 40 bases de données SQL Server, optimisation des bases de données, adaptation des processus de mise à jour du géoportail, séparation de la base de données en régions, reprise de l'intégralité du modèle de données, intégration de nouvelles données. Tous ces efforts ont été récompensés en 2017 en réussissant à remettre en œuvre une solution avec une stabilité et une performance correspondant aux attentes des utilisateurs. Depuis ces changements opérés, le temps consacré à la maintenance de cette application a pu être fortement diminué.

SIT pour la santé : en collaboration avec le service de la santé publique, la cartographie des acteurs et infrastructures de la santé a été largement améliorée. On y trouve désormais cartographiés l'ensemble des professionnels de la santé, les pharmacies, drogueries, tous les organismes du médico-social, les hôpitaux, urgences médico-sanitaires, organismes de prévention de la santé ainsi que diverses données statistiques utiles pour ce domaine. Un ensemble de développement a été réalisé pour automatiser la mise à jour de ces données sans intervention humaine à partir des différentes sources (registre cantonal des médecins NEMEDREG, fichiers divers du service de la santé). Les données et le résultat ont été validés par le service de la santé

publique. Toutes ces données peuvent être consultées sur le géoportail intranet. Une version tout public du géoportail santé a été développée et sera mise en ligne au début 2018. Elle permettra à tout citoyen d'avoir une vision d'ensemble et en même temps détaillée de l'offre en terme de santé.

Le service de la santé publique a demandé de réaliser une carte d'accessibilité aux cabinets des médecins de premier recours (praticien, généraliste, pédiatre) par la population avec des critères d'âge (patient/ médecin), de temps de parcours en transports publics, et de l'OLAF. Le SITN a mis en place une méthodologie liée au calcul du temps de parcours en transport public pour chaque habitant du canton vers le médecin le plus proche pour répondre à cette demande. D'autres développements et cartes ont été réalisés pour faciliter la planification des EMS pour les années 2022, 2030, 2040.

SIT pour les routes : le SITN a activement conseillé le SPCH pour de nombreux projets et applications en lien avec la cartographie : cadastre du bruit, interopérabilité et alternatives à MISTRA, transports exceptionnels (OATE), plan de charge du trafic, etc. Des fonctions spécifiques ont été développées pour exploiter ces données dans le thème routes du géoportail.

SIT pour la gestion forestière : le SITN a réalisé de nombreuses analyses cartographiques pour le SFFN et des développements pour faciliter l'exploitation des nouvelles données LIDAR. Un développement a été finalisé (FORLIM) pour déterminer les surfaces forestières à partir du LIDAR pour les relevés 2001, 2010 et 2016. Ces informations ont permis au SFFN de déterminer de manière chiffrée l'évolution de la forêt ces 20 dernières années. Des développements ont été réalisés pour la maintenance de l'application de gestion forestière SelvansGeo.

SIT pour la police : après le développement d'une application tout public <http://meteocrime.ne.ch> dans le cadre d'une opération de sensibilisation sur les cambriolages, le développement d'une version plus complète (meteocrime pro) répondant aux exigences internes des policiers a été réalisée en 2017. Cette solution offrira la possibilité de savoir de manière extrêmement simple et conviviale, si un lieu de cambriolage sur lequel ils se rendent pour effectuer un constat a déjà été la cible d'un autre cambriolage, si un suspect a déjà été soupçonné ou identifié, si d'autres cambriolages ont eu lieu dans le même secteur et ils pourront accéder aux éléments (traces, preuves) liés à ces infractions. Ce développement a présenté une complexité particulière du fait de la confidentialité et sensibilité des données, du niveau d'ergonomie souhaité, des performances et de la nécessité de fonctionner en priorité sur une tablette sécurisée.

Le SITN a fait évoluer la nouvelle infrastructure cartographique pour la nouvelle centrale neuchâteloise d'urgence (CNU) en mettant en place deux serveurs (réplicas) contenant un serveur cartographique, un service de fonds de plan (plans de ville, orthophotos, etc.) et de services web de localisation.

Le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (CRDPPF) : le SITN a poursuivi le développement informatique du CRDPPF, nouvel instrument introduit dans les législations sur la géoinformation. En 2017, la version v1 du géoportail CRDPPF a été améliorée et finalisée. La Confédération (Géodésie et Direction fédérale des mensurations cadastrales D+M – Swisstopo) octroie un financement pour ce développement s'il répond aux exigences fédérales. Suite à un rapport annuel et une présentation faite à la D+M en novembre 2017, ce financement a été octroyé. Le service a donc obtenu en 2017 un montant total 120'562 francs pour les frais d'exploitation et de développement. En parallèle, la collaboration intercantonale pour le développement de la solution s'est poursuivie avec des résultats encourageants.

SIT pour l'énergie et l'environnement : en 2017, le SITN a poursuivi le développement et la maintenance des diverses applications cartographiques en lien avec l'énergie et l'environnement. Le SITN a poursuivi la gestion du système d'information sur les eaux : chargement des données 2017 de la qualité des eaux et pluviométriques, refonte totale de la cartographie du réseau hydrographique notamment en vue de la détermination de l'espace réservé aux cours d'eaux, mise à jour des zones de protection des eaux, mise à jour des ouvrages du SCAV, etc. En collaboration avec le SIEN, le SITN a développé la composante cartographique de la nouvelle application de gestion des citernes et des brûleurs (HESTIA). Ce développement a évolué en 2017 pour intégrer les stations essences. La maintenance évolutive de l'application de gestion des sites contaminés (CANEPO) a été réalisée. La cartographie statistique sur les énergies renouvelables du canton a été mise à jour. Le cadastre des sites soumis à l'OPAM a été mis à jour.

SIT pour l'aménagement du territoire : l'ensemble des données liées à l'aménagement du territoire est en train d'être adapté aux nouvelles exigences fédérales en matière de géoinformation (modèles de données uniformisés à l'échelle suisse). Le SITN a accompagné le SCAT pour mettre en place ce changement et adapter les processus relatifs.

Sur demande du géologue cantonal, un nouveau thème du géoportail a été développé pour le suivi de la gestion des matériaux. Ce thème intègre les zones d'exploitations de matériaux, les zones d'extraction et remblai. Des développements et analyses ont été réalisés en exploitant les récentes données LIDAR pour faciliter le travail des géologues en charge du suivi de ce domaine.

SIT pour l'ECAP : sur mandat de l'ECAP, le SITN a poursuivi la gestion et la mise à jour de la base de données des hydrants, des zones à risques et du thème de défense incendie du géoportail. De nouveaux éléments sur les puits et les captages d'eaux ont été intégrés.

SIT pour l'office du patrimoine et de l'archéologie (OPAN) : en collaboration avec l'OPAN et le SIEN, le SITN a élaboré un concept et un cahier des charges pour une mise à jour de l'application de gestion du patrimoine architectural qui doit être migrée dans un nouvel environnement et intégrer de nouvelles exigences.

SIT pour le cadastre souterrain : le développement du géoportail permettant de consulter sur une plateforme unique de plus de 10'000 km de conduites du cadastre souterrain au niveau cantonal s'est poursuivi en 2017. On y trouve les données pour l'assainissement, l'eau potable, l'électricité, le gaz, les télécommunications, le chauffage à distance. Les processus de mise à jour ont été adaptés aux changements de systèmes chez les partenaires. De nouvelles conventions de diffusion ont été finalisées avec UPC Cablecom, Video2000 et Le Locle.

SwissGeoLab : face à la pénurie de spécialistes en géomatique, une initiative a été lancée pour créer un laboratoire mobile, le SwissGeoLab, destiné à promouvoir les métiers de la géomatique auprès des étudiants et du tout public. Il a été inauguré par une visite du chef de département et une présentation à la presse le 14 février. Le container didactique SwissGeoLab a séjourné dans le canton de Neuchâtel de mi-février à fin juin 2017 avec un grand succès de fréquentation totalisant près de 50 sessions de visites sur les 2 sites de Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds. La diversité des classes et groupes ayant découvert et exploré les différentes expérimentations du SwissGeoLab est un signe du succès de ses étapes neuchâteloises. En effet, il y a eu des visites des écoles obligatoires Harmos 3^e cycle, des lycées Denis-de-Rougemont, Jean-Piaget et Blaise Cendrars, de classes du CPLN, de bureaux privés et d'associations professionnelles. Les sessions d'ouverture au public ont également été bien fréquentées et des visites ont aussi été organisées sur demande pour des collaborateurs et collaboratrices de l'OCOSP. L'événement marquant l'arrivée du container à Neuchâtel le 14 février 2017 a été très apprécié par les partenaires et invités, il a engendré des articles et reportages très positifs dans les différents médias, notamment la RTS, L'Express et RTN.

Formations : la géomatique est un domaine qui connaît un développement extrêmement rapide. Une formation continue active est indispensable. Le SITN a organisé de nombreuses formations pour ses collaborateurs et collaboratrices ou pour d'autres services.

Renouvellement du cadastre neuchâtelois

Convention-programme 2016-2019 et accord de prestation 2017 entre la Confédération et le canton

L'accord de prestation (AP) 2017, signé par la Géodésie et Direction fédérale des mensurations cadastrales (ci-après "MENSURATION") et le chef du département le 12 avril 2017, se base sur les conditions cadres spécifiées dans la convention-programme 2016-2019 signée par le Conseil d'Etat le 23 mai 2016.

Convention-programme 2016-2019

Il s'agit d'un document d'intention pour ces 4 années qui concrétise le concept cantonal de réalisation. Les caractéristiques principales de ce document sont les suivantes :

- la réalisation d'entreprises de MO couvrant une surface de 647 ha ;
- la mise à jour périodique des couches d'information « Couverture du sol » et « Objets divers » couvrant une surface de 13'897 ha ;

- le montant prévu des indemnités versées par la Confédération étant de 875'200 francs pour atteindre l'objectif susmentionné.

Accord de prestation 2017

Les priorités en 2017 pour le canton de Neuchâtel ont été les suivantes :

- coordonner, contrôler et corriger les données de la MO avec les autres services (SAGR, SFFN, SCAT) ;
- appliquer le concept des points fixes ;
- épurer la base de données cadastrale (type de ligne, type d'objet, désignation des bâtiments, adresses de bâtiment) ;
- progresser dans la vérification des travaux de nouvelles mensurations livrés.

Les prestations de la "MENSURATION" sont les suivantes :

- paiements d'acomptes pour les entreprises de mensuration officielle lancées en 2005, 2006, 2011, 2012, 2013, 2014 et 2017 ainsi que pour les travaux d'introduction du cadastre RDPPF en tant que canton pilote pour un montant de 374'063 fr. 95.

Étant donné les différents rapports envoyés en cours d'année à la "MENSURATION", la Confédération a déjà honoré la totalité des différentes prestations à fin 2017.

Premiers relevés et renouvellements

Entreprises en cours

Au 31 décembre 2017, 23 entreprises de premiers relevés couvrant une surface de plus de 24'100 ha sont en cours pour l'ensemble du canton ayant une valeur contractuelle d'environ 14 millions de francs. 22 mandats couvrant plus de 23'600 ha nous ont déjà été livrés ; parmi ceux-ci, 7 mandats couvrant une surface de plus de 9'350 ha ont été vérifiés par le service et sont en cours de traitement auprès des adjudicataires.

Entreprises de MO mises à l'enquête en 2017

En 2017, le service a mis à l'enquête publique les entreprises suivantes :

- Buttes, lot 5 (1'041 ha)
- Couvet, lot 7 (923 ha)
- La Chaux-du-Milieu, lot 3, Le Cerneux-Péquignot, lot 4 (2'226 ha)
- Les Bayards, lot 4 (1'362 ha)

Entreprises de MO finalisées en 2017

Différents mandats de renouvellement des plus anciens mandats de mensuration ainsi que des entreprises de nouvelles mensurations couvrant une surface de 5'532 ha ont pu être finalisées. Ces travaux ont eu une valeur contractuelle de 3'685'301 fr. 40 dont 3'140'520 fr. 30 de participation de la Confédération.

Points fixes / Cadre de référence

Le concept en matière de points fixes du canton a été approuvé par la Confédération en 2016. Il prévoyait un déclassement de plus de 700 PFP2. Ces travaux ont été effectués en 2017 et une base de données pour la gestion des archives de ces informations a été créée.

Cadastre 3D

Le mandat lancé en 2015 pour l'acquisition des bâtiments 3D a été suivi d'une manière soutenue et a demandé différents développements de routines de contrôle. Le mandat a pu être finalisé en 2017. La valorisation de ces données a commencé en 2017.

La saisie des toits pour la commune du Locle par le service a progressé et différents processus de validation ont été réalisés pour garantir une homogénéité des données.

Cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (cadastre RDPPF)

Le but du cadastre RDPPF est de mettre à disposition des citoyennes et citoyens, à un seul endroit, toutes les restrictions de droit public à la propriété foncière ayant la foi publique.

Des travaux en collaboration avec les services compétents (SFFN, SCAT, SPCH) et le SGRF concernant les restrictions de droit public ont été réalisés. Différents travaux de correction et d'homogénéisation ont eu lieu, entre autres pour les surfaces viticoles et les définitions des forêts.

La numérisation des alignements des routes cantonales et communales a pu être effectuée sur l'ensemble du canton à l'exception des trois villes.

Le guichet cartographique du cadastre RDPPF a nécessité différents développements en collaboration avec d'autres cantons. Le système a été accepté par la Confédération en fin 2017.

Mise à jour de la mensuration officielle

Mise à jour de la mensuration parcellaire

En tant que responsable de la mise à jour de la MO et de sa diffusion, le service est très attentif à la mise en place de systèmes d'annonces efficaces en vue d'améliorer la qualité de la mise à jour permanente et de réduire les délais de mise à jour.

Le système de mise à jour permanente de la MO s'est à nouveau révélé très performant en 2017.

Avec un effectif réduit et un volume d'affaires légèrement supérieur à 2016, 92% des demandes de morcellement ont été livrées dans le délai d'un mois, ce qui est supérieur à l'objectif fixé dans le contrat de prestations GestionNE ; les 8% restants présentent des délais justifiés, car indépendants du SGRF (mutations complexes).

De plus, même si les montants des prestations du service sont globalement inférieurs à ce qui se pratique dans les cantons voisins, ce groupe de prestations est bénéficiaire.

Les outils de gestion et de pilotage mis en place ces dernières années (GESPA - gestion des prestations et GestionNE, INFOLICA - gestion des affaires de conservation) permettent de définir les indicateurs de mesure à atteindre en termes de qualité et de délais et de vérifier chaque année si les objectifs ont été atteints. Une analyse des résultats avec les collaborateurs et collaboratrices concernés permet d'améliorer le processus pour la période suivante.

Le total général des factures produites pour l'exercice 2017 s'élève à 1'109'637 fr. 05 (1'055'998 fr. 70), soit une augmentation de 5% par rapport à 2016, qui se répartit selon les groupes de produits suivants :

	Fr.	Fr. (2016)
Diffusion sous forme graphique	13'158.98	(12'863.91)
Production des dossiers de mutation	1'094'485.93	(1'039'975.47)
Travaux spéciaux	469.31	(1'800.01)
Autres travaux	1'522.83	(1'359.31)

Le service a réalisé 826 dossiers de mutations (828 en 2016) soit :

- 1 plan spécial
- 187 dossiers de division
- 307 plans de cadastration
plan projet
- 11 plans de réunion
- 5 plans d'exmatriculation
- 8 plans de constitution de DDP
- 20 plans de servitude
- 105 dossiers de PPE (y compris dossiers modifiés)
- 41 dossiers de matérialisation différée des limites facturées
- 41 révisions d'abornement
- 36 dossiers de rétablissement de points fixes

- 59 réactualisations de plans
5 duplicatas plans de mutation

Les travaux relatifs au transfert de la route nationale 5 à la Confédération se sont poursuivis en 2017, notamment dans le secteur à l'est de la ville de Neuchâtel jusqu'à la frontière bernoise.

Tout en assurant le traitement des demandes de morcellement et des plans de cadastration, le service a pu mettre la priorité sur le rétablissement de nombreux points fixes ainsi que sur la matérialisation de plus de 600 points limite qui avait été différée en attente de la finition des travaux de construction. Nous disposons ainsi d'un bon niveau d'entretien de la mensuration officielle.

Les demandes de révision d'abornement sont toujours en nette augmentation (+64% par rapport à 2015).

Il est toujours préoccupant de constater que le nombre de plans de mutation établis par le service et qui font l'objet d'une demande de réactualisation est important (entre 25 et 30% du nombre de plans réalisés par année pour les neuf dernières années). Cela signifie que si les demandes de morcellement ont souvent un caractère d'urgence, la signature des actes notariés et le dépôt des documents au registre foncier ne peuvent pas toujours se faire dans le délai d'une année.

Les dossiers se répartissent de la manière suivante pour chacun des districts :

	Nbre de pièces		Valeur nette en Fr.	
Neuchâtel	231	(222)	332'545.05	(282'171.76)
Boudry	227	(221)	269'720.63	(265'244.26)
Val-de-Travers	53	(59)	79'000.63	(75'935.92)
Val-de-Ruz	146	(166)	180'995.75	(199'060.42)
Le Locle	69	(61)	104'049.71	(95'593.75)
La Chaux-de-Fonds	100	(99)	128'174.16	(121'969.36)

De plus, le service a réalisé des travaux de renouvellement de la mensuration officielle, de mise en œuvre du cadastre RDPPF et du cadastre 3D pour un montant de 602'000 francs (744'380 francs en 2016).

La fourniture des plans de diffusion et autres éléments techniques représente un montant de 13'158 fr. 98 (12'863 fr. 91 en 2016).

80 nouveaux dossiers de plans de propriété par étage (pour l'ensemble du canton), élaborés par les architectes, ont été soumis à l'examen du service, afin de contrôler leur conformité aux dispositions légales et instructions en matière d'établissement de ces dossiers (72 en 2016). 25 dossiers ont été modifiés (30 en 2016). Ces recettes s'élèvent à 104'060 fr. 72 (100'732 fr. 44 en 2016).

25 dossiers de plans de quartier et plans spéciaux élaborés par les urbanistes ont été soumis à l'examen du service afin de contrôler leur conformité aux dispositions légales en matière de mensuration officielle (14 en 2016).

Mise à jour périodique

Même si les données de la mensuration officielle sont mises à jour d'une manière permanente, la cohérence des données par rapport au terrain ne peut pas toujours être garantie. Les raisons principales sont les suivantes :

- modification naturelle (p.ex. cours d'eau) ;
- non-existence d'un système d'annonce efficace : le système actuel a été mis en place en 2006. Il est possible que des constructions antérieures ne soient pas représentées ;
- constructions non annoncées ;
- considération économique : de petits bâtiments de faible importance n'ont pas été relevés dans le cadre de la mise à jour permanente pour des raisons des coûts engendrés ;
- modifications du cadre normatif.

Considérant les améliorations des processus de mise à jour permanente déjà en place (par exemple SATAC V2) ainsi que l'avancement des travaux de renouvellement du cadastre au niveau cantonal, la mise à jour périodique est devenue une priorité. Ce sont plus de 1'770 heures de travail couvrant une surface de 301 ha qui ont été consacrées à cette activité qui représente un montant de 210'000 francs.

Registre foncier

L'année 2017 a permis de consolider la réorganisation effectuée suite au regroupement des offices du registre foncier à Tivoli fin 2015.

Un accent particulier a été mis dans les domaines suivants :

- présentation et adoption par le Conseil d'État d'un rapport définissant des mesures en vue de réduire les délais de traitement des réquisitions au registre foncier ;
- engagement et formation d'une nouvelle conservatrice-adjointe, suite à un départ en retraite ;
- consolidation du nouveau guichet/réception afin de répondre de manière efficiente aux besoins des clients ;
- poursuite du programme de numérisation des archives « vivantes » du registre foncier permettant un accès facilité à ces informations ;
- poursuite des travaux d'uniformisation et d'automatisation des processus.

Les bénéfices de cette nouvelle organisation sont les suivants :

- unification des méthodes de travail ;
- relations entre les domaines du registre foncier et de la géomatique encore plus étroites ;
- facilitation de la délivrance d'extraits cadastraux et extraits du registre foncier, souvent liée ;
- possibilité offerte au client d'obtenir certains renseignements qui le concernent sur l'ensemble du territoire cantonal ;
- meilleure répartition de la charge de travail en cas d'absence prolongée d'un collaborateur ou d'une collaboratrice ;
- diminution à moyen terme des délais de restitution des actes notariés ;

En outre, la mise en œuvre des objectifs décrits ci-dessous s'est poursuivie en 2017.

Autorité de surveillance et législation

Aucun recours n'a été déposé auprès du département concernant la tenue du registre foncier.

102 décisions de la commission foncière agricole relatives à la loi sur le droit foncier rural (LDFR) ont été transmises au service de la géomatique et du registre foncier par délégation du département, en sa qualité d'autorité de surveillance LDFR. Aucun recours n'a été déposé.

L'arrêté déterminant le champ d'application de la loi limitant la mise en vente d'appartements loués, du 22 mars 1989, a été adopté par le Conseil d'État le 20 décembre 2017, après consultation des communes et des milieux intéressés.

Consultation en ligne – Guichet unique

Comme les années précédentes, la consultation en ligne de la base de données du registre foncier, par le Guichet unique de l'État, est utilisée par les principaux bénéficiaires d'accès que sont les notaires, les avocats, les géomètres privés, les banques et autres institutions pratiquant le crédit hypothécaire. Cette prestation suscite toujours un grand intérêt puisque l'on compte plus de 80 entités inscrites, représentant plusieurs centaines d'utilisateurs. Les émoluments perçus se montent à 221'324 francs (222'817 francs en 2016).

Report des servitudes en cas de divisions et réunions cadastrales

Le préposé aux servitudes a traité 331 plans de mutation (321 en 2016) établis par le géomètre cantonal, impliquant l'analyse juridique et graphique de 3'133 servitudes et mentions. Il s'agit principalement de plans de division ou réunions cadastrales, constitutions ou suppressions de DDP, réactualisations ou duplicatas (cf. Mise à jour de la mensuration officielle, chapitre relatif aux dossiers de mutations).

Remaniements parcellaires et autres améliorations foncières

Les états de propriété des syndicats d'améliorations foncières de Bevaix-Cortaillod, Gorgier-Saint-Aubin, Engollon, Savagnier, La Côte-aux-Fées, La Côtière et La Brévine ont été tenus à jour. Le traitement des réclamations relatives à l'enquête sur les servitudes et mentions du syndicat d'améliorations foncières de La Côte-aux-Fées s'est déroulé en 2017. Pour rappel, cette enquête concernait 1'600 biens-fonds. 1'739 servitudes et 173 mentions ont été analysées. 284 nouvelles servitudes ont été créées, 39 servitudes et 10 mentions ont été modifiées et reportées. Les travaux préparatoires à l'immatriculation du nouvel état sont en cours.

Les travaux préparatoires à l'enquête sur les servitudes du syndicat d'améliorations foncières d'Engollon et du syndicat d'améliorations foncières de La Côtière (Fenin-Vilars-Saules) ont débuté.

Plan du registre foncier : numérisation des servitudes

Les servitudes sur les cadastres de Neuchâtel, Le Pâquier, Boudevilliers, Buttes, Fontaines et Villiers ainsi que des zones de localité des cadastres de Fenin-Vilars-Saules et Les Verrières ont été saisies et validées.

Secrétariat de commissions

Le service assure le secrétariat des commissions suivantes :

- pour la sanction d'acquisitions immobilières par des personnes à l'étranger (COMACQ)
3 décisions d'autorisation d'acquisition ont été rendues par la commission ;
- pour la mise en vente d'appartements loués (CVAL)
195 décisions d'autorisations ont été rendues par la commission (24 selon l'art. 6 al. 1 LVAL, 27 selon l'art. 6 al. 2b et 144 selon l'art. 6 al. 2c).

Gestion et statistiques

Le nombre de réquisitions d'inscription est en légère diminution (-1,9%) par rapport à l'exercice précédent. Cependant le nombre de transferts de propriété reste stable, de même que le volume global des opérations immobilières à traiter par le registre foncier ainsi que le nombre de constitutions de cédules hypothécaires. Comme les années précédentes, le nombre de transformations de cédules papier en cédules de registre reste important (2'078). À noter que plus de 95% des cédules hypothécaires inscrites le sont sous forme de cédules de registre (modification du code civil en 2012). Enfin, les émoluments facturés présentent une hausse sensible de plus de 367'000 francs, grâce aux efforts particuliers fournis au niveau du rattrapage d'opérations en suspens, du traitement de la facturation ainsi que de certaines transactions hypothécaires liées à des montants importants.

Enregistrements	2016	2017
Nombre de réquisitions	8'685	8'522
Nombre d'opérations	26'137	26'361
Transferts de propriété	2'496	2'549
Cédules hypothécaires	566	574
Transf. cédules papier/registre	2'041	2'078
Augmentation de capital	1'148	1'122
Hypothèques	10	30
Hypothèques légales	99	138
Extraits délivrés	13'095	13'544
Mutations-plans	663	768
Émoluments	5'227'834	5'595'250

Enregistrements	2016	2017
Nombre de PPE inscrites	63	64
Nombre d'unités inscrites	538	528
Total global des PPE	2'028	2'092

Les 2'092 PPE représentent 20'268 unités d'étages, soit les 21,25% du nombre total d'immeubles du canton (95'342).

Registre des bateaux (loi fédérale sur le registre des bateaux)

Ce registre est tenu par le registre foncier. Une seule réquisition été déposée en 2017.

Poursuite du développement du « Guichet RF »

Le « Guichet RF » est le fruit d'une volonté d'uniformiser et de restructurer les processus métiers du RF. Les moyens informatiques présents jusqu'ici, bien que fonctionnels, n'étaient pas entièrement adaptés aux besoins très spécifiques du registre foncier. Fort de ce constat, cet outil a été imaginé et développé dès l'automne 2016 en interne, en privilégiant une forte implication des utilisateurs métiers. En outre, un développement itératif permet à tout moment de rajouter de nouvelles fonctionnalités ou de procéder rapidement à des modifications afin que l'outil réponde réellement aux besoins spécifiques du registre foncier. L'idée centrale étant qu'il devienne, à terme, le point d'entrée unique vers tous les processus du registre foncier.

De nombreuses fonctionnalités ont été développées ou sont en cours d'élaboration. On peut citer par exemple un outil de saisie rapide permettant de comptabiliser les différentes interactions des clients (téléphone, guichet) ou encore un générateur de numéros disponibles pour l'enregistrement de servitudes. La démarche itérative de ce guichet rend celui-ci très réactif en fonction des besoins du service.

Terris V15

Suite à de nombreuses années sans mise à jour de notre logiciel métier, nous avons entrepris en 2017 une migration de la version 11 à la version 15. Ce passage a nécessité de multiples tests ainsi qu'une adaptation de la part du personnel étant donné que l'interface graphique a quelque peu évolué. Dès à présent, la volonté est de suivre les versions au fur et à mesure afin d'être à jour et faciliter ainsi le support de la société VRSG.

Consultation des PPE

Suite à la numérisation des dossiers PPE, un portail de consultation numérique a été mis en place. À ce jour, 470 PPE (env. 20 % PPE du canton) sont consultables par ce biais. L'important travail de saisie attributaire et de vérification en font un projet de longue haleine mais à forte valeur ajoutée puisqu'il permettra de consulter et de diffuser des pièces justificatives de PPE sans devoir se saisir du dossier papier.

Projet « QR Code »

Dans un souci de meilleur suivi des dossiers et d'optimisation des processus, notamment d'archivage électronique, le développement d'une application permettant d'interpréter et de reconnaître des codes QR a été initié. Dans une première phase, nous avons testé ce système en collant les étiquettes QR sur les demandes d'extraits depuis le mois de décembre 2017. À ce jour, ce sont plus de 1'000 extraits qui ont été traités de la sorte et le retour est extrêmement positif puisque l'automatisation du processus de scannage, de saisie attributaire et d'archivage a permis de réduire de 90% le temps nécessaire à ces tâches. Dans le courant de l'année 2018, il est prévu d'étendre ces étiquettes également aux réquisitions ainsi qu'aux pièces justificatives puis, à l'avenir, à d'autres types de documents.

9.6. Perspectives

Pour 2018, le service entend poursuivre son effort en vue de réaliser les objectifs du contrat de prestation signé avec le DDTE. Il va mettre en œuvre les mesures d'amélioration décidées à l'issue de l'exercice 2017.

Dans le domaine du SITN et pour les années 2017-2020, plusieurs axes de développement seront poursuivis : évolution vers la 3D, intégration de la composante temporelle (4D), meilleure connaissance du sous-sol, amélioration des fréquences de mises à jour, intégration de données en temps réel, développement de nouveaux domaines (santé, scolaire, paiements directs etc.), intégration d'autres systèmes d'information

La réalisation du cadastre des restrictions de droit public va se poursuivre conformément à la convention-programme 2016–2019 qui a été signée entre le chef du DDPS et le Conseil d'État. Il est prévu de finaliser le projet de la numérisation des alignements des routes cantonales et communales.

Dans le domaine de la mensuration officielle, il est prévu de procéder au lancement d'une entreprise de nouvelle mensuration, à la vérification de sept entreprises, de mettre à l'enquête publique cinq entreprises et de procéder à l'approbation de huit entreprises. L'accord de prestation 2018 sera signé entre la "MENSURATION" et le chef du DDTE.

Dans le domaine du registre foncier, il s'agira de poursuivre les efforts en vue de réaliser les objectifs du contrat de prestation signés avec le DDTE. En particulier continuer à œuvrer en vue de diminuer les délais d'inscription et de validation des opérations, poursuivre l'amélioration et la simplification de processus, grâce notamment aux projets en cours de numérisation de pièces justificatives et autres développements informatiques.

Neuchâtel, le 29 mars 2018

Le conseiller d'État, chef du
Département du développement
territorial et de l'environnement

Laurent Favre

TABLE DES MATIÈRES

2017 EN BREF	1
1. SECRETARIAT GÉNÉRAL.....	8
1.1. Missions	8
1.2. Objectifs annuels.....	8
1.3. Ressources (personnel, finances)	8
1.4. Événements principaux	9
1.5. Activités / Réalisations.....	9
1.6. Perspectives 2018.....	12
2. SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	13
2.1. Missions	13
2.2. Objectifs 2017	13
2.3. Ressources (personnel, finances, informatique, contacts)	13
2.4. Événements principaux	15
2.5. Activités / Réalisations.....	15
2.6. Perspectives 2017	22
3. SERVICE DES TRANSPORTS	23
3.1. Missions	23
3.2. Objectifs annuels.....	23
3.3. Ressources (personnel, finances)	23
3.4. Événements principaux	25
3.5. Activités / Réalisations.....	26
3.6. Perspectives 2018.....	28
4. SERVICE DES PONTS ET CHAUSSÉES	29
4.1. Missions	29
4.2. Objectifs annuels.....	29
4.3. Ressources (personnel, finances, informatique, communication, formation).....	30
4.4. Événements principaux	32
4.5. Activités / Réalisations.....	33
4.6. Perspectives 2018.....	49
5. SERVICE DE L'ÉNERGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT	58
5.1. Missions	58
5.2. Objectifs annuels.....	58
5.3. Ressources (personnel, finances, informatique, communication)	58
5.4. Événements principaux	58
5.5. Activités / Réalisations.....	59
5.6. Perspectives.....	71
6. SERVICE DE LA FAUNE, DES FORÊTS ET DE LA NATURE.....	72
6.1. Missions	72
6.2. Objectifs annuels.....	72
6.3. Ressources (personnel, finances)	73
6.4. Événements principaux	74
6.5. Activités / Réalisations.....	76
6.6. Perspectives 2018.....	81
7. SERVICE DE L'AGRICULTURE	82
7.1. Missions	82
7.2. Objectifs annuels.....	82
7.3. Ressources (personnel, finances)	82
7.4. Événements principaux	83
7.5. Activités / Réalisations.....	83
7.6. Perspectives.....	92
8. SERVICE DE LA CONSOMMATION ET DES AFFAIRES VÉTÉRINAIRES	93
8.1. Missions	93
8.2. Objectifs annuels.....	93
8.3. Ressources (personnel, finances)	94
8.4. Événements principaux	94

8.5.	Activités / Réalisations	95
8.6.	Perspectives 2018	102
9.	SERVICE DE LA GÉOMATIQUE ET DU REGISTRE FONCIER	103
9.1.	Missions.....	103
9.2.	Objectifs annuels	103
9.3.	Ressources (personnel, finances, informatique).....	103
9.4.	Événements principaux	104
9.5.	Activités / Réalisations	105
9.6.	Perspectives	117